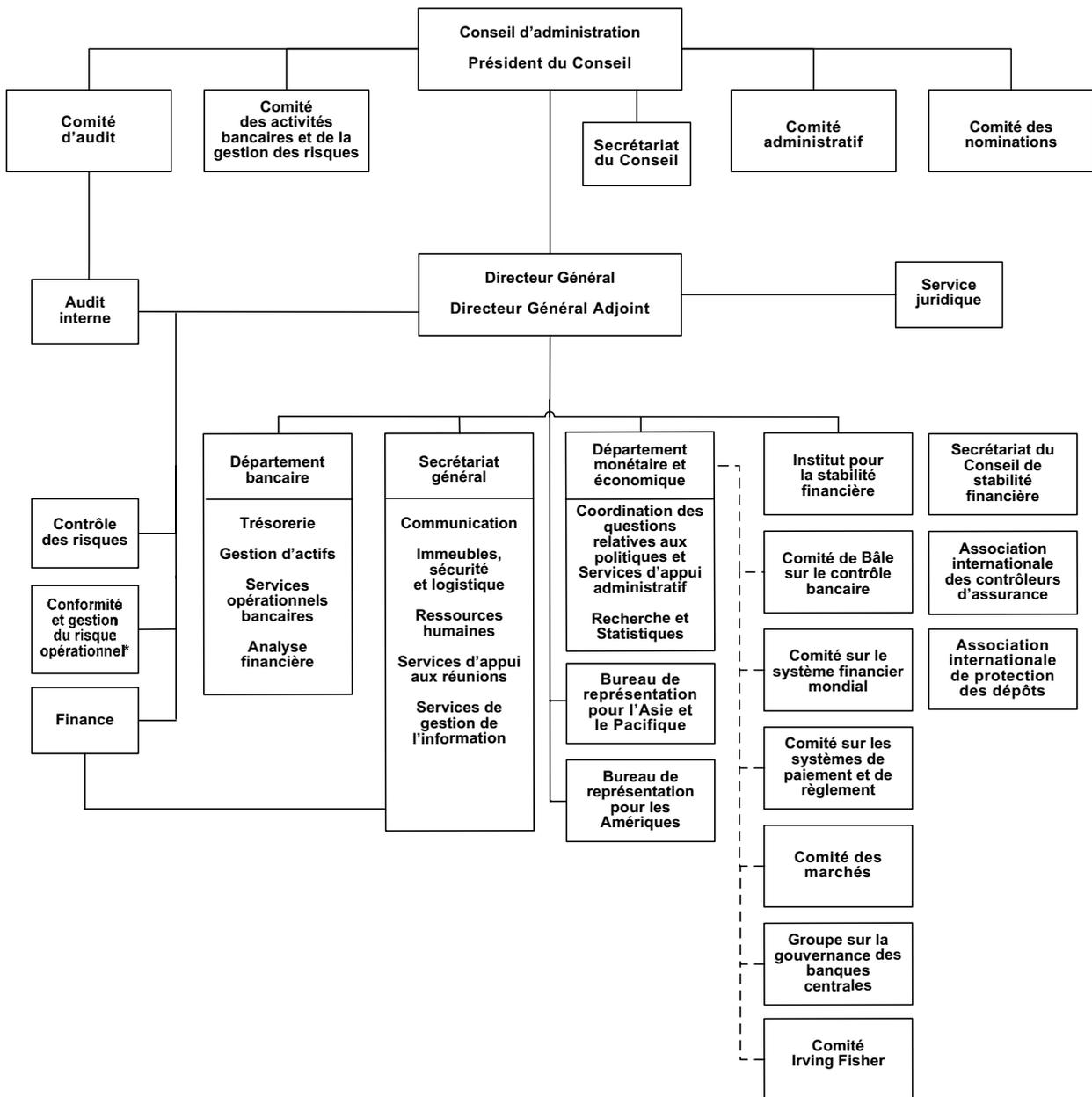


Organigramme de la BRI au 31 mars 2012



* L'unité Conformité et gestion du risque opérationnel a un droit d'accès direct au Comité d'audit pour les questions de conformité.

La BRI : mission, activités, gouvernance et résultats financiers

La Banque des Règlements Internationaux (BRI) a pour mission d'assister les banques centrales dans leurs efforts en faveur de la stabilité monétaire et financière, de favoriser la coopération internationale dans ce domaine et de faire office de banque des banques centrales.

Le présent chapitre passe en revue les activités menées en 2011/12 par la BRI et les groupes qu'elle accueille ; il décrit le cadre institutionnel qui soutient leurs travaux et présente les résultats financiers pour l'exercice écoulé.

La BRI s'acquitte de sa mission principalement en :

- facilitant les échanges de vues et la collaboration entre banques centrales ;
- apportant son soutien au dialogue avec les autres instances qui œuvrent à la stabilité financière ;
- menant des travaux de recherche sur les questions stratégiques auxquelles sont confrontées les banques centrales et autorités de surveillance financière ;
- agissant comme contrepartie d'excellente qualité pour les banques centrales dans leurs opérations financières ;
- intervenant comme agent ou mandataire (*trustee*) dans le cadre d'opérations financières internationales.

La BRI favorise la coopération internationale sur les questions de politiques monétaire et financière, d'une part, dans le cadre des réunions qu'elle organise à l'intention des responsables de banque centrale et autorités de surveillance du secteur financier, d'autre part, dans le cadre du Processus de Bâle, en facilitant une collaboration efficace et efficiente en termes de coûts entre les comités et organes de normalisation internationaux qu'elle accueille en son siège.

C'est ainsi qu'elle héberge, en particulier, le Conseil de stabilité financière (CSF), dont elle appuie les objectifs, à savoir : coordonner, au niveau international, les travaux des autorités financières nationales et des instances internationales de normalisation, en vue d'élaborer et de promouvoir la mise en œuvre de politiques efficaces sur le plan, notamment, de la réglementation et de la surveillance du secteur financier ; en collaboration avec les établissements financiers internationaux, remédier aux vulnérabilités des systèmes financiers dans l'intérêt de la stabilité financière mondiale.

La fonction de recherche et de statistiques de la BRI répond aux besoins des autorités monétaires et prudentielles en matière de données et de stratégies.

La fonction bancaire offre des services de contrepartie, d'agent et de mandataire (*trustee*) d'excellente qualité conformes à la mission de la Banque.

Programmes de réunions et Processus de Bâle

La BRI favorise la coopération financière et monétaire internationale essentiellement de deux façons :

- en accueillant des réunions bimestrielles et d'autres rencontres entre responsables de banque centrale ;
- dans le cadre du Processus de Bâle, lequel facilite la coopération entre les comités et les organes de normalisation hébergés par la BRI, à Bâle.

Réunions bimestrielles et autres consultations régulières

Lors des réunions bimestrielles, qui se tiennent en général à Bâle, les gouverneurs et autres hauts responsables de banques centrales membres de la BRI examinent les évolutions récentes et les perspectives de l'économie mondiale et des marchés financiers. Ils échangent également leurs points de vue et expériences sur des sujets d'actualité intéressant les banques centrales. Outre les réunions bimestrielles, la Banque accueille régulièrement des rencontres auxquelles participent des représentants des secteurs public et privé, ainsi que du monde universitaire.

Les deux principales réunions bimestrielles sont la Réunion sur l'économie mondiale et la Réunion de tous les gouverneurs.

Réunion sur l'économie mondiale

La Réunion sur l'économie mondiale (REM) rassemble les gouverneurs de 30 banques centrales membres de la BRI représentant les principales économies avancées et émergentes, soit les quatre cinquièmes environ du PIB mondial. Les gouverneurs de 19 autres banques centrales y assistent en qualité d'observateurs¹. La REM a deux missions principales : i) suivre l'évolution de l'économie mondiale et du système financier, et en évaluer les risques et opportunités ; et ii) formuler des recommandations à l'intention de trois comités de banques centrales sis à Bâle (Comité sur le système financier mondial, Comité sur les systèmes de paiement et de règlement et Comité des marchés). Par ailleurs, la REM reçoit les rapports des présidents de ces comités et décide de leur publication.

Comme sa composition est assez large, la Réunion sur l'économie mondiale est assistée par un groupe informel, le Comité économique consultatif (CEC). Limité à 18 participants, le CEC est composé de tous les gouverneurs membres du Conseil d'administration de la BRI, des gouverneurs des banques centrales de l'Inde et du Brésil, et du Directeur Général de la BRI. Le CEC recueille les propositions à examiner par la REM. De plus, son président formule des recommandations à l'adresse de la REM sur la nomination des

¹ Les membres de la REM sont les gouverneurs des banques centrales des économies suivantes : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Corée, Espagne, États-Unis, France, Hong-Kong RAS, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Malaisie, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Russie, Singapour, Suède, Suisse, Thaïlande et Turquie ainsi que le Président de la Banque centrale européenne et le Président de la Banque de Réserve fédérale de New York. Les gouverneurs qui assistent en qualité d'observateurs représentent les pays suivants : Algérie, Autriche, Chili, Colombie, Danemark, Émirats arabes unis, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines, Portugal, Roumanie et République tchèque.

présidents des trois comités de banques centrales déjà cités, ainsi que sur la composition et l'organisation de ces comités.

Le Conseil d'administration de la BRI a confié à Mervyn King, Gouverneur de la Banque d'Angleterre, la présidence à la fois de la REM et du CEC à compter du 1^{er} novembre 2011. Mervyn King y a succédé à Jean-Claude Trichet, qui a pris sa retraite en tant que Président de la BCE, avec effet à la même date.

Réunion de tous les gouverneurs

Les gouverneurs des 60 banques centrales membres de la BRI sont conviés à cette réunion bimestrielle, que préside le Président du Conseil d'administration de la Banque. Y sont traitées diverses questions d'intérêt général pour les participants. Au cours de l'exercice 2011/12, les thèmes suivants ont été examinés :

- hausse des investissements en produits financiers liés aux produits de base : effet sur les marchés de produits de base ;
- problèmes actuels de liquidité mondiale ;
- endettement, risques et croissance ;
- effets économiques des programmes d'acquisition d'obligations par les banques centrales ;
- importance, en termes de stratégie, de la situation financière des banques centrales ;
- indicateurs économiques reposant sur internet : implications pour les banques centrales.

Deux autres groupes – le Groupe sur la gouvernance des banques centrales (qui se rassemble, lui aussi, à l'occasion des réunions bimestrielles) et le Comité Irving Fisher sur les statistiques de banque centrale – ont une composition plus large que celle de la REM. C'est pourquoi, en accord avec le Conseil d'administration de la BRI et la REM, c'est la Réunion de tous les gouverneurs qui est chargée d'en superviser les travaux.

Autres consultations régulières

À l'occasion des réunions bimestrielles, les gouverneurs des banques centrales i) de grands marchés émergents et ii) de petites économies ouvertes se rencontrent pour examiner des questions revêtant un intérêt particulier pour leurs économies respectives.

La Banque accueille les réunions régulières du Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS), qui supervise les travaux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Ce groupe s'est réuni deux fois durant l'année, afin d'examiner les mesures proposées par le Comité de Bâle pour les établissements bancaires ayant une importance systémique à l'échelle mondiale (EBIS^m) et pour évaluer la mise en œuvre du dispositif réglementaire de Bâle. Lors de sa réunion de juin, le GHOS a défini un ensemble de propositions concernant les EBIS^m, notamment : une méthodologie d'évaluation de l'importance systémique ; le surcroît de fonds propres qui sera exigé pour ces établissements ; les moyens par lesquels ces dispositions seront introduites. Lors de sa réunion de janvier, le GHOS a approuvé la stratégie du Comité de Bâle pour recenser les différences

d'approche entre ses pays membres, potentiellement préoccupantes d'un point de vue prudentiel ou concurrentiel. Cette stratégie consiste à suivre l'adoption, par chaque pays membre, des règles convenues au niveau international et à vérifier si les membres respectent les normes minimales internationales.

La Banque organise régulièrement des rencontres informelles entre représentants des secteurs public et privé, mettant l'accent sur leur intérêt commun à promouvoir la solidité et le bon fonctionnement du système financier international. Elle prépare, en outre, à l'intention des hauts responsables de banque centrale, des réunions auxquelles sont invités à participer des représentants d'autres autorités financières, du secteur financier privé ou du monde universitaire, notamment :

- les réunions des groupes de travail sur les politiques monétaires nationales, qui se tiennent à Bâle ou, à leur invitation, dans différentes banques centrales d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe centrale et orientale ;
- la réunion des sous-gouverneurs de banque centrale des économies émergentes ;
- les réunions de haut niveau organisées par l'Institut pour la stabilité financière dans diverses régions du monde à l'intention des gouverneurs, des sous-gouverneurs ou des responsables d'autorités de contrôle.

Deux autres réunions, organisées pour les hauts responsables de banque centrale un peu moins fréquemment, ont également eu lieu cette année :

- une réunion spéciale BRI à l'intention des gouverneurs des banques centrales d'Amérique latine et des Caraïbes s'est tenue à Bâle pendant l'Assemblée générale annuelle de la BRI, en juin 2011 ;
- une rencontre préparée par la BRI en mai 2011 entre gouverneurs et hauts responsables d'Afrique et d'autres régions pour évoquer les problèmes de stabilité monétaire et financière auxquels l'Afrique se trouve confrontée du fait de la crise financière mondiale.

Le Processus de Bâle

Le Processus de Bâle fait référence à la fonction de facilitateur assumée par la BRI, laquelle accueille les secrétariats de groupements internationaux chargés d'élaborer des normes et d'œuvrer en faveur de la stabilité financière. L'appui fourni par la BRI au Conseil de stabilité financière, qui exerce une fonction de coordination entre autorités financières nationales et régulateurs internationaux, et dont le programme de travail a été approuvé par les chefs d'État et de gouvernement du G 20, en est une excellente illustration. Un autre exemple est le mandat confié par la BRI à son Institut pour la stabilité financière (ISF), qui est d'aider les autorités prudentielles de l'ensemble du secteur financier à renforcer la surveillance au sein du système.

Éléments du Processus de Bâle

Le Processus de Bâle repose sur quatre éléments clés : i) les synergies découlant de « l'unité de lieu » ; ii) des échanges d'information facilités et

ouverts ; iii) l'expertise de la BRI en matière de recherche économique et son expérience dans le domaine bancaire ; iv) la diffusion des travaux.

Synergies. La BRI accueille les secrétariats de neuf groupes – dont le CSF – qui contribuent au maintien de la stabilité financière. Ces groupes ont leur propre cadre de gouvernance et rendent compte à des autorités qui leur sont propres.

Le programme de travail des six groupes ci-après est établi par des banques centrales et/ou autorités prudentielles du monde entier :

- le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) met au point des normes réglementaires mondiales pour les banques et traite des questions relatives à la supervision au niveau des établissements pris individuellement, mais aussi en relation avec la surveillance macroprudentielle ;
- le Comité sur le système financier mondial (CSFM) suit et analyse les questions générales relatives aux marchés et systèmes financiers ;
- le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR) analyse et définit les normes concernant les infrastructures de paiement, de compensation et de règlement ;
- le Comité des marchés examine le fonctionnement des marchés financiers ;
- le Groupe de gouvernance des banques centrales étudie les questions relatives au cadre conceptuel et au fonctionnement des banques centrales ;
- le Comité Irving Fisher traite les questions statistiques intéressant les banques centrales, et en particulier celles qui concernent la stabilité économique, monétaire et financière.

Les trois autres groupes accueillis à la BRI sont les suivants :

- le CSF ;
- l'Association internationale de protection des dépôts (IADI, International Association of Deposit Insurers) ;
- l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA).

La proximité physique de ces neuf groupes hébergés par la BRI crée une synergie qui, en dépit des différences de gouvernance, favorise de fructueux échanges d'idées. En outre, grâce aux économies d'échelle qu'il permet, le Processus de Bâle contribue à un usage prudent des deniers publics.

Flexibilité. La taille modeste de ces groupes confère à l'échange d'information sa flexibilité et son caractère ouvert, ce qui améliore la coordination des travaux menés sur les questions de stabilité financière, évitant chevauchements ou lacunes. Par ailleurs, la portée de leur action est sans commune mesure avec leur taille relativement limitée, car ces groupes ont la possibilité de faire appel à l'expertise de la communauté internationale des dirigeants de banque centrale, des régulateurs et des superviseurs financiers, ainsi que d'autres autorités internationales ou nationales.

Apport de la BRI lié à son expertise et à son expérience. Les travaux des comités accueillis à Bâle s'appuient sur la recherche économique menée par

la BRI et sur son expérience bancaire ; celle-ci résulte des relations d'affaires que le Département bancaire entretient avec les acteurs du marché et de la mise en application des normes réglementaires et des contrôles financiers dans la conduite de ses opérations.

Diffusion des travaux. La diffusion des travaux des régulateurs internationaux aux organisations officielles est facilitée par l'ISF.

Activités des groupes accueillis par la BRI en 2011/12

Les principales activités des neuf groupes ayant leur secrétariat à la BRI sont résumées ci-après.

Conseil de stabilité financière

Le Conseil de stabilité financière (CSF) coordonne les travaux menés par les autorités financières nationales et les organismes internationaux chargés de l'élaboration de normes réglementaires. Il formule des politiques visant à renforcer la stabilité financière mondiale et veille à leur mise en œuvre intégrale et cohérente.

Plus concrètement, le mandat que le G 20 lui a confié consiste à :

- évaluer les vulnérabilités du système financier, identifier et examiner les mesures réglementaires, prudentielles ou autres à prendre pour y remédier, ainsi que les résultats auxquels elles ont abouti ;
- promouvoir la coordination et l'échange d'information entre autorités responsables de la stabilité financière ;
- suivre les évolutions des marchés et leurs conséquences pour la politique réglementaire, et jouer un rôle de conseil dans ce domaine ;
- recenser les meilleures pratiques permettant de satisfaire aux normes réglementaires et formuler des recommandations à cet égard ;
- soumettre les travaux des organismes internationaux chargés de l'élaboration de normes réglementaires à des examens stratégiques conjoints, afin de s'assurer qu'ils respectent le calendrier convenu, qu'ils sont coordonnés et centrés sur les priorités et qu'ils comblent les lacunes existantes ;
- favoriser la création de collèges prudentiels et formuler des recommandations à cette fin ;
- encourager la mise au point de plans d'urgence pour la gestion des crises transfrontières, particulièrement en ce qui concerne les établissements d'importance systémique ;
- collaborer avec le FMI pour effectuer des exercices d'alerte précoce.

Le CSF compte parmi ses membres de hauts responsables des ministères des Finances, des banques centrales et des régulateurs et superviseurs financiers de 24 pays et territoires², ainsi que de la BCE et de la Commission européenne. Il compte également des représentants d'institutions financières

² Les pays membres du G 20 ainsi que l'Espagne, Hong-Kong RAS, les Pays-Bas, Singapour et la Suisse.

internationales, d'organismes internationaux responsables de l'élaboration de normes réglementaires et de groupements de banques centrales³.

Le CSF était présidé par Mario Draghi, Gouverneur de la Banque d'Italie, jusqu'à ce qu'il prenne la présidence de la Banque centrale européenne en novembre 2011. Mark Carney, Gouverneur de la Banque du Canada, lui a succédé à la présidence du CSF. Philipp Hildebrand, Président de la Banque nationale suisse, a été nommé Vice-président du CSF⁴.

Le CSF prend ses décisions dans le cadre de réunions plénières ; la réunion plénière nomme le Président du CSF ainsi qu'un comité directeur. Le CSF dispose aussi de trois comités permanents :

- un comité permanent chargé de l'évaluation des vulnérabilités, présidé par Jaime Caruana, Directeur Général de la BRI ;
- un comité permanent pour la coopération prudentielle et réglementaire, présidé par Adair Turner, Président de l'autorité des services financiers du Royaume-Uni (UK Financial Services Authority) ;
- un comité permanent responsable de l'application des normes, présidé par Tiff Macklem, Premier sous-gouverneur de la Banque du Canada.

La réunion plénière a également établi des groupes de travail couvrant divers domaines techniques. Le CSF dispose d'un secrétariat, fort d'un effectif de 24 personnes et situé dans les locaux de la BRI.

Des réunions plénières se sont tenues en avril, juillet et octobre 2011, ainsi qu'en janvier 2012. Durant l'année écoulée, l'activité du CSF a porté sur une grande variété de thèmes. Plusieurs mesures approuvées par les réunions plénières ont été entérinées par les dirigeants du G 20 en novembre, lors du Sommet de Cannes.

Exercices d'alerte précoce

Dans le cadre de ses activités régulières, le CSF a conduit deux exercices d'alerte précoce, en avril et septembre, en collaboration avec le FMI. Les résultats de ces exercices, accompagnés de recommandations, ont été présentés confidentiellement au Comité monétaire et financier international du FMI ainsi qu'aux ministres des Finances et gouverneurs de banque centrale du G 20. Le CSF s'est concentré sur les vulnérabilités et les défis réglementaires dans le secteur financier, tandis que le FMI a couvert les vulnérabilités macroéconomiques et macrofinancières.

Réduire le risque subjectif (ou aléa moral) posé par les établissements financiers d'importance systémique (EFIS)

Lors du Sommet de Séoul, tenu en 2010, les dirigeants du G 20 ont entériné le cadre proposé par le CSF pour remédier aux risques systémiques et au risque subjectif (ou aléa moral) posé par les EFIS. En 2011, des mesures clés ont été

³ Les institutions financières internationales sont la Banque mondiale, la BRI, le FMI et l'OCDE. Les organismes internationaux chargés d'élaborer des normes et les groupements de banques centrales sont l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA), le CBCB, le CSFM, le CSPR, l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV).

⁴ M. Hildebrand a démissionné de cette fonction en janvier 2012 après sa démission de la Banque nationale suisse. Il n'a pas été remplacé au CSF.

élaborées pour l'application de ce cadre, et des dates et processus ont été fixés pour leur mise en œuvre.

Les principales mesures étaient les suivantes :

- nouvelle norme internationale destinée à favoriser une réforme concordante des régimes nationaux de résolution, de sorte que tout établissement financier en difficulté puisse faire l'objet d'une résolution sans perturber le système financier et sans exposer le contribuable au risque de perte (cette norme a été annoncée par le CSF le 4 novembre et publiée sous le titre *Key attributes of effective resolution regimes for financial institutions*) ;
- pour tout établissement du type EFIS^m (établissement financier ayant, de toute évidence, une importance systémique à l'échelle mondiale), évaluation obligatoire visant à déterminer si l'établissement peut faire l'objet d'une résolution, plan de redressement et de résolution, et accord de coopération transfrontière entre autorités concernées ;
- nécessité, pour les établissements bancaires d'importance systémique à l'échelle mondiale (EBIS^m), de détenir des niveaux de fonds propres de base supérieurs aux minima prescrits par Bâle III (exigences formulées en coopération avec le CBCB) ;
- surveillance prudentielle plus étroite et plus efficace, notamment par un renforcement des mandats, des ressources et des pouvoirs des autorités de supervision, et attentes accrues en termes de gestion des risques et d'agrégation des données de chaque établissement.

La norme internationale énoncée dans le document *Key attributes of effective resolution regimes* s'emploie à combler les carences des outils existants et des cadres juridiques nationaux qui entravent la résolution des établissements d'importance systémique en difficulté (notamment les EFIS^m, qui appellent une action transfrontière). La mise en œuvre de cette norme nécessitera des modifications de la législation dans de nombreuses juridictions.

Le 4 novembre 2011, le CSF a publié, dans un document intitulé *Policy measures to address systemically important financial institutions*, les noms d'un premier groupe de 29 EFIS^m auxquels seront appliqués, à partir du début 2012, des critères de planification de résolution. Une mise à jour de cette liste sera publiée chaque année au mois de novembre.

Améliorer le fonctionnement des marchés dérivés de gré à gré

Le G 20 s'est engagé à améliorer, d'ici fin 2012, le fonctionnement, la transparence et la surveillance des marchés dérivés de gré à gré selon plusieurs axes : plus grande standardisation des produits, compensation via une contrepartie centrale, négociation organisée sous forme de plateformes et enregistrement de toutes les transactions au sein d'un référentiel central de données. Il a mis sur pied deux groupes de travail chargés de suivre et de faire progresser ces réformes : le groupe de travail sur les dérivés de gré à gré (ODWG, OTC Derivatives Working Group) et le groupe de coordination sur les dérivés de gré à gré (ODCG, OTC Derivatives Coordination Group). Le groupe de travail (ODWG) a publié des rapports, en avril et octobre 2011, rendant

compte de la mise en œuvre des réformes. Le CSF a enjoint les juridictions membres de respecter le délai de fin 2012 en veillant aussi à la concordance interjuridictionnelle. Le groupe de coordination (ODCG) a été établi en novembre 2011 dans le but d'améliorer la coordination et la concordance des diverses initiatives de réforme internationales ; il est composé des Présidents du CBCB, du CSF, du CSFM, du CSPR et de l'OICV.

Renforcer la surveillance et la réglementation du système bancaire parallèle

Le système bancaire parallèle – activités d'intermédiation du crédit faisant intervenir des entités et activités qui échappent à la réglementation – peut être une source de risque systémique, que ce soit directement ou du fait de son interaction avec le système bancaire conventionnel. Les banques parallèles créent, en outre, des possibilités d'arbitrage, susceptibles de saper le renforcement de la réglementation bancaire et d'entraîner une accumulation de dettes et de risques dans le système financier tout entier.

En 2011, le CSF a réalisé le premier d'une série d'exercices annuels de suivi régulier et approfondi du système bancaire parallèle et des risques associés. En outre, il a lancé des travaux dans le but de formuler, d'ici fin 2012 et selon les besoins, des recommandations en matière de politique réglementaire dans cinq domaines clés de la surveillance des banques parallèles :

- interactions des banques avec les établissements parallèles (notamment contrôle consolidé, exigence de fonds propres fondée sur les risques pour les expositions bancaires et soutien implicite) ;
- fonds de placement monétaire, vulnérabilité aux désengagements massifs et aux autres risques systémiques ;
- réglementation d'autres entités du système bancaire parallèle ;
- titrisation, notamment exigences de conservation et transparence ;
- prêts de titres et opérations de pension (*repo*), avec d'éventuelles mesures concernant les marges et décotes.

Surveillance des ETF (exchange-traded funds ou trackers)

En avril 2011, le CSF a publié une note sur les risques potentiels pour la stabilité financière provenant de la croissance rapide et des récentes innovations sur le marché des ETF. La note encourage le secteur financier à adapter ses pratiques en matière de gestion des risques, de communication et de transparence au rythme de l'innovation sur ce marché. Le CSF continuera de suivre de près l'évolution du marché des ETF et réfléchira, si nécessaire, aux mesures à prendre.

Élaborer des cadres et outils macroprudentiels

En réponse à une requête du sommet du G 20 tenu en novembre 2010, le CSF, le FMI et la BRI ont publié en octobre 2011 un rapport intérimaire conjoint sur les cadres et outils de l'action macroprudentielle. Le principal message de ce rapport est qu'un dispositif macroprudentiel ne peut être efficace sans des dispositifs institutionnels capables : i) d'assurer un dialogue ouvert et franc entre autorités sur les choix stratégiques ayant un effet sur le risque

systémique ; ii) de résoudre les conflits entre objectifs et moyens d'action ;
 iii) de mobiliser les instruments adéquats pour limiter le risque systémique.

Remédier à l'insuffisance des données pour le suivi du risque systémique

L'initiative du CSF sur l'insuffisance des données fait partie des 20 recommandations formulées par le FMI et le CSF dans leur rapport de novembre 2009 intitulé *The financial crisis and information gaps*. En 2010, le CSF a créé un groupe de travail chargé de mettre au point des outils de suivi des liens financiers entre EFIS^m ainsi que de la concentration des expositions dans le système financier.

Dans un document soumis à consultation en octobre, *Understanding financial linkages: a common data template for global systemically important banks*, le CSF a proposé un nouveau modèle de collecte de données des EBIS^m qui permettrait d'améliorer considérablement l'information sur les liens entre ces établissements, en détaillant leurs interdépendances en termes d'expositions et de financement par contrepartie, par marché, par secteur et par instrument. Le nouveau modèle devrait être introduit en plusieurs étapes.

Des progrès importants ont été accomplis s'agissant des problèmes juridiques et de gouvernance posés par le partage de données sensibles d'un point de vue commercial. Durant la phase initiale de mise en œuvre du projet, les données seront partagées entre autorités de contrôle uniquement.

Améliorer la transparence grâce à un identifiant unique des entités juridiques

Lors du Sommet de Cannes de novembre 2011, les chefs d'État et de gouvernement du G 20 ont demandé au CSF de recommander un système mondial d'identification des entités juridiques servant à reconnaître, sans ambiguïté, les parties à une transaction financière. Le CSF s'emploie à mettre au point une recommandation sur le sujet d'ici le sommet du G 20 de juin 2012.

Renforcer les normes comptables

Le G 20 et le CSF sont favorables à l'élaboration d'un ensemble unique de normes comptables mondiales de qualité. À cette fin, le CSF continue d'encourager l'IASB et l'US Financial Accounting Standards Board à achever leur projet de convergence et surveille leurs avancées dans la mise en œuvre de recommandations particulières du G 20 et du CSF. Les deux organismes ont fait des progrès en 2011, mais ils doivent poursuivre leurs efforts dans d'autres domaines de la convergence.

Suivre la mise en œuvre et renforcer le respect des normes financières internationales

Pour améliorer le suivi des réformes financières décidées avec le G 20, le CSF a établi, en collaboration avec les organismes internationaux chargés de l'élaboration de normes réglementaires, un dispositif de coordination pour le suivi de la mise en œuvre (CFIM, Coordination Framework for Implementation Monitoring), qui a été annoncé en octobre 2011 et entériné lors du Sommet de Cannes.

Le programme de travail du CFIM est fixé par la réunion plénière du CSF, qui détermine les domaines dans lesquels la mise en œuvre des réformes est particulièrement importante pour la stabilité financière mondiale. Le CFIM veille à ce que ces domaines fassent l'objet d'un suivi plus poussé et d'une communication plus détaillée. À l'heure actuelle, les priorités sont les suivantes : dispositifs de Bâle II, Bâle 2,5 et Bâle III ; réformes des marchés de dérivés de gré à gré ; pratiques en matière de rémunération ; mesures concernant les EFIS^m ; dispositifs de résolution ; système bancaire parallèle.

Le mécanisme de suivi le plus large du CSF est un programme d'évaluations collégiales (*peer reviews*) mené par son comité permanent responsable de l'application des normes, qui vise à évaluer l'adoption des normes financières internationales et des recommandations du CSF par les juridictions qui en sont membres. Le CSF a déjà réalisé l'évaluation collégiale de l'Australie, de l'Espagne, de l'Italie et du Mexique ; il a terminé celles du Canada et de la Suisse début 2012.

Le CSF a mené une évaluation collégiale thématique des systèmes de protection des dépôts. Il a également conduit une deuxième évaluation des pratiques de rémunération, après laquelle les dirigeants du G 20 lui ont demandé i) d'assurer un suivi permanent des pratiques de rémunération et de publier des comptes rendus à ce sujet ; et ii) de mettre au point un processus bilatéral de traitement des plaintes entre autorités nationales pour répondre aux préoccupations des établissements quant aux conditions d'une concurrence équitable.

En mars 2010, le CSF a commencé à évaluer et à encourager l'adhésion aux normes de coopération prudentielle et réglementaire internationale et d'échange d'information. En novembre 2011, il a publié une liste de toutes les juridictions évaluées, y compris celles identifiées comme non coopératives.

Principes d'octroi des prêts hypothécaires

Faisant suite aux recommandations d'un examen collégial effectué en mars, le CSF a publié, en octobre, un document soumis à consultation exposant de sains principes d'octroi de prêts hypothécaires. La version finale de ce document sera publiée en avril 2012.

Favoriser la protection des consommateurs de services et produits financiers

Un rapport du CSF d'octobre 2011, rédigé en collaboration avec l'OCDE et d'autres organisations internationales, traite des mesures des autorités, des nouveaux cadres institutionnels et du travail des régulateurs et superviseurs dans divers domaines de la protection des consommateurs de services et produits financiers. Le rapport identifie des domaines dans lesquels un renforcement des efforts internationaux pourrait faire progresser la protection de consommateurs et la stabilité financière.

Questions de stabilité financière dans les économies émergentes et en développement

En réponse à une demande du G 20, un groupe de travail du CSF a établi un rapport sur les questions de stabilité financière intéressant particulièrement

les économies émergentes et en développement. En collaboration avec des experts du FMI et de la Banque mondiale, ainsi qu'avec de hauts responsables de quelques économies non représentées au CSF, le groupe de travail a recensé parmi les grandes questions à examiner : recommandations sur l'application des normes internationales ; coopération prudentielle transfrontière ; réglementation et surveillance des établissements non bancaires de petite taille ayant une activité de prêt et dépôt ; gestion des risques de change ; développement des marchés des capitaux domestiques. Le rapport, qui a été entériné par les dirigeants du G 20 lors du Sommet de Cannes, contient des recommandations sur la façon dont les autorités nationales peuvent traiter ces questions ainsi que des mesures de soutien qui pourraient être prises par la communauté internationale. Le CSF suivra les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations.

Groupes consultatifs régionaux

Pour élargir le champ de son action à un plus grand nombre de pays, le CSF a institué six groupes consultatifs régionaux qui rassemblent les juridictions membres et plus de 64 autres représentant : l'Afrique subsaharienne ; les Amériques ; l'Asie ; la Communauté des États indépendants ; l'Europe ; le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Les discussions de ces groupes portent sur les vulnérabilités des systèmes financiers régionaux et mondiaux ainsi que les initiatives du CSF et des diverses juridictions en faveur de la stabilité financière. Les premières réunions de ces groupes ont eu lieu fin 2011 et début 2012.

Capacités, ressources et gouvernance

Le CSF a amélioré sa transparence, sa responsabilité envers le public et ses processus internes par plusieurs moyens : enrichissement de l'information publiée sur son site internet (avec, notamment, la liste des membres de la réunion plénière ainsi que des comités directeur et permanents) ; recours plus fréquent à la consultation publique ; rééquilibrage géographique et institutionnel de la composition du comité directeur. Pour faire suite à une demande du G 20, lors du Sommet de Cannes, le CSF présentera à l'occasion du Sommet de Los Cabos, en juin 2012, des propositions visant à renforcer ses capacités, ses ressources et sa gouvernance, tout en préservant ses liens forts avec la BRI.

CSF : www.financialstabilityboard.org

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a pour mission d'améliorer la coopération en matière prudentielle et la qualité de la surveillance bancaire dans le monde. Il apporte son soutien aux autorités de contrôle en leur permettant d'entretenir un dialogue qui porte notamment sur l'échange d'information concernant les pratiques prudentielles nationales, le renforcement de l'efficacité des techniques de surveillance des banques internationales et la détermination de normes prudentielles minimales.

Le Comité, qui se réunit généralement quatre fois par an, est composé de hauts représentants d'autorités de contrôle bancaire et de banques centrales chargés des questions de surveillance bancaire ou de stabilité financière dans les pays membres. Le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS), qui est l'organe de gouvernance du Comité de Bâle, est composé de gouverneurs de banque centrale et de responsables d'autorités de contrôle des pays membres.

Des changements ont eu lieu en 2011 au sein de la direction du GHOS et du Comité de Bâle. En novembre, Mervyn King, Gouverneur de la Banque d'Angleterre, a succédé à Jean-Claude Trichet comme Président du GHOS ; en juillet, Stefan Ingves, Gouverneur de la Sveriges Riksbank, a remplacé Nout Wellink à la tête du Comité.

Dispositif réglementaire de Bâle et questions prudentielles

Le dispositif de Bâle III, publié par le Comité en décembre 2010, réforme l'ensemble de la réglementation, de la surveillance et de la gestion des risques dans le secteur bancaire. Les nouvelles mesures renforcent la réglementation microprudentielle (au niveau des banques) – ce qui contribuera à accroître la résilience des établissements en période de tensions – et la surveillance des risques macroprudentiels (à l'échelle du système) qui peuvent s'accumuler au sein du secteur bancaire et s'amplifient à chaque nouvelle phase du cycle conjoncturel. Ces deux approches de la surveillance bancaire sont complémentaires puisqu'une plus grande résilience des établissements réduit le risque de chocs sur l'ensemble du système. Depuis la publication de Bâle III, le Comité se concentre sur l'application du dispositif et la mise au point de nouvelles normes et recommandations.

Banques d'importance systémique mondiale

Le traitement des risques posés par les établissements bancaires d'importance systémique mondiale (EBIS^m) s'inscrit dans le cadre plus large des efforts déployés par les responsables du G 20 pour répondre à la crise financière. Les travaux du Comité sur ces banques, ainsi que ceux du CSF et d'autres acteurs, ont pour but d'atténuer les problèmes posés par les établissements financiers d'importance systémique (EFIS), considérés comme « trop grands pour faire faillite ». Après un examen soigneux des commentaires reçus, le Comité a publié en novembre des règles définitives exposant son dispositif réglementaire pour les EBIS^m. Ce dispositif porte sur les questions suivantes : méthodologie d'évaluation de l'importance systémique mondiale ; ampleur de la capacité additionnelle d'absorption des pertes dont les EBIS^m devraient se doter ; et dispositions prévues pour instaurer progressivement ces nouvelles mesures. Si le Comité a mis au point ces règles, c'est parce qu'il s'est rendu compte que les externalités négatives transfrontières générées par les EBIS^m imposaient l'adoption de mesures allant au-delà du dispositif de Bâle III. Ces règles renforceront la capacité des EBIS^m à absorber les pertes en continuité d'exploitation et réduiront les probabilités de défaillance.

La méthodologie d'évaluation des EBIS^m porte sur cinq grandes catégories d'indicateurs : taille ; interdépendance ; manque de substituts

facilement disponibles ou d'infrastructure financière ; activité mondiale (transfrontière) ; et complexité.

Pour accroître leur capacité d'absorption des pertes, les EBIS^m doivent disposer d'un montant de fonds propres (composante dure, CET1) supérieur au minimum requis par Bâle III. Ce montant supplémentaire de CET1 devra se situer, en fonction de l'importance systémique résultant de l'évaluation, dans une fourchette de 1 à 2,5 % des actifs pondérés en fonction des risques. Pour dissuader un EBIS^m d'augmenter encore son importance systémique, l'exigence supplémentaire de fonds propres pourrait aller jusqu'à 3,5 % si l'évaluation révélait une importance systémique bien supérieure à son niveau actuel.

Les exigences de fonds propres visant à accroître la capacité d'absorption des pertes seront introduites entre le 1^{er} janvier 2016 et la fin 2018, et elles entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Ces dates correspondent au calendrier d'introduction du volant de conservation et du volant contracyclique de Bâle III.

En octobre, le Macroeconomic Assessment Group (MAG) – instance conjointe du Comité de Bâle et du CSF – a publié un rapport intitulé *Assessment of the macroeconomic impact of higher loss absorbency for global systemically important banks*. Ce rapport concluait que le renforcement des exigences de fonds propres applicables aux EBIS^m comportait des avantages nettement supérieurs à ses inconvénients. En effet, la nouvelle norme n'aura vraisemblablement qu'une incidence tout au plus limitée et temporaire sur la production globale pendant la période de transition, alors qu'elle apportera de façon permanente un avantage net largement supérieur en atténuant le risque de crise financière, ce qui peut avoir des effets durables sur l'économie. Le MAG a estimé que les propositions de Bâle III et celles concernant les EBIS^m procureraient ensemble un gain annuel permanent pouvant aller jusqu'à 2,5 % du PIB – soit plusieurs fois le coût du ralentissement temporaire de la croissance résultant des réformes.

Liquidité

Le principe essentiel du ratio de liquidité à court terme (LCR, *liquidity coverage ratio*) de Bâle III est que les banques doivent disposer d'un stock d'actifs liquides de qualité pour faire face à leurs besoins en période de crise. En janvier, le GHOS a réaffirmé sa volonté d'introduire le LCR comme norme minimale en 2015. Il a également clarifié les règles concernant le LCR pour souligner que les actifs liquides accumulés en temps normal sont bel et bien destinés à être utilisés en période de crise ; le Comité de Bâle mettra au point des recommandations supplémentaires sur les circonstances justifiant le recours à ces actifs.

Le GHOS a entériné la manière dont le Comité abordait les questions spécifiques qui se posent à propos des actifs à prendre en compte pour le calcul du LCR et au sujet du calibrage des sorties nettes de fonds. Le Comité va également poursuivre son examen de l'interaction entre banques centrales et banques, en période de crise, afin que l'application du LCR n'interfère pas avec les objectifs de la banque centrale. Les éventuelles modifications

destinées à résoudre ces problèmes ne changeront pas fondamentalement l'approche qui sous-tend le dispositif. Le GHOS a demandé au Comité de publier son document final d'ici la fin 2012.

Après avoir terminé son examen du LCR, le Comité portera son attention sur le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR, *net stable funding ratio*), qui devrait être introduit en 2018 en tant que norme minimale. Le NSFR a pour but d'éviter que les banques ne dépendent trop des financements de gros à court terme et de favoriser la viabilité de la structure par échéance des actifs et des passifs.

Dérivés

Pendant l'année, le Comité s'est intéressé aux expositions bancaires sur les contreparties centrales et au risque de contrepartie dans les transactions bilatérales.

Expositions sur les contreparties centrales. Le 2 novembre, le Comité a proposé des exigences de fonds propres en regard des expositions bancaires sur les contreparties centrales. Le but de ces propositions est de promouvoir un recours accru aux contreparties centrales pour les opérations sur dérivés, tout en veillant à ce que les banques disposent de fonds propres suffisants pour couvrir leurs expositions. Lors de son examen des commentaires suscités par le projet, le Comité tiendra également compte de l'ensemble plus large de réformes proposées par d'autres instances de normalisation afin de s'assurer que, collectivement, ces mesures incitent les banques à recourir à des contreparties centrales plutôt qu'à des transactions bilatérales.

Risque de contrepartie dans les transactions bilatérales. Bâle II traitait le risque de contrepartie et le risque de dégradation de la qualité de crédit, mais non les pertes en valeur de marché dues à l'ajustement de valorisation sur actifs (CVA, *credit valuation adjustment*). Cependant, durant la crise financière, près des deux tiers des pertes attribuées au risque de contrepartie étaient dues au risque CVA, tandis qu'un tiers seulement provenait véritablement de défaillances. C'est pourquoi, en juin, le Comité a finalisé le régime de fonds propres appliqué par Bâle III au risque de contrepartie dans les transactions bilatérales. Le nouveau régime modifie légèrement le risque CVA, qui est le risque de pertes causées par une modification de la qualité de crédit d'une contrepartie (également appelé « valeur de marché du risque de contrepartie »).

Le Comité estime que, après ajout de l'exigence de fonds propres en regard du risque CVA, les exigences de Bâle III au titre du risque de contrepartie seront environ le double de celles définies par Bâle II (qui ne tenaient compte que du risque de défaillance).

Risque de crédit propre à l'établissement

Le Comité a publié en décembre un document consultatif sur l'application, aux produits dérivés, des ajustements du risque de crédit propre à chaque établissement bancaire. Les règles de Bâle III visent à ce que la dégradation de

la solvabilité d'une banque n'entraîne pas une augmentation de la composante dure de ses fonds propres par suite d'une diminution de la valeur de son endettement. Le document consultatif propose que les ajustements de valorisation sur passifs (DVA, *debit valuation adjustment*) pour les transactions sur dérivés de gré à gré et les cessions temporaires de titres soient déduits en totalité du calcul de CET1.

Questions fréquemment posées au sujet de Bâle III

Après la diffusion de Bâle III en décembre 2010, le Comité a publié un jeu de questions fréquemment posées ainsi que les réponses à ces questions. Afin de favoriser une application de Bâle III homogène à l'échelle mondiale, le Comité mettra régulièrement à jour cette liste de questions et accompagnera les réponses, en tant que de besoin, de commentaires techniques et de recommandations quant à leur interprétation.

Suivi de la mise en œuvre et de la cohérence internationale

Le Comité, par l'intermédiaire de son Groupe pour l'application des normes, a mis en place des systèmes destinés à vérifier si les normes de fonds propres sont appliquées de manière uniforme à l'échelle mondiale, et il publiera régulièrement les résultats de ces évaluations. Un mécanisme d'examen collégial permettra de suivre le calendrier de mise en œuvre du dispositif de fonds propres réglementaires, qui regroupe Bâle II, Bâle 2,5 (qui concerne essentiellement les expositions du portefeuille de négociation) et Bâle III. Pour assurer une application homogène des normes, le Comité examinera la conformité de la législation et de la réglementation des pays membres avec les normes minimales internationales. Le Comité passera aussi en revue les méthodes de calcul des actifs pondérés des risques, tant dans le portefeuille bancaire que dans le portefeuille de négociation, pour s'assurer que les nouvelles règles se traduisent, dans la pratique, de manière concordante d'un établissement à l'autre et d'une juridiction à l'autre.

Le rapport d'octobre 2011, intitulé *Rapport intérimaire sur la mise en œuvre de Bâle III*, a été actualisé en avril 2012, et les mises à jour se poursuivront à un rythme régulier. Ces mises à jour reflètent la volonté du Comité d'assurer une application complète et uniforme de Bâle II, Bâle 2,5 et Bâle III, dans les délais impartis.

Principes fondamentaux

En décembre, le Comité a publié, à des fins de consultation, une version révisée des *Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace* de 2006 et de la méthodologie d'évaluation qui les accompagne. Les modifications apportées remédient à un grand nombre des graves lacunes en matière de gestion des risques et autres vulnérabilités qui ont été révélées par la crise financière récente. Elles prennent aussi en compte plusieurs tendances et évolutions essentielles qui ressortent des dernières années de turbulences sur les marchés : poids croissant des banques d'importance systémique et charge de travail accrue qu'elles représentent pour les autorités prudentielles ; nécessité d'une perspective systémique pour faire face au risque systémique ;

attention croissante portée à la gestion de la crise, ainsi qu'aux mécanismes de redressement et de résolution, qui permettront d'atténuer aussi bien la probabilité que les conséquences d'une défaillance bancaire.

La version révisée fusionne les principes fondamentaux et la méthodologie d'évaluation en un document unique. Celui-ci présente les principes selon une structure plus logique, qui met en évidence la différence entre ce qui est attendu des autorités de contrôle et ce que celles-ci attendent des banques. Le Comité espère publier la version finale de ce document en 2012.

Révision du portefeuille de négociation

Le Comité de Bâle procède à une révision en profondeur du régime de fonds propres réglementaires applicable aux expositions du portefeuille de négociation. Ces expositions consistent en positions sur instruments financiers et produits de base détenues à des fins de transaction ou de couverture d'autres activités de transaction. Selon le dispositif du Comité relatif au risque de marché, les positions du portefeuille de négociation sont soumises à des exigences de fonds propres au titre du risque de taux d'intérêt, du risque de change, du risque de position sur actions et du risque sur produits de base. Le Comité espère conduire en 2012 une consultation sur ses propositions de révision du dispositif relatif au risque de marché.

Communication

Définition des fonds propres. Durant la crise financière, une communication insuffisante au sujet des fonds propres des banques a aggravé les incertitudes en empêchant les intervenants de marché et les autorités prudentielles d'évaluer correctement la situation des fonds propres et de procéder à des comparaisons entre juridictions. Dans un document soumis à consultation le 19 décembre, le Comité de Bâle a proposé des règles de communication destinées à accroître la transparence et la comparabilité des fonds propres des banques et, partant, à améliorer la discipline de marché.

Rémunération. Un élément essentiel de la prévention d'une prise de risque excessive consiste à s'assurer que les rémunérations sont bien alignées sur les risques et les résultats. En pratique, il s'est révélé difficile de refléter dans les rémunérations des employés le degré de risque qu'ils prenaient au nom de leur organisation. Le 1^{er} juillet, des exigences supplémentaires relatives à la rémunération ont été introduites dans le cadre du troisième pilier afin de promouvoir la discipline de marché en permettant aux intervenants d'évaluer la qualité des pratiques de rémunération des banques. Ces nouvelles exigences devraient contribuer à une plus grande homogénéité de la communication sur les rémunérations. Elles mettent à jour les recommandations supplémentaires relatives au deuxième pilier publiées par le Comité en juillet 2009 et tiennent compte des principes de rémunération et normes d'application y afférentes énoncés par le CSF en 2009.

Par ailleurs, le Comité a publié en mai 2011 un rapport intitulé *Range of methodologies for risk and performance alignment of remuneration*, qui traite des questions pratiques et techniques entourant les primes et les systèmes de

rémunération. Ce document clarifie la conception des régimes de rémunération en fonction des risques et met en évidence les problèmes susceptibles de limiter l'efficacité de telles méthodes de rémunération. Présentant des exemples de méthodes actuellement appliquées par les banques et relatant l'expérience des autorités de contrôle, le rapport brosse aussi un tableau des pratiques de rémunération actuelles dans le secteur.

Risque opérationnel

Le dispositif d'adéquation des fonds propres réglementaires prévoit que la discipline relative au risque opérationnel continuera à évoluer avec le temps et qu'elle convergera vers des pratiques plus homogènes de gestion et d'évaluation des risques. C'est pourquoi le Comité a publié en juin deux documents. Le premier, intitulé *Principles for the sound management of operational risk*, traite de trois thèmes de portée générale : gouvernance, gestion des risques et communication. Il met en lumière l'évolution des pratiques du secteur et l'expérience prudentielle acquise dans ces trois domaines depuis la publication d'une version antérieure de ce document, en 2003.

Le second document, *Operational risk – supervisory guidelines for the advanced measurement approaches*, expose des recommandations prudentielles en matière de gouvernance, de données et de modélisation.

Crédit commercial

Après concertation avec la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce et la Chambre de commerce internationale, le Comité a évalué l'incidence de Bâle II et Bâle III sur le financement du commerce dans les pays à faible revenu. Cette évaluation a conduit le Comité, en octobre, à apporter deux modifications techniques au dispositif d'adéquation des fonds propres de Bâle. Ces modifications sont destinées à faciliter les échanges avec les pays à faible revenu en améliorant leur accès au crédit commercial et en abaissant le coût de celui-ci.

Audit

En décembre, le Comité a publié des recommandations prudentielles révisées pour évaluer l'efficacité de la fonction d'audit interne dans les banques. Cette révision s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le Comité pour encourager de saines pratiques bancaires. Elle constitue la mise à jour d'un document de 2001 intitulé *Internal audit in banks and the supervisor's relationship with auditors*, spécialement à la lumière de la crise financière mondiale.

Résolution des défaillances bancaires

En juillet, le Comité a publié un rapport sur les modifications à apporter aux politiques nationales pour établir des régimes efficaces de résolution des défaillances transfrontières des EFIS. En mars 2010, le Comité avait émis dix recommandations à ce sujet et, en novembre 2010, le CSF avait appelé à une évaluation des progrès accomplis. Le rapport du Comité publié en juillet

a conclu que de nombreuses juridictions n'avaient guère progressé dans ce domaine et souligné la nécessité d'une accélération des réformes.

Coût élevé de la protection contre le risque de crédit

Les autorités prudentielles sont préoccupées par des transactions récentes assurant une protection contre le risque de crédit et par les opportunités d'arbitrage réglementaire qu'elles comportent. En décembre, le Comité a publié une déclaration destinée à prévenir les banques que les responsables prudents allaient suivre de près les transferts de risque de crédit. Dans cette déclaration, le Comité explique qu'il s'attend à ce que les contrôleurs bancaires examinent ces transferts dans deux contextes : les règles de Bâle concernant le dispositif de titrisation ; et le cadre plus général du processus de surveillance prudentielle et de l'évaluation de l'adéquation des fonds propres (deuxième pilier).

Comité de Bâle : www.bis.org/bcbs

Comité sur le système financier mondial

Le Comité sur le système financier mondial (CSFM) suit l'évolution des marchés financiers et en analyse les implications en termes de stabilité financière. Il est présidé par William C. Dudley, Président de la Banque de Réserve fédérale de New York, qui, le 1^{er} janvier 2012, a succédé à Mark Carney, Gouverneur de la Banque du Canada. Le Comité est composé des sous-gouverneurs et autres hauts responsables de 23 banques centrales d'économies avancées et émergentes ainsi que du Conseiller économique de la BRI.

Durant l'exercice, l'évaluation des problèmes récents de dette souveraine dans la zone euro a dominé les débats du Comité. Ceux-ci ont notamment été consacrés à l'examen des initiatives susceptibles de stopper la contagion parmi les signatures souveraines et de briser le lien entre risque souverain et problèmes de financement des banques. Les membres du Comité se sont également intéressés aux répercussions mondiales du désendettement des banques dans les économies avancées, et en particulier aux conséquences possibles pour les économies émergentes. Les implications économiques et financières du tremblement de terre au Japon ainsi que les perturbations pouvant découler de la concrétisation d'autres risques ont aussi été évoquées.

Pour approfondir sa compréhension des questions stratégiques actuelles et envisager les réactions possibles des banques centrales, le Comité a fait réaliser par des groupes de travail constitués d'experts de banque centrale plusieurs études approfondies sur des thèmes tels que :

- risque de crédit souverain et conditions de financement des banques ;
- effets des changements réglementaires et comptables sur les stratégies obligataires des investisseurs institutionnels ;
- implications macrofinancières de diverses configurations d'accès à des contreparties centrales sur les marchés de dérivés de gré à gré.

Le Comité a, en outre, contribué aux débats en cours dans d'autres instances. Il a ainsi participé aux travaux du G 20 sur la liquidité mondiale en

présentant un rapport exposant le point de vue des banques centrales et les réponses qu'elles peuvent mettre en œuvre. Le CSFM a également continué d'améliorer les données statistiques, avec des modifications importantes des statistiques bancaires internationales BRI, dont il est l'organe de gouvernance. Ces modifications contribueront à combler les lacunes qui subsistent et à rendre les données plus utiles dans plusieurs domaines clés :

- suivi de l'exposition des systèmes bancaires nationaux au risque de crédit ;
- suivi de l'évolution de l'offre de crédit bancaire et des schémas de financement des banques ;
- mesure du risque de financement des banques.

CSFM : www.bis.org/cgfs

Comité sur les systèmes de paiement et de règlement

Le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR) œuvre au renforcement des infrastructures des marchés financiers (IMF) en encourageant la mise en place de mécanismes de paiement, de compensation et de règlement sûrs et efficaces. Il est reconnu en tant qu'organe d'élaboration de normes internationales dans ce domaine. Le CSPR, composé de hauts responsables de 25 banques centrales, est présidé depuis mars 2012 par Paul Tucker, Sous-gouverneur de la Banque d'Angleterre chargé de la stabilité financière. Le précédent Président du CSPR était William C. Dudley, Président de la Banque de Réserve fédérale de New York.

Nouvelles normes

Le CSPR et l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) ont publié conjointement, en avril 2012, la version finale de leur rapport *Principles for financial market infrastructures* (à paraître en français), qui avait été soumis à consultation en mars 2011. Le document formule de nouvelles normes internationales visant à régir les IMF d'importance systémique (systèmes de paiement, dépositaires centraux de titres, systèmes de règlement de titres, contreparties centrales et référentiels centraux de données). Les 24 principes s'appuient sur les enseignements tirés de la récente crise financière et sur l'expérience acquise, ces dix dernières années, par l'application des normes en vigueur.

Ces principes remplacent les trois séries de normes antérieures (CSPR et CSPR-OICV), à savoir : *Principes fondamentaux pour les systèmes de paiement d'importance systémique* (2001), *Recommandations pour les systèmes de règlement de titres* (2001) et *Recommandations pour les contreparties centrales* (2004). Le CSPR et l'OICV sont d'avis qu'un ensemble unique de principes permettra d'harmoniser la surveillance et la réglementation des IMF d'importance systémique au niveau mondial.

Les nouveaux principes instaurent un régime plus strict dans divers domaines, les quatre suivants notamment : ressources financières et procédures de gestion des risques permettant aux IMF de gérer le défaut d'un participant ; atténuation du risque opérationnel ; liens et autres

interdépendances entre IMF par lesquels les risques opérationnels et financiers peuvent se propager ; besoin de critères de participation reposant sur le risque et assurant un accès équitable et ouvert. Les nouveaux principes couvrent également des questions qui ne sont pas abordées par les normes existantes, comme la ségrégation et la portabilité, la participation à plusieurs niveaux et le risque général d'exploitation.

Le rapport expose, en outre, un ensemble de cinq responsabilités incombant aux banques centrales et autres autorités de surveillance ou de réglementation des IMF appliquant les principes, en insistant sur la nécessité d'une coopération efficace entre autorités, quand deux ou plus sont concernées.

Le CSPR et l'OICV ont aussi prévu de diffuser deux autres documents à des fins de consultation. Le premier est un dispositif d'information permettant – aux participants et à un public plus large – de mieux comprendre les risques et coûts associés au recours à une IMF. Le second est une méthodologie d'évaluation qui peut être utilisée pour vérifier que les IMF respectent les principes et que les autorités compétentes exercent leurs responsabilités.

Déclaration et agrégation des données sur les dérivés de gré à gré

En janvier 2012, le CSPR et l'OICV ont publié conjointement la version finale d'un document intitulé *Report on OTC derivatives data reporting and aggregation requirements*, qui avait été soumis à consultation en août 2011. Ce rapport recense les données nécessaires au suivi de l'impact des marchés de dérivés de gré à gré sur la stabilité financière. Il édicte des exigences minimales pour la déclaration d'informations sur les transactions (notamment les types de formats acceptés) à des référentiels centraux de données, et il examine l'accès aux données par les autorités, les entités déclarantes et le public. Le rapport s'intéresse aussi aux outils (par exemple, l'identifiant de personne morale) permettant d'agréger les données de façon pertinente. Il analyse enfin la collecte de certaines données supplémentaires (comme les détails des accords-cadres) comblant les lacunes qui empêchent une évaluation précise du risque systémique.

Recommandations sur le risque de règlement dans les opérations de change

Le CSPR collabore avec le Comité de Bâle pour fournir aux autorités prudentielles de nouvelles recommandations sur la façon dont les banques devraient gérer les risques liés au règlement des opérations de change.

Autres activités

En septembre 2011, le CSPR a publié un document intitulé *Payment, clearing and settlement systems in the CPSS countries*, premier des deux volumes d'une étude de référence décrivant les IMF dans les pays membres. En janvier 2012, le Comité a diffusé la mise à jour annuelle de ses statistiques : *Statistics on payment, clearing and settlement systems in the CPSS countries*.

CSPR : www.bis.org/cpss

Comité des marchés

Le Comité des marchés (CM), présidé par Hiroshi Nakaso, Gouverneur adjoint de la Banque du Japon, offre aux hauts responsables de 21 grandes banques centrales la possibilité d'examiner ensemble l'évolution des marchés financiers et d'en évaluer les implications pour les opérations de gestion de la liquidité.

Le Comité a orienté son action en fonction des préoccupations croissantes concernant la dette souveraine et les perspectives économiques mondiales en repli. Il a suivi de près l'évolution des marchés d'obligations d'État de la zone euro, ainsi que son effet sur la capacité des banques à se financer sur les marchés. Il a examiné en plusieurs occasions les mesures prises par les banques centrales pour fournir de la liquidité – en euro et en dollar – et élargir la liste des sûretés éligibles. La baisse de confiance des investisseurs, au troisième trimestre 2011, a mis l'accent sur la volatilité accrue du marché des changes et les réactions des autorités. Lorsque les politiques monétaires non conventionnelles ont été réactivées dans de grandes économies, le Comité s'est intéressé à l'impact, sur les marchés financiers, de l'assouplissement quantitatif et de la détente des conditions du crédit, ainsi qu'à la difficulté, pour les banques centrales, de signaler leur détermination à défendre leurs engagements dans un tel contexte.

Outre ses réunions périodiques, le Comité a convoqué, en juillet 2011, le groupe de travail sur les marchés d'Amérique latine. Tenue à la Banque du Mexique, la session a rassemblé de hauts responsables des opérations de marché de grandes banques centrales d'Amérique latine ainsi que leurs homologues d'autres régions. Trois grands thèmes étaient à l'ordre du jour : i) évolution récente des marchés ; ii) tendances des flux de capitaux, effets sur les marchés et réactions possibles des autorités ; iii) questions techniques et stratégiques liées aux différentes utilisations des titres de dette dans les opérations de banque centrale.

Le Comité a développé deux projets durant l'exercice. Le premier était une enquête sur le courtage à haute fréquence, destinée à mieux comprendre comment cette technique influence la structure et le fonctionnement des marchés des changes depuis quelques années. Ses résultats ont été présentés aux gouverneurs et diffusés sous forme de rapport du Comité, en septembre 2011. Le deuxième a consisté à participer à la préparation de l'enquête triennale BRI sur les marchés des changes et dérivés en 2013. Le Comité a créé un groupe d'experts pour i) affiner les catégories de contreparties et de méthodes d'exécution des ordres ; ii) élargir la couverture des principales monnaies de marchés émergents, lesquelles sont, de plus en plus, négociées à l'étranger.

Comité des marchés : www.bis.org/markets

Gouvernance des banques centrales

Le Groupe sur la gouvernance des banques centrales, composé de représentants de neuf banques centrales et présidé par Stanley Fischer, Gouverneur de la Banque d'Israël, est un forum permettant d'échanger des

vues sur la conception et le fonctionnement des banques centrales en tant qu'institutions d'intérêt public. Le Groupe décide aussi des travaux à mener en priorité, dont la BRI et le Réseau de gouvernance (constitué de plus de 50 banques centrales) facilitent la mise en œuvre. Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe a analysé sous diverses formes la situation changeante des banques centrales : un rapport sur les implications de leurs nouvelles attributions en matière de stabilité financière ; une série de débats sur les défis présentés par la modification de leur mandat et, plus généralement, de leur situation ; des travaux sur la solidité financière dont elles doivent faire preuve pour être efficaces en période d'après-crise.

Comité Irving Fisher sur les statistiques de banque centrale

Le Comité Irving Fisher sur les statistiques de banque centrale est une instance où les économistes et statisticiens de banque centrale examinent des questions statistiques relatives à la stabilité monétaire et financière. Les activités du Comité durant l'exercice ont été les suivantes :

- organisation d'un atelier sur les problèmes de données dans le secteur immobilier et leurs implications stratégiques, en coopération avec la Banque centrale du Chili (Santiago, avril 2011) ;
- parrainage, conjointement avec la Banque centrale d'Irlande, d'un séminaire sur les moyens de combler les lacunes statistiques (Dublin, août 2011) ;
- préparation de plus de dix ateliers dans le cadre du 58^e Congrès mondial de l'Institut international de statistique (Dublin, août 2011) ;
- conduite d'une enquête auprès de ses membres concernant les données rassemblées et la compilation de nouvelles données par les banques centrales, ainsi que les mesures prises pour améliorer la collecte et la dissémination des statistiques (été 2011).

Le rapport présenté par le Comité à la Réunion de tous les gouverneurs en novembre 2011 contenait deux grands messages :

- il est nécessaire et urgent d'améliorer le partage des données entre organisations aux niveaux national et international et de surmonter les contraintes de confidentialité et autres obstacles à l'échange d'informations ;
- les banques centrales, individuellement et collectivement, sont d'utiles catalyseurs du changement pour une large gamme de statistiques économiques et financières.

Muhammad Ibrahim, Sous-gouverneur de la Banque centrale de Malaisie, a été nommé Président du Comité en novembre 2011. Sur l'exercice, le nombre de membres du Comité est passé à 76 (banques centrales et organisations internationales ou régionales).

Comité Irving Fisher : www.bis.org/ifc

Association internationale de protection des dépôts

L'Association internationale de protection des dépôts (IADI, International Association of Deposit Insurers) permet aux organismes de garantie des dépôts, aux banques centrales et aux organisations internationales de renforcer l'efficacité des systèmes de protection des dépôts et de résolution des défaillances bancaires, et de coopérer sur des questions connexes de stabilité financière. Elle compte actuellement 83 organisations membres (participants et affiliés) – dont 64 organismes de garantie des dépôts. L'IADI formule des recommandations en vue d'instaurer un système efficace de protection des dépôts ou d'améliorer le système en place, ainsi que des avis sur l'orientation des programmes de formation, d'information et d'éducation, ou les travaux de recherche.

Principes fondamentaux (Core principles for effective deposit insurance systems)

Des représentants de l'IADI ont participé à un examen collégial, dans le cadre du CSF, pour vérifier que les systèmes de protection des dépôts de ses membres appliquent les principes fondamentaux pour des systèmes efficaces de garantie des dépôts énoncés par l'IADI et le Comité de Bâle et figurant sur la liste de normes essentielles à la bonne santé des systèmes financiers établie par le CSF. Les représentants de l'IADI ont apporté au projet leur précieuse expérience pratique. Le FMI et la Banque mondiale prévoient d'examiner le respect des principes fondamentaux dans le cadre de leur programme commun d'évaluation du secteur financier (FSAP, Financial Sector Assessment Program) et de leurs rapports conjoints sur le respect des normes et des codes (ROSC, Reports on the Observance of Standards and Codes). En consultation avec le Comité de Bâle et d'autres organismes internationaux, l'IADI produira un ensemble de documents destinés à mettre à jour les principes fondamentaux et à élaborer de nouvelles recommandations, le cas échéant, pour faire appliquer les principes et diffuser les meilleures pratiques en matière de protection des dépôts.

Initiatives visant à renforcer les systèmes de protection des dépôts dans le monde entier

En collaboration avec le FMI, la Banque mondiale et le Forum européen des organismes de garantie des dépôts (EFDI, European Forum of Deposit Insurers), l'IADI a organisé, en 2011, des ateliers en Albanie et au Nigéria pour former ses membres et ceux de l'EFDI à l'évaluation du respect des principes fondamentaux.

L'IADI et l'ISF poursuivent leur collaboration pour mettre au point des programmes de formation et des modules d'apprentissage en ligne ainsi que des séminaires à l'intention des organismes de garantie des dépôts, des autorités prudentielles du secteur financier, des ministères des Finances et des banques centrales du monde entier. Cette année, l'IADI a organisé sept formations, dont un séminaire sur la méthodologie d'évaluation des principes fondamentaux, en partenariat avec l'ISF à la BRI. L'IADI et l'ISF ont aussi élaboré conjointement un didacticiel sur les principes fondamentaux et ils en

préparent un autre sur la résolution des défaillances bancaires du point de vue des organismes de protection des dépôts. Pour pouvoir accéder facilement à ces modules d'apprentissage en ligne, tous les membres de l'IADI sont abonnés à FSI Connect, l'outil d'information et d'apprentissage en ligne de l'ISF.

L'IADI mène des recherches par l'intermédiaire de son Comité de recherche et d'orientation, et en collaboration avec le FMI. Celles-ci portent actuellement sur les sujets suivants : niveau suffisant des fonds de garantie des dépôts ; protection des dépôts dans les établissements islamiques ; processus d'indemnisation ; détection précoce et intervention en temps utile ; traitement des crises systémiques. En outre, l'IADI vient de terminer des études sur les mandats de protection des dépôts et les demandes de règlement et indemnisations.

En 2010, l'IADI a créé, au sein de son Comité de recherche et d'orientation, un sous-comité de l'inclusion et de l'innovation financières qui lui sert à communiquer avec le G 20, ainsi que d'autres organismes de normalisation et entités internationales pour traiter des questions d'assurance des dépôts liées à l'inclusion financière. À l'heure actuelle, le sous-comité étudie les possibles interactions entre questions liées à l'inclusion financière et mandat de l'IADI, et s'attache à décrire les pratiques d'inclusion financière des membres de l'IADI.

Réunions, séminaires et conférences

L'Assemblée générale et Conférence annuelle de l'IADI, ainsi qu'une réunion de son Conseil exécutif, se sont tenues à Varsovie en octobre 2011, à l'invitation du Fonds polonais de garantie bancaire. La Conférence, consacrée au renforcement des dispositifs de stabilité financière, a rassemblé plus de 200 personnes venues d'une cinquantaine de pays. Les réunions du Conseil exécutif et du Comité permanent ont également eu lieu à la BRI, à Bâle, en juin 2011, et dans les locaux du Fonds turc d'assurance des dépôts d'épargne, à Istanbul, en février 2012.

En outre, les 8 comités régionaux de l'IADI et ses 12 organisations partenaires ont, tout au long de l'exercice, parrainé des manifestations régionales sur le thème de la protection des dépôts comme filet de sécurité en temps de crise financière. Y ont notamment été traités les sujets suivants : respect des principes fondamentaux et évaluation de leur application ; formation à la sensibilisation du public ; systèmes intégrés de garantie des dépôts ; protection des dépôts dans les établissements islamiques ; liquidation d'établissements en difficulté ; accords de reprise des actifs et passifs.

IADI : www.iadi.org

Association internationale des contrôleurs d'assurance

L'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) est le régulateur international du secteur de l'assurance. La mission de l'AICA consiste, d'une part, à promouvoir l'efficacité et la cohérence mondiale de la réglementation et de la surveillance du secteur, afin de veiller à l'équité, la

sécurité et la stabilité des marchés de l'assurance, pour le bien des assurés et, d'autre part, à contribuer à la stabilité financière mondiale.

Stabilité financière

L'AICA participe activement à l'évaluation des réformes de la réglementation recommandées par le CSF, notamment à la mise au point d'indicateurs du poids systémique des assureurs, et elle élabore les stratégies adaptées. L'AICA a proposé au CSF une méthodologie d'évaluation des assureurs d'importance systémique, qui sera soumise à consultation selon un calendrier convenu. En outre, l'AICA surveille désormais l'environnement macroéconomique et financier du secteur de l'assurance. Elle développe un dispositif de surveillance macroprudentielle du secteur définissant un périmètre d'intervention distinct des attributions de la banque centrale. Ce dispositif pourrait inclure des tests de résistance macroéconomique.

Le 15 novembre 2011, l'AICA a publié un document intitulé *Insurance and financial stability*, qui montre que les risques liés à l'émission d'un contrat d'assurance ne sont, la plupart du temps, ni corrélés avec le cycle conjoncturel ni avec les risques sur les marchés financiers. Le document explique aussi que la taille du passif d'assurance n'est, dans l'ensemble, pas affecté par les pertes sur les marchés financiers : même si la crise financière a touché les assureurs, ceux qui mènent des activités d'assurance traditionnelles n'ont pas suscité de préoccupations quant au risque systémique. Les principales craintes concernent les assureurs qui ont d'importantes activités non traditionnelles ou hors du domaine de l'assurance et de nature à entraîner des effets systémiques en cas de crise.

Principes fondamentaux de l'assurance

Lors de son Assemblée générale, tenue le 1^{er} octobre 2011, l'AICA a adopté des révisions à son document intitulé *Insurance core principles, standards, guidance and assessment methodology*. Les principes ont été révisés à la lumière des enseignements de la crise financière : ils suivent les recommandations du CSF et tiennent compte de l'évolution des pratiques suivies par les autorités prudentielles et la profession. Le nouveau document institue une hiérarchie des documents prudentiels avec, au sommet, les principes fondamentaux, puis les normes pour la mise en œuvre de ces principes et, enfin, les recommandations.

Comptabilité

L'AICA attache beaucoup d'importance à ce que l'information financière soit de grande qualité et offre une image significative et économiquement fiable de la santé financière des assureurs. Elle suit de près les évolutions en matière de communication financière internationale susceptibles d'avoir le plus d'influence sur le modèle comptable global pour les compagnies d'assurance soumises à une surveillance prudentielle. L'AICA rencontre régulièrement l'International Accounting Standards Board (IASB) pour apporter sa contribution à l'élaboration de règles concernant les contrats d'assurance et d'autres normes importantes pour les assureurs.

Forum des superviseurs de l'assurance (Supervisory Forum)

En juin 2011, l'AICA a créé le Forum des superviseurs de l'assurance pour permettre aux superviseurs de l'assurance d'échanger des informations sur les pratiques prudentielles. En mettant l'accent sur les grands assureurs et groupes d'assurance, les participants analysent les tendances et risques présents et potentiels, mettent en commun idées et expériences sur les méthodologies prudentielles, et évaluent l'impact de tests de résistance à des scénarios macroéconomiques sur les assureurs/groupes d'assurance de grande taille ou complexes. Le Forum collabore aussi avec d'autres comités de l'AICA et contribue à ses projets en apportant son expérience pratique.

Groupes d'assurance internationaux

L'AICA poursuit la mise au point d'un cadre commun pour le contrôle des groupes d'assurance internationaux (ComFrame – Common Framework for the Supervision of Internationally Active Insurance Groups), appelé à favoriser la cohérence de leur surveillance dans les différentes juridictions. Le *ComFrame concept paper*, du 1^{er} juillet 2011, a invité les membres de l'AICA et les observateurs à formuler leurs commentaires sur l'orientation proposée. Un projet sera soumis à consultation mi-2012. L'AICA compte finaliser ComFrame en 2013 et mener ensuite une étude d'impact et une phase de calibrage.

Réassurance et rapports de l'AICA sur le marché

L'ultime édition du rapport sur le marché mondial de la réassurance (*Global reinsurance market report*), de décembre 2011, traite des tests de résistance comme outil de surveillance de l'assurance et de la réassurance ; elle décrit les tendances émergentes, les pratiques communes et les prochaines étapes.

Les réassureurs internationaux – entreprises qui, moyennant une commission ou prime, acceptent d'indemniser un assureur en cas de pertes sur un ou plusieurs contrats – jouent un rôle majeur dans le bon fonctionnement et la solidité des marchés de l'assurance. Ils renforcent la sécurité ultime des assureurs, protégeant ainsi les clients et contribuant à la stabilité financière globale.

En 2012, l'AICA lancera son *Global insurance market report*, qui couvrira à la fois les principales évolutions de la réassurance et de l'assurance à l'échelle mondiale, soulignant ainsi l'unité de ces deux marchés.

Protocole d'accord multilatéral

Le protocole d'accord multilatéral de l'AICA, entré en vigueur en juin 2009, est un cadre de coopération et d'échange d'information dont le but est d'améliorer l'efficacité de la surveillance transfrontière des entreprises d'assurance. Il devrait également contribuer aux efforts mondiaux visant à mieux réglementer les établissements financiers d'importance systémique. Cette année, 22 autorités de contrôle de l'assurance y avaient adhéré, et 22 autres demandes d'adhésion étaient en cours de validation.

Respect des normes

Le sous-comité de l'AICA sur le respect des normes, créé en octobre 2010, a engagé une évaluation et une coordination des examens collégiaux sur la mise en œuvre des principes fondamentaux (révisés) de l'assurance ; il a commencé à examiner ceux qui concernent le mandat et les pouvoirs prudentiels ainsi que la surveillance des groupes.

Plus généralement, l'AICA organise des séminaires et ateliers régionaux pour aider les superviseurs de l'assurance à mettre en œuvre ses principes, normes et recommandations, en s'appuyant sur la collaboration de l'ISF, des autorités nationales de contrôle de l'assurance et d'autres organismes.

AICA : www.iaisweb.org

Institut pour la stabilité financière

L'Institut pour la stabilité financière (ISF) a pour mandat d'aider les autorités prudentielles du secteur financier du monde entier à renforcer leur surveillance. Au cours de l'exercice écoulé, alors que les autorités nationales commençaient à appliquer les règles récemment mises au point par les régulateurs internationaux des secteurs de la banque et de l'assurance, l'ISF a redoublé d'efforts pour les assister dans la mise en œuvre des nouvelles normes.

Réunions, séminaires et conférences

Le premier grand volet des activités de l'ISF, où celui-ci a acquis une solide expérience, consiste à organiser des réunions, séminaires et conférences de haut niveau à l'intention des autorités prudentielles des secteurs de la banque et de l'assurance, et des experts de banque centrale sur la stabilité financière. Ainsi, en 2011, 51 rencontres de ce type ont eu lieu dans le monde entier, souvent en partenariat avec des groupes régionaux de superviseurs. Les réunions à l'intention des gouverneurs et sous-gouverneurs de banque centrale et des responsables d'autorités de contrôle se sont tenues en Afrique, en Amérique latine, en Asie, en Europe centrale et orientale et au Moyen-Orient. Elles ont abordé la stabilité financière, les outils et politiques macroprudentiels, les priorités réglementaires et d'autres questions prudentielles clés. Comme en 2010, le programme de séminaires était axé sur les réformes en matière de réglementation financière. Nombre des séminaires ont utilisé les études de cas élaborées par l'ISF, axées sur toute une gamme de concepts prudentiels exposés dans Bâle III. Près de 2 000 personnes ont participé aux événements organisés par l'ISF en 2011.

FSI Connect

FSI Connect, outil d'information et d'apprentissage en ligne destiné aux autorités prudentielles du secteur financier, constitue le second volet des activités de l'ISF. S'adressant aux superviseurs, quel que soit leur niveau d'expérience ou d'expertise, il a permis à plus de 9 000 utilisateurs appartenant à quelque 230 banques centrales et autorités prudentielles abonnées d'avoir accès à plus de 220 didacticiels sur une grande diversité de sujets. En 2011,

le nombre de modules sur la surveillance du secteur de l'assurance est passé à plus de 30. L'ISF a également lancé un vaste projet visant à mettre à jour en deux ans tous les didacticiels concernés par Bâle III.

Recherche et statistiques

La fonction de recherche de la BRI traite de questions économiques et financières intéressant les banques centrales et les autorités de surveillance des marchés financiers. Les résultats de ces travaux de recherche et d'analyse paraissent, pour l'essentiel, dans les principales publications de la Banque, tels le *Rapport annuel*, le *Rapport trimestriel* et les séries *BIS Papers* et *Working Papers*, ainsi que sur le site www.bis.org, voire dans des publications spécialisées externes. Par ailleurs, la BRI collecte, analyse et diffuse auprès des banques centrales et du grand public des informations statistiques sur les principales composantes du système financier international. En outre, et conformément à son mandat, la BRI établit des documents de travail pour les réunions de hauts responsables de banque centrale, et assure le secrétariat et des travaux d'analyse pour les différents groupes qu'elle accueille à Bâle.

Axes de recherche

Conformément à la mission de la Banque, l'activité de recherche s'articule autour des questions de stabilité monétaire et financière. Comme lors des périodes précédentes, l'un des thèmes centraux a été l'évolution de la crise financière mondiale et ses conséquences pour l'action des autorités.

L'un des volets des travaux de recherche concernait le lien entre le système monétaire et financier international et le comportement de l'économie mondiale. Les travaux ont porté plus précisément sur le concept de liquidité mondiale, sa mesure et ses implications stratégiques, ainsi que sa relation avec les déséquilibres des comptes courants. Des études détaillées sur l'activité bancaire internationale et certains segments du marché des changes ont été réalisées en se fondant sur les données sans équivalent des statistiques financières internationales BRI.

Un deuxième volet portait sur le lien entre macroéconomie et situation bilantielle des secteurs public et privé. Les travaux ont notamment compris une analyse en profondeur du cycle financier et de sa relation avec le cycle conjoncturel, ainsi qu'une étude de l'interaction entre la solidité financière du souverain et celle du secteur bancaire.

Un troisième volet était axé sur les mesures prudentielles et structurelles destinées à accroître la résilience du système financier. Les travaux ont examiné les forces et faiblesses des instruments de politique macroprudentielle tels que les volants de fonds propres anticycliques et les tests de résistance macroéconomiques. Ils ont également couvert des aspects clés de l'infrastructure financière, notamment l'architecture des contreparties centrales.

Le quatrième volet était consacré à l'évolution de la politique monétaire dans le contexte de la crise financière mondiale. Il a analysé l'efficacité et les

limites des politiques de bilan menées par les banques centrales (acquisition massive d'actifs et accumulation de réserves de change, par exemple) et a évalué les modifications intervenues dans le mécanisme de transmission.

La fonction recherche de la BRI organise chaque année des conférences et séminaires permettant de réunir hauts responsables, universitaires et acteurs des marchés. La Conférence annuelle de la BRI en est devenue l'événement phare. La dixième édition, en juin 2011, a étudié les implications de la politique budgétaire pour la stabilité macroéconomique, monétaire et financière. En février 2012, la BRI et la BCE ont organisé conjointement un séminaire sur la liquidité dans le système monétaire et financier international.

Statistiques financières internationales

Depuis plusieurs dizaines d'années, la BRI collecte et diffuse des données sur les créances et engagements transfrontières des banques internationales. Durant la période, elle a concentré ses efforts sur un processus destiné à améliorer ces données en suivant les recommandations d'un groupe de travail du CSFM. La première étape de ce processus prévoit que les banques centrales améliorent la déclaration des statistiques transfrontières sur la base du pays de résidence en affinant la répartition par monnaies, en ventilant les données sur les contreparties par nationalité de la banque déclarante et en intégrant les positions en monnaie locale sur les résidents. La BRI s'attend à ce que les nouvelles statistiques soient compilées à partir du deuxième trimestre 2012. Durant la deuxième étape, qui devrait être achevée au quatrième trimestre 2013, les banques centrales communiqueront une ventilation sectorielle plus détaillée des statistiques bancaires sur la base de la résidence et sur base consolidée. Les statistiques consolidées seront, en outre, étendues pour inclure les passifs des banques, y compris leurs fonds propres.

En juin 2011, la BRI a publié ses statistiques bancaires internationales par le biais de l'outil Webstats, qui permet aux utilisateurs de rechercher des données de façon interactive et de les exporter dans différents formats, notamment SDMX. La BRI coparraine le programme d'échange de données et métadonnées statistiques (SDMX) qui produit et assure le suivi des normes techniques et des directives sur le contenu des données pour la diffusion de l'information statistique (Webstats : stats.bis.org ; SDMX : www.sdmx.org).

Grâce à son site internet, la BRI a continué d'améliorer la dissémination des indices des prix de l'immobilier résidentiel et commercial qu'elle collecte auprès de différentes sources. La base de données contient les indicateurs économiques clés déclarés par la plupart des banques centrales membres de la BRI, d'autres séries macroéconomiques détaillées provenant de grandes économies avancées et émergentes, ainsi que des données recueillies par divers groupes hébergés à la BRI. La réflexion se poursuit sur l'utilisation de la base de données pour calculer de longues séries de variables économiques importantes.

La BRI est représentée dans plusieurs comités internationaux s'occupant de statistiques – comme l'Inter-Agency Group on Economic and Financial

Statistics (IAG)⁵ – qui, au cours de l’année, ont tous œuvré pour combler le manque de données révélé par la crise financière, en se concentrant tout particulièrement sur les recommandations formulées par le CSF et le FMI à l’intention du G 20. En outre, le Groupe de travail sur les bases de données relatives aux titres, dont la BRI est membre, avec la BCE et le FMI, a publié la troisième partie d’un manuel (*Handbook on Securities Statistics*) couvrant l’émission et la détention d’actions.

La BRI est sur le point de mener à terme un projet de longue haleine, qui consiste à améliorer la compilation des statistiques nationales et internationales sur les titres de dette. Trois changements sont attendus : i) définir une « émission internationale » comme tout titre de dette émis hors de la juridiction de résidence de l’emprunteur ; ii) ventiler les données publiées conformément aux recommandations du *Handbook on securities statistics* ; iii) avoir plus recours aux statistiques déclarées par les banques centrales pour compiler les données sur les titres de dette domestiques et le volume total. La BRI se propose de publier sur son site internet ces séries améliorées de données relatives aux émissions de titres et de faciliter la diffusion d’informations supplémentaires provenant de sources nationales, à mesure qu’elles sont disponibles.

Autres initiatives de banques centrales soutenues par la BRI

La BRI contribue aux activités de groupements régionaux de banques centrales. Durant l’année écoulée, elle a apporté son soutien aux événements organisés par les organisations suivantes sur les thèmes mentionnés :

- CEMLA (Centre d’études monétaires pour l’Amérique latine) : système bancaire, politique macroprudentielle, politique monétaire, systèmes de paiement et de règlement ;
- Centre de recherche et de formation du SEACEN (South East Asian Central Banks) : communication de banque centrale, stabilité et supervision du système financier, politique monétaire, systèmes de paiement et de règlement ;
- MEFMI (Macroeconomic and Financial Management Institute of Eastern and Southern Africa) : systèmes de paiement et de règlement, gestion de portefeuille, gestion des risques.

Des experts de la BRI ont également participé à des événements organisés par l’Institut bancaire et financier international de la Banque de France, le centre d’études de banque centrale de la Banque d’Angleterre et la Banque du Japon.

Services financiers de la Banque

La BRI propose une gamme étendue de services financiers conçus pour aider les banques centrales et autres autorités monétaires à gérer leurs réserves de change. Sa clientèle est constituée de quelque 140 institutions nationales auxquelles s’ajoutent plusieurs organisations internationales.

⁵ L’Inter-Agency Group on Economic and Financial Statistics comprend, outre la BRI, la Banque mondiale, la BCE, Eurostat, le FMI, l’OCDE et l’Organisation des Nations Unies.

Sécurité et liquidité sont les qualités essentielles des services d'intermédiation de crédit de la BRI, lesquels s'appuient sur un dispositif rigoureux de gestion interne des risques. Des unités indépendantes, faisant rapport directement au Directeur Général Adjoint, assurent la surveillance et le contrôle des risques associés. Une unité est chargée des questions de conformité et du risque opérationnel, tandis qu'une autre surveille les risques financiers de la Banque (risques de crédit, de liquidité et de marché). Cette dernière s'occupe également de coordonner les activités pour garantir une gestion intégrée des risques.

Deux salles de marché interconnectées assurent les services financiers de la Banque : l'une au Siège, à Bâle, l'autre au Bureau d'Asie, à Hong-Kong RAS.

Gamme des services

Pour répondre à la diversité de leurs besoins – en constante évolution –, la BRI offre aux banques centrales un large choix de placements, en termes de monnaies, d'échéances et de liquidité. La Banque propose des instruments négociables pour des échéances allant d'une semaine à cinq ans (FIXBIS, *Fixed-Rate Investments at the BIS*, et MTI, *Medium-Term Instruments*), des produits structurés comportant des caractéristiques optionnelles, ainsi que des produits classiques de court terme (tels que comptes à vue/à préavis et dépôts à terme). En outre, la BRI accorde aux banques centrales des facilités de liquidité à court terme et leur octroie des crédits, généralement contre sûretés. Elle assume également des fonctions de mandataire (*trustee*) et d'agent détenteur de sûretés.

La Banque réalise des opérations de change et sur or pour le compte de sa clientèle, lui donnant ainsi accès à une ample liquidité, de nature à faciliter, par exemple, le rééquilibrage périodique des portefeuilles de réserves ou d'importantes réallocations de devises au sein de ces portefeuilles. Les services de change de la BRI incluent des opérations au comptant sur les grandes monnaies et le DTS (droit de tirage spécial) ainsi que des swaps, des contrats à terme de gré à gré (*forwards*), des options et des dépôts en double devise. Les opérations sur or couvrent comptes à vue, dépôts à terme, comptes affectés, mais aussi affinage et transports d'or.

La BRI offre des services de gestion d'actifs sur titres d'émetteurs souverains et d'instruments à revenu fixe de première qualité, sous deux formes : mandat spécifique de gestion de portefeuille négocié entre la BRI et un client ; fonds commun de placement à capital variable (BISIP, *BIS Investment Pool*). Les deux structures de placement sont proposées sous forme de mandats sur une ou plusieurs des principales monnaies de réserve du monde : dollar, euro, livre sterling et yen. Pour les mandats multidevises, l'investisseur peut choisir si les portefeuilles bénéficieront d'une couverture dans la monnaie de référence ou non.

Les mandats de nature spécifique sont conçus en fonction des préférences de chaque client en ce qui concerne les critères et références des placements. Quant aux BISIP, ils sont comparables à des fonds communs de placement ou à des sociétés d'investissement à capital variable, mais répondent

spécifiquement aux critères de placement propres aux banques centrales et institutions internationales. Par ailleurs, l'EMEAP (Executives' Meeting of East Asia-Pacific Central Banks, groupe régional de banques centrales) a chargé la BRI d'administrer les deux fonds obligataires Asie (ABF1 et ABF2) dans le cadre de la structure BISIP, le premier étant géré par la Banque elle-même et le second par des gestionnaires externes.

La BRI, en collaboration avec un groupe de banques centrales consultantes, a créé un BISIP en titres d'État américains indexés sur l'inflation. La gestion de ce portefeuille d'actifs est confiée à un groupe de sociétés d'investissement externes, la BRI en assurant l'administration.

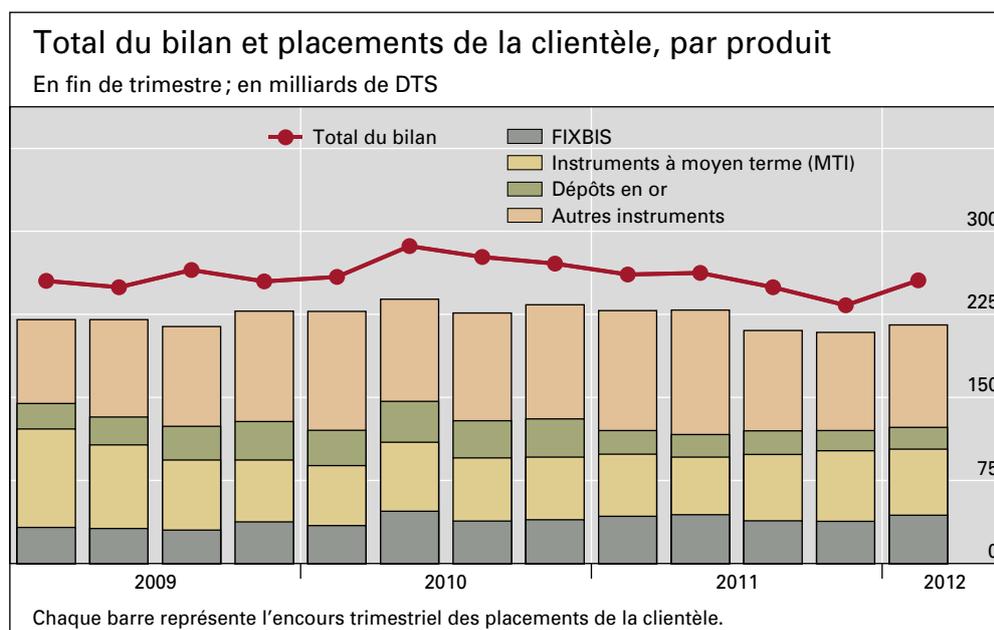
Le Département bancaire de la BRI accueille aussi des réunions, séminaires et ateliers mondiaux et régionaux sur les questions de gestion des réserves. Ces rencontres permettent aux gestionnaires de réserves de confronter leur savoir-faire et leur expérience, et favorisent le développement des capacités d'investissement et de gestion des risques dans les banques centrales et institutions internationales.

Opérations financières en 2011/12

En 2011/12, la situation sur les marchés financiers a été principalement influencée par la crise de la dette souveraine dans la zone euro, le resserrement des conditions du crédit et des épisodes de forte volatilité. Dans ce contexte, le total du bilan de la Banque a fluctué à l'intérieur d'une fourchette comprise entre DTS 280 milliards et DTS 230 milliards. Sur l'année, il a diminué de DTS 5,4 milliards – après une progression marginale de DTS 2,2 milliards l'exercice précédent – pour s'établir à DTS 255,7 milliards au 31 mars 2012.

Passif

Les dépôts de la clientèle constituent la plus grande part du total du passif (graphique). Hors mises en pension, ils se chiffraient à DTS 215,4 milliards



au 31 mars 2012, contre DTS 228,4 milliards en clôture de l'exercice précédent. Ce recul net s'explique par la contraction des dépôts à la fois en monnaies et en or.

Les apports de la clientèle sont libellés en monnaies à hauteur d'environ 91 % et, pour le reste, en or. Les dépôts en monnaies sont redescendus de DTS 207,1 milliards il y a un an à DTS 195,8 milliards fin mars 2012. Ce montant représente quelque 2,7 % du total des réserves de change mondiales (qui atteignait près de DTS 6 600 milliards à fin mars 2012, contre DTS 6 400 milliards un an auparavant)⁶. La part du dollar dans les dépôts en monnaies est de 70 %, et celles de l'euro et de la livre sterling, de 14 % et 7 %, respectivement.

La contraction des dépôts en monnaies de la clientèle, en termes nets, résulte essentiellement d'une baisse de 26 % des dépôts à terme, en partie compensée par une progression de 41 % des dépôts à vue/à préavis et de 6 % des apports en MTI.

À DTS 19,6 milliards fin mars 2012, les dépôts en or ont diminué de DTS 1,6 milliard sur l'exercice.

Actif

Comme durant l'exercice précédent, la plupart des actifs de la BRI consistent en titres souverains et quasi souverains et en placements (dont prises en pension) auprès de banques commerciales internationales de tout premier rang. Par ailleurs, la Banque détenait 116 tonnes d'or fin au 31 mars 2012. Elle gère prudemment son exposition au risque de crédit : au 31 mars 2012, la quasi-totalité de ses actifs étaient assortis d'une note égale ou supérieure à A- (États financiers, section Gestion des risques, note 3, Risque de crédit).

Les actifs en monnaies totalisaient DTS 200,2 milliards au 31 mars 2012, contre DTS 209,3 milliards un an auparavant (États financiers, Notes annexes, note 5, Actifs en monnaies).

La BRI utilise divers instruments dérivés pour optimiser la gestion de ses actifs et passifs (États financiers, Notes annexes, note 7, Instruments dérivés).

Bureaux de représentation

La BRI dispose d'un Bureau de représentation pour l'Asie et le Pacifique (Bureau d'Asie) dans la Région administrative spéciale de Hong-Kong de la République populaire de Chine, et d'un Bureau de représentation pour les Amériques (Bureau des Amériques) à Mexico. Chacun d'eux favorise la coopération dans ces régions en organisant des réunions, en menant des activités de recherche et en encourageant l'échange d'informations et de données. Le Bureau d'Asie offre, en outre, des services bancaires aux autorités monétaires de la région.

⁶ Ne sont pas pris en compte dans le calcul les fonds placés par les institutions non recensées dans les statistiques sur les réserves de change.

Bureau d'Asie

Avec le soutien résolu des banques centrales actionnaires de la région Asie-Pacifique, le Bureau d'Asie a poursuivi son programme de recherche stratégique, tout en continuant de contribuer à l'organisation de réunions de haut niveau dans la région et d'offrir des services bancaires spécialisés par le biais de sa Trésorerie régionale.

Comité consultatif Asie

Le Comité consultatif Asie (CCAs), composé des gouverneurs des 12 banques centrales actionnaires de la BRI dans la région⁷, définit l'orientation du programme de travail du Bureau d'Asie. Masaaki Shirakawa, Gouverneur de la Banque du Japon, assure la présidence du CCAs et rend compte des activités du Bureau au Conseil d'administration de la BRI. À sa réunion semestrielle de juin 2011, à Bâle, le CCAs a exprimé son soutien à la poursuite des quatre réunions ordinaires de gouverneurs organisées par la BRI dans la région. Lors de sa réunion de février, à Hong-Kong, le CCAs a entériné le nouveau thème de recherche, pour les deux ans à venir, du groupe chargé des questions de politique monétaire, à savoir : « Mondialisation et dynamique de l'inflation en Asie-Pacifique ».

Recherche

Les économistes du Bureau d'Asie, ainsi que ceux de Bâle, se sont penchés sur deux thèmes choisis en 2010 qui intéressent tout particulièrement les banques centrales membres du CCAs : le rôle du bilan des banques en matière de politique monétaire et de cours de change ; et, dans le domaine financier, les prix immobiliers. Un séminaire, accueilli par l'Autorité monétaire de Singapour en septembre, a été l'occasion de préciser ce dernier thème. Une conférence de recherche, tenue à la Banque de Thaïlande, à Chiang Mai, en décembre, a marqué l'achèvement des travaux sur le bilan des banques centrales.

Pour ces travaux de recherche, les économistes du Bureau d'Asie collaborent avec la plupart des banques centrales actionnaires BRI de la région ainsi qu'avec des organisations régionales de banques centrales. Cette collaboration a fourni la matière de nombreuses réunions de banques centrales et abouti à la publication de plusieurs articles dans des revues prestigieuses ainsi que dans les principales publications de la BRI.

Réunion spéciale des gouverneurs et autres réunions de haut niveau

Au cours de l'exercice, le Bureau d'Asie a participé à l'organisation de dix réunions de haut niveau dans la région, chacune conjointement avec une banque centrale ou un groupe régional de banques centrales comme l'EMEAP ou le Centre de recherche et de formation du SEACEN (South East Asian Central Banks).

La réunion spéciale des gouverneurs rassemble, une fois par an, les gouverneurs des grandes banques centrales de la région et des gouverneurs

⁷ Il s'agit des banques centrales des juridictions suivantes : Australie, Chine, Corée, Hong-Kong RAS, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Singapour et Thaïlande.

venus d'autres parties du monde, pour échanger des vues sur des questions d'intérêt commun. La réunion de cette année, co-organisée avec l'Autorité monétaire de Hong-Kong, s'est tenue à Hong-Kong en février. Pour la seconde fois, figurait au programme de cet événement une rencontre avec de hauts dirigeants de grands établissements financiers de la région afin d'examiner les défis et menaces auxquels sont confrontés les systèmes financiers en Asie-Pacifique.

Parmi les autres événements de haut niveau figuraient notamment : une réunion du groupe de travail sur la politique monétaire en Asie, tenue en juin à Hong-Kong et accueillie conjointement avec l'Autorité monétaire de Hong-Kong ; le Septième séminaire de haut niveau sur les marchés financiers, co-organisé par la Banque du Japon, qui a eu lieu en novembre à Yokohama ; et le séminaire Exco, organisé conjointement par le SEACEN et la BRI, à la Banque centrale du Sri Lanka, à Colombo, en janvier.

Activités bancaires et Fonds obligataire Asie

Sur fond de préoccupations persistantes concernant l'environnement économique et financier mondial, les banques centrales de la région ont continué de gérer avec prudence leurs portefeuilles de réserves, privilégiant, parmi la gamme de produits BRI, les instruments liquides à court terme. Dans l'ensemble, les placements des banques centrales de la région ont légèrement reculé durant l'exercice financier 2011/12 par rapport à 2010/11.

En sa qualité d'administrateur, la BRI a continué de prêter son appui au second Fonds obligataire Asie (ABF2), qui avait été lancé à l'initiative de l'EMEAP pour favoriser le développement des marchés d'obligations en monnaie locale. Fin mars 2012, le volume combiné des fonds se chiffrait à 4,8 milliards de dollars, en hausse d'environ 21 % depuis la clôture de l'exercice précédent. Le rendement total sur le Fonds indiciaire obligataire panasiatique (PAIF, Pan-Asia Bond Index Fund) depuis sa création, le 7 juillet 2005, jusqu'à fin mars 2012 était égal à 59 %, comparé à seulement 44 % pour un indice du Trésor américain de durée similaire.

Bureau des Amériques

Le Bureau des Amériques, en collaboration avec le Siège de la BRI, suit la façon dont les entrées de capitaux influencent la politique monétaire régionale et l'impact, sur les économies locales, des récentes recommandations visant à améliorer les principales normes prudentielles et à renforcer la stabilité financière. Le Bureau diffuse dans toute la région les travaux de recherche et d'analyse de la BRI sur ces thèmes et soutient les efforts des départements et des groupes sis à Bâle pour les faire connaître.

Les travaux du Bureau avec les banques centrales, membres ou non de la BRI, les autorités réglementaires et le monde universitaire ont donné lieu à plusieurs publications économiques cette année, dont la plupart peuvent être consultées sur les pages du Bureau des Amériques sur le site web BRI.

Le Bureau a contribué à l'organisation de réunions dans des banques centrales de la région, par exemple : la réunion du groupe de travail sur la

politique monétaire en Amérique latine (octobre 2011), à la Banque centrale de la République argentine, et la rencontre du groupe de travail du Comité des marchés pour l'Amérique latine (juillet 2011), à la Banque du Mexique. Le Bureau des Amériques a également apporté son soutien à plusieurs formations organisées par l'Institut pour la stabilité financière en collaboration avec des groupes régionaux d'autorités de contrôle.

Le Bureau a participé, notamment en se faisant représenter par des conférenciers, à divers autres colloques et réunions organisés par des banques centrales régionales ainsi que des organismes et groupes internationaux. Il a, ainsi, fourni son appui à la rencontre annuelle de l'Association d'économie de l'Amérique latine et des Caraïbes (LACEA), qui a eu lieu en novembre 2011. En décembre 2011, il a accueilli, conjointement avec la Banque du Mexique et le Centre d'études monétaires pour l'Amérique latine (CEMLA), une table ronde relative à l'incidence de facteurs extérieurs sur la politique monétaire. En mars 2012, enfin, le Bureau a contribué à une réunion conjointe sur l'activité bancaire internationale après la crise, tenue à la Banque centrale de Réserve du Pérou en collaboration avec le CEMLA.

Comité consultatif Amériques

Le Bureau des Amériques assure le secrétariat du Comité consultatif Amériques (CCAm). Le CCAm, instance créée en mai 2008 et rattachée au Conseil d'administration de la BRI, est constitué des gouverneurs des huit banques centrales membres de la région Amériques⁸. Les membres du CCAm sont tenus régulièrement informés des travaux de la BRI et du Bureau des Amériques dans la région et formulent des recommandations sur les travaux en cours et en projet susceptibles d'intéresser les Amériques. Le CCAm soutient la collaboration entre banques centrales membres en matière de recherche économique, notamment dans le cadre d'une série de conférences. La seconde de ces conférences s'est tenue à la Banque du Canada en mai 2011.

José de Gregorio a présidé le CCAm de janvier à décembre 2011, jusqu'à la fin de son mandat de gouverneur de la Banque centrale du Chili. Pour lui succéder à la présidence du Comité, en janvier 2012, le Conseil d'administration de la BRI a nommé Agustín Carstens, Gouverneur de la Banque du Mexique, pour un mandat de deux ans, qui a pris effet le 10 janvier.

Gouvernance et administration de la BRI

La gouvernance et l'administration de la Banque sont assurées à trois niveaux :

- l'Assemblée générale des banques centrales membres de la BRI,
- le Conseil d'administration,
- la Direction.

Le Siège de la BRI est situé à Bâle, en Suisse. À la fin de l'exercice 2011/12, la Banque employait 616 agents ressortissants de 54 pays.

⁸ Il s'agit des banques centrales des pays suivants : Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, États-Unis, Mexique et Pérou.

Élargissement de l'actionnariat de la BRI

Pour renforcer encore la coopération entre banques centrales, et aux termes de l'article 8 alinéa 3 des Statuts de la BRI, le Conseil d'administration a décidé, le 26 juin 2011, de proposer à quatre banques centrales de devenir membres de la BRI. La Banque de la République de Colombie, la Banque centrale des Émirats arabes unis, la Banque centrale du Luxembourg et la Banque centrale de Réserve du Pérou ont été invitées à acquérir, chacune, 3 000 actions de la troisième tranche du capital de la BRI. Au terme de la période de souscription, fin 2011, ces quatre institutions avaient, toutes, saisi l'offre du Conseil.

Lors de sa séance de juin 2011, le Conseil a fixé le prix d'émission à DTS 21 904 par action. Comme les actions BRI, d'une valeur nominale de DTS 5 000 par action, sont libérées à hauteur de 25 %, soit DTS 1 250 par action, le prix de DTS 21 904 comprenait une prime d'émission de DTS 20 654 par action. Suite à la souscription des 12 000 nouvelles actions par les quatre institutions, le nombre d'actions émises par la Banque est passé à 559 125 et le montant du capital libéré de la Banque porté au bilan a progressé de DTS 15 millions (DTS 1 250 par action), pour s'établir à DTS 699 millions au 31 mars 2012. La prime reçue des quatre nouvelles banques centrales membres s'élève au total à DTS 247,8 millions, dont DTS 1,5 million ont été affectés au Fonds de réserve légale et DTS 246,3 millions au Fonds de réserve générale.

Assemblée générale des banques centrales membres

Soixante banques centrales et autorités monétaires sont actuellement membres de la BRI et disposent des droits de vote et de représentation aux assemblées générales. L'Assemblée générale ordinaire (AGO) se tient au plus tard dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice financier, fixée au 31 mars. L'AGO décide de la répartition du dividende et du bénéfice, approuve le rapport annuel et les comptes de la Banque, procède à des ajustements de la rémunération versée aux membres du Conseil et choisit les commissaires-vérificateurs.

Conseil d'administration de la BRI

Composé de 19 membres, le Conseil d'administration est assisté dans sa tâche par quatre comités dont les membres sont choisis parmi les administrateurs : le Comité administratif, le Comité d'audit, le Comité des activités bancaires et de la gestion des risques, et le Comité des nominations. Le Conseil a pour principales responsabilités de déterminer les orientations stratégiques et politiques de la BRI et d'exercer sa haute surveillance sur la Direction.

Modifications dans la composition du Conseil d'administration

Nout Wellink a pris sa retraite de Président de la Banque des Pays-Bas fin juin 2011 et, par voie de conséquence, a quitté ses fonctions de membre du Conseil d'administration de la BRI. Il siégeait depuis 1997 au Conseil, dont il avait assuré la présidence de mars 2002 à février 2006. Le successeur de

M. Wellink à la tête de la Banque des Pays-Bas, Klaas Knot, a été élu au Conseil en septembre 2011 pour le reste du mandat d'administrateur BRI de M. Wellink, soit jusqu'au 30 juin 2012.

Jean-Claude Trichet a pris sa retraite de Président de la BCE et cessé, de ce fait, d'être membre du Conseil d'administration de la BRI fin octobre 2011. Avec effet au 1^{er} novembre 2011, Mario Draghi a quitté son poste de gouverneur de la Banque d'Italie – et donc laissé vacant son siège au Conseil – pour prendre ses nouvelles fonctions de président de la BCE. Ignazio Visco, qui a succédé à M. Draghi à la tête de la Banque d'Italie, est devenu, d'office, administrateur au Conseil de la BRI. Lors de sa séance de septembre 2011, le Conseil de la BRI a élu Mario Draghi administrateur pour le reste du mandat de M. Trichet dans cette fonction, soit jusqu'au 30 juin 2012.

Paul Tucker, Sous-gouverneur de la Banque d'Angleterre, en charge de la stabilité financière, s'est retiré du Conseil fin décembre 2011. Avec effet au 1^{er} janvier 2012, Jens Weidmann, Président de la Banque fédérale d'Allemagne, a nommé Andreas Dombret, membre du Directoire de la Bundesbank, au Conseil d'administration de la BRI.

Après le départ à la retraite de Jean-Pierre Landau, Christian Noyer, Gouverneur de la Banque de France, a nommé Anne Le Lorier, Première sous-gouverneure de la Banque de France, membre du Conseil d'administration de la BRI avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Le 9 janvier 2012, Philipp Hildebrand a démissionné de son poste de président du Directoire de la Banque nationale suisse et, ce faisant, aussi du Conseil d'administration de la BRI et de la présidence de son comité administratif. Son successeur à la Banque nationale suisse, Thomas Jordan, a été élu au Conseil d'administration de la BRI le 7 mai 2012 pour le reste du mandat de M. Hildebrand, qui prendra fin le 31 mars 2013. Agustín Carstens, Gouverneur de la Banque du Mexique, a été élu pour succéder à M. Hildebrand à la présidence du Comité administratif, avec effet au 5 mars 2012.

La liste des institutions actionnaires de la BRI et celle des membres de son Conseil d'administration sont présentées dans les pages qui suivent.

Banques centrales membres de la BRI

Banque de Réserve de l’Afrique du Sud	Banque centrale d’Irlande
Banque d’Algérie	Banque centrale d’Islande
Banque fédérale d’Allemagne	Banque d’Israël
Agence monétaire d’Arabie Saoudite	Banque d’Italie
Banque centrale de la République argentine	Banque du Japon
Banque de Réserve d’Australie	Banque de Lettonie
Banque nationale de la République d’Autriche	Banque de Lituanie
Banque nationale de Belgique	Banque centrale du Luxembourg
Banque centrale de Bosnie-Herzégovine	Banque nationale de la République de Macédoine
Banque centrale du Brésil	Banque centrale de Malaisie
Banque nationale bulgare	Banque du Mexique
Banque du Canada	Banque centrale de Norvège
Banque centrale du Chili	Banque de Réserve de Nouvelle-Zélande
Banque populaire de Chine	Banque des Pays-Bas
Banque de la République de Colombie	Banque centrale de Réserve du Pérou
Banque de Corée	Banque centrale des Philippines
Banque nationale croate	Banque nationale de Pologne
Banque nationale du Danemark	Banque du Portugal
Banque centrale des Émirats arabes unis	Banque nationale de Roumanie
Banque d’Espagne	Banque d’Angleterre
Banque d’Estonie	Banque centrale de la Fédération de Russie
Conseil des gouverneurs du Système de Réserve fédérale	Banque nationale de Serbie
Banque centrale européenne	Autorité monétaire de Singapour
Banque de Finlande	Banque nationale de Slovaquie
Banque de France	Banque de Slovénie
Banque de Grèce	Banque de Suède
Autorité monétaire de Hong-Kong	Banque nationale suisse
Banque centrale de Hongrie	Banque nationale tchèque
Banque de Réserve de l’Inde	Banque de Thaïlande
Banque d’Indonésie	Banque centrale de la République de Turquie

Conseil d'administration de la BRI

Christian Noyer, Paris
Président du Conseil d'administration

Masaaki Shirakawa, Tokyo
Vice-président

Ben S. Bernanke, Washington
Mark Carney, Ottawa
Agustín Carstens, Mexico
Luc Coene, Bruxelles
Andreas Dombret, Francfort-sur-le-Main
Mario Draghi, Francfort-sur-le-Main
William C. Dudley, New York
Stefan Ingves, Stockholm
Thomas Jordan, Zurich⁹
Mervyn King, Londres
Klaas Knot, Amsterdam
Anne Le Lorier, Paris
Guy Quaden, Bruxelles
Fabrizio Saccomanni, Rome
Ignazio Visco, Rome
Jens Weidmann, Francfort-sur-le-Main
Zhou Xiaochuan, Pékin

Suppléants

Mathias Dewatripont ou Jan Smets, Bruxelles
Pierre Jaillet ou Christian Durand, Paris
Joachim Nagel ou Karlheinz Bischofberger, Francfort-sur-le-Main
Fabio Panetta, Rome
Paul Tucker ou Paul Fisher, Londres
Janet L. Yellen ou Steven B. Kamin, Washington

Comités du Conseil d'administration

Comité administratif, présidé par Agustín Carstens
Comité d'audit, présidé par Mark Carney
Comité des activités bancaires et de la gestion des risques,
présidé par Stefan Ingves
Comité des nominations, présidé par Christian Noyer

In memoriam

C'est avec une profonde tristesse que le Conseil a appris le décès de Yasushi Mieno, ancien Gouverneur de la Banque du Japon, survenu le 15 avril 2012, à l'âge de 88 ans. Vers la fin de son mandat de gouverneur, M. Mieno avait siégé au Conseil d'administration de la BRI pour une période de trois mois, lorsque la Banque du Japon était entrée au Conseil de la BRI, en septembre 1994.

⁹ Élu au Conseil d'administration le 7 mai 2012.

Direction de la BRI

La Direction de la BRI est placée sous l'autorité du Directeur Général, qui est responsable devant le Conseil d'administration de la conduite des activités de la Banque. Le Directeur Général est assisté du Comité exécutif qu'il préside et qui comprend cinq autres membres : le Directeur Général Adjoint, les chefs des trois départements de la BRI – Secrétariat général, Département monétaire et économique et Département bancaire – et le Directeur juridique.

Les autres hauts responsables sont les chefs adjoints des départements et le Président de l'Institut pour la stabilité financière.

Directeur Général	Jaime Caruana
Directeur Général Adjoint	Hervé Hannoun
Secrétaire Général et Chef du Secrétariat général	Peter Dittus
Conseiller économique et Chef du Département monétaire et économique	Stephen G. Cecchetti
Chef du Département bancaire	Günter Pleines
Directeur juridique	Diego Devos
Secrétaire Général Adjoint	Jim Etherington
Chef Adjoint du Département bancaire	Louis de Montpellier
Chef Adjoint du Département monétaire et économique (Recherche et statistiques)	Claudio Borio
Chef Adjoint du Département monétaire et économique (Politique, coordination et administration)	Philip Turner
Président de l'Institut pour la stabilité financière	Josef Tošovský

Politique budgétaire de la Banque

Le processus d'élaboration du budget des dépenses de la Banque commence environ six mois avant le début de l'exercice, avec la définition, par la Direction, des grandes orientations et du cadre financier. Dans ce contexte, chaque unité opérationnelle précise ses projets et les besoins en ressources correspondants. Le cadrage des programmes d'activité détaillés avec les objectifs et les ressources disponibles aboutit à un projet de budget financier, qui doit être approuvé par le Conseil avant le début de l'exercice.

Une distinction est faite entre frais d'administration et dépenses d'investissement. Comme dans les organisations comparables à la BRI, les charges au titre de la Direction et du personnel (rémunérations, pensions, assurance maladie et accidents) s'élèvent à quelque 70 % des frais d'administration. Les autres grands postes de dépenses, qui en représentent chacun environ 10 %, sont l'informatique, les immobilisations corporelles et les frais généraux de fonctionnement. Les dépenses d'investissement,

principalement pour les immobilisations corporelles et l'investissement informatique, peuvent varier notablement d'un exercice à l'autre en fonction des projets en cours.

Les dépenses administratives et d'investissement de 2011/12 ont traduit la principale priorité de la Banque, à savoir d'apporter des réponses à la crise financière mondiale. Des postes supplémentaires ont été créés et attribués au Conseil de stabilité financière (CSF), au Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), au Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR) et à l'Institut pour la stabilité financière (ISF). Parallèlement, des projets informatiques ont été lancés afin de renforcer les systèmes statistiques et de recherche et d'améliorer la dissémination du dispositif réglementaire Bâle III. Par ailleurs, le Département bancaire a achevé le projet relatif à l'infrastructure de gestion des actifs, qui avait pour objectif de faire progresser la gestion des données, la vérification de la conformité, l'analyse de portefeuille, la gestion des ordres et le traitement des transactions.

En 2011/12, les dépenses administratives globales, calculées sur la base de la comptabilité budgétaire de la Banque¹⁰, se sont établies à 255,0 millions de francs suisses, soit 13,5 millions de francs suisses de moins (-5,0 %) que le budget de l'exercice, et 1,3 million de francs suisses de plus (+0,5 %) que les dépenses administratives réellement encourues en 2010/11.

Les dépenses d'investissement, à 26,2 millions de francs suisses, ont été inférieures de 0,4 million (-1,5 %) au budget, et supérieures de 4,5 millions (+20,7 %) aux dépenses d'investissement réelles de 2010/11.

Les dépenses totales ont atteint 281,2 millions de francs suisses, soit 13,9 millions de moins (-4,7 %) que le budget prévu, mais 5,8 millions de plus (+2,1 %) que les dépenses réelles en 2010/11.

Pour 2012/13, le programme d'activité de la Banque, poursuivant les réalisations de 2011/12, continuera de donner la priorité au renforcement des activités liées à la stabilité financière. Il prévoit d'allouer des ressources humaines et financières supplémentaires pour absorber la charge de travail croissante dans ce domaine, en particulier pour le CSF, le CBCB ainsi que pour les sections du Département monétaire et économique chargées des statistiques et des travaux de recherche à long terme. Le surcroît d'activité tient notamment à la diffusion de Bâle III auprès de la communauté mondiale des banques centrales et superviseurs financiers ainsi qu'à l'amélioration des capacités de la Banque en matière statistique aux fins du suivi des marchés et établissements financiers. Cette année encore, la principale priorité du Département bancaire ainsi que des unités Contrôle des risques, Finance et Conformité sera de renforcer la résilience des activités bancaires de la BRI, en maintenant des niveaux appropriés de rentabilité et de risque financier à moyen terme. Des ressources supplémentaires ont, par ailleurs, été

¹⁰ Le budget de la Banque ne prévoit pas certains ajustements de comptabilité financière liés aux obligations de prestations postérieures à l'emploi (régime de retraite et de l'assurance maladie et accidents). Les dépenses inscrites au budget d'un exercice financier donné dépendent d'évaluations actuarielles à la clôture de l'exercice précédent (au 31 mars), lesquelles ne sont finalisées qu'en avril, soit après que le budget a été fixé par le Conseil. Certains éléments extraordinaires sont également exclus du budget pour des raisons semblables. Ces facteurs additionnels sont incorporés, sous Charges d'exploitation, au compte de profits et pertes (voir section Bénéfice net et répartition).

inscrites au budget pour l'amélioration du principal système informatique du Département bancaire.

En mars 2012, le Conseil d'administration a approuvé une augmentation de 3,5 %, à 277,4 millions de francs suisses, du budget administratif pour l'exercice 2012/13. Il a également approuvé un budget d'investissement de 23,3 millions de francs suisses. Le budget total s'établit à 300,7 millions de francs suisses, en hausse de 5,6 millions de francs suisses (+1,9 %) par rapport à l'exercice 2011/12.

Politique de rémunération de la Banque

Les postes des agents de la BRI sont classés par catégorie sur la base de plusieurs critères objectifs, et notamment les qualifications, l'expérience et les responsabilités. À chaque catégorie correspond une bande de rémunération. À l'intérieur de chaque bande, l'évolution du traitement d'un agent est fondée sur la performance. Tous les trois ans, une enquête approfondie est menée afin de comparer la grille des traitements (en francs suisses) de la BRI avec celle d'institutions et de segments de marché similaires. De manière à attirer des personnes hautement qualifiées, la Banque se réfère à la moitié supérieure des salaires du marché. L'analyse tient compte des différences de régime fiscal applicable aux rémunérations servies par les institutions considérées. La dernière enquête a été réalisée au second semestre 2010, et les données de référence rendaient compte du marché au 1^{er} juillet 2010. Au 1^{er} juillet 2011, les points médians des bandes de rémunération de la Banque ont été alignés sur les salaires de référence, en tenant compte de leur évolution estimée pendant l'année précédente. Cet ajustement, effectué en fonction du taux d'inflation en Suisse et de l'augmentation moyenne pondérée des salaires, en termes réels, dans les économies avancées, a été de +1,4 %.

Les agents de la BRI bénéficient, par l'intermédiaire de la Banque, d'une assurance maladie et accidents contributive ainsi que d'un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Ont droit, en outre, à une indemnité d'expatriation les agents travaillant au Siège – membres de la Direction compris – qui n'ont pas la nationalité suisse et n'ont pas été recrutés localement. Cette indemnité représente actuellement 14 % (agents célibataires) ou 18 % (agents mariés) du traitement annuel, dans les limites d'un plafond. Les agents bénéficiant de cette indemnité d'expatriation peuvent également prétendre à une indemnité de scolarité pour leurs enfants, sous réserve de certaines conditions. S'agissant des bureaux de représentation, une distinction est faite entre les agents détachés du Siège pour être affectés temporairement à l'étranger et ceux recrutés sur place. Les conditions d'emploi des premiers sont établies conformément à la politique de la Banque relative aux affectations temporaires à l'étranger. Celles des seconds sont alignées sur les conditions du marché local, mais incluent toutefois l'accès au même régime d'assurance maladie et accidents et au même système de retraite que les agents travaillant au Siège de la Banque.

Les traitements des membres de la Direction de la Banque sont réexaminés périodiquement et comparés avec la rémunération offerte, pour des niveaux équivalents, dans des institutions et segments de marché

similaires. Comme pour les autres agents, l'enquête la plus récente sur la rémunération des postes de haut niveau a été réalisée au second semestre 2010. Ses conclusions ont confirmé que la pratique suivie actuellement, qui consiste à ajuster chaque année les traitements des membres de la Direction en fonction du taux d'inflation en Suisse, est adéquate.

Au 1^{er} juillet 2011, la rémunération annuelle des hauts responsables, hors indemnité d'expatriation, s'établissait, en francs suisses, à 763 930 pour le Directeur Général¹¹ ; 646 400 pour le Directeur Général Adjoint ; et 587 640 pour les chefs de département.

La rémunération des membres du Conseil d'administration est approuvée par l'Assemblée générale, des ajustements étant effectués périodiquement. La rémunération fixe totale payée annuellement au Conseil d'administration se chiffrait à 1 049 520 francs suisses au 1^{er} avril 2012. En outre, les membres du Conseil reçoivent un jeton de présence pour chacune des séances auxquelles ils participent. Dans l'hypothèse où les administrateurs sont tous présents à l'ensemble des séances, le total annuel de ces jetons de présence est de 973 788 francs suisses.

Bénéfice net et répartition

Pour son 82^e exercice, clos le 31 mars 2012, la Banque a enregistré un bénéfice net de DTS 758,9 millions. Ce résultat, en recul de 7 % par rapport à l'exercice précédent, s'explique par une baisse de la moyenne du bilan, ainsi que par les conditions de marché difficiles qui ont prévalu la majeure partie de l'année.

Principaux facteurs expliquant le bénéfice pour 2011/12

L'exercice financier 2011/12 a été marqué par des périodes de tensions plus ou moins exacerbées sur les marchés. La première moitié de l'exercice s'est caractérisée par une difficile conjonction : creusement des écarts de rendement, accroissement des distorsions sur les marchés monétaires et augmentation de l'aversion pour le risque du côté des investisseurs. Les conditions de marché se sont légèrement améliorées en octobre 2011 avant de se dégrader brusquement le mois suivant. Au cours des quatre derniers mois de l'exercice, les écarts de rendement ont diminué, tandis que les marchés des changes et monétaires retrouvaient une relative stabilité.

Le produit d'intérêts net s'est établi à DTS 1 458,1 millions pour 2011/12, après un chiffre de DTS 1 465,4 millions pour 2010/11, signe d'un volume moyen quasi inchangé des dépôts en monnaies de la clientèle.

Les pertes de valorisation nettes ont atteint DTS 590,3 millions, contre DTS 509,2 millions en 2010/11. Ces moins-values sont principalement imputables à l'élargissement des écarts de rendement sur instruments de dette de la zone euro détenus par la Banque dans ses portefeuilles de titres.

¹¹ Le Directeur Général bénéficie également d'une indemnité de représentation et d'un régime de pension particulier.

Les charges d'exploitation se sont chiffrées à DTS 226,7 millions, en hausse de 10,6 % par rapport au montant de DTS 205,0 millions enregistré en 2010/11¹².

Le bénéfice d'exploitation résultant de ces divers éléments s'est situé à DTS 655,5 millions, soit une baisse de DTS 83 millions par rapport au chiffre de 2010/11 (DTS 738,5 millions).

Les portefeuilles de titres disponibles à la vente – un pour les titres de placement et un pour l'or – comportent des positions pour lesquelles les gains d'évaluation ne sont transférés au compte de profits et pertes qu'au moment de leur cession. Durant l'exercice 2011/12, la Banque, qui a continué de gérer son portefeuille de titres de placement disponibles à la vente sur la base de la durée de la référence (3 ans), a réalisé un gain net de DTS 24,7 millions (2010/11 : DTS 55,7 millions) sur les titres qu'elle a cédés. La Banque a, par ailleurs, réalisé un gain de DTS 78,7 millions sur la vente de 3 tonnes d'or de ses actifs de placement en or. Ce montant est d'un ordre comparable au gain de DTS 21,8 millions enregistré sur la vente de 1 tonne d'or en 2010/11.

Sous l'effet des facteurs mentionnés ci-avant, le bénéfice net de l'exercice 2011/12 s'établit à DTS 758,9 millions, soit une baisse de DTS 57,1 millions par rapport aux DTS 816,0 millions de l'année précédente.

Évolution des fonds propres

Les gains latents sur portefeuilles de titres disponibles à la vente – un pour les titres de placement et un pour l'or – sont portés aux comptes de réévaluation de la Banque, qui font partie de ses fonds propres.

Le compte de réévaluation des titres a progressé de DTS 296,5 millions (2010/11 : perte de DTS 197,3 millions), sous l'effet de gains nets latents, dus essentiellement à une baisse des rendements d'intérêts sur l'année. Le compte de réévaluation de l'or enregistre une augmentation de DTS 551,8 millions, (2010/11 : gain de DTS 650,4 millions), principalement imputable à l'appréciation de 18 % de l'or durant l'exercice.

En incluant ces gains, le revenu total de la Banque s'est établi à DTS 1 607,2 millions en 2011/12, soit un rendement de 9,2 % sur fonds propres moyens (DTS 17 562 millions). En 2010/11, le revenu total s'était chiffré à DTS 1 269,1 millions, et le taux de rendement des fonds propres moyens (DTS 16 238 millions) à 7,8 %. Compte tenu du versement, en 2011/12, de DTS 374,1 millions au titre du dividende pour l'exercice 2010/11 ainsi que de l'émission d'actions à hauteur de DTS 262,9 millions, les fonds propres de la Banque ont progressé de DTS 1 709,0 millions durant l'exercice clos le 31 mars 2012.

¹² Voir aussi, plus haut, Politique budgétaire de la banque. La plupart des dépenses administratives et d'investissement de la Banque étant réglées en francs suisses, le budget est établi et contrôlé dans cette monnaie. Les États financiers de la Banque, qui, eux, sont présentés en DTS, reflètent l'appréciation de 11 % du franc suisse par rapport au DTS durant l'exercice.

Dividende proposé

Au cours de l'exercice 2009/10, le Conseil d'administration avait examiné la politique de dividende, en considérant les besoins en fonds propres de la Banque et l'intérêt de ses actionnaires à obtenir un rendement juste et relativement stable sur leurs placements en actions BRI. En formulant sa nouvelle politique de dividende, il a adopté plusieurs principes directeurs, à savoir :

- premièrement, la Banque a besoin de disposer en permanence d'une solide base de fonds propres, y compris en période de tensions financières ;
- deuxièmement, le dividende doit être relativement stable, s'établir à un niveau tenable dans le temps et évoluer de façon prévisible chaque année ;
- troisièmement, même si la politique de dividende de la Banque définit un cadre pour le moyen terme, le dividende devrait continuer de tenir compte des conditions financières dominantes, et la proposition que le Conseil soumet à cet égard à l'AGO, rester le résultat d'une décision annuelle.

La politique de dividende, révisable en 2014/15, prend en considération les besoins de la Banque en termes de fonds propres et de ratio d'endettement. Elle intègre les éléments suivants :

- un dividende ordinaire tenable, décidé *ex ante* en conformité avec la politique de dividende à moyen terme, progressant de DTS 10 par action et par an ;
- un dividende supplémentaire, décidé *ex post* avec le souci de maintenir l'effet de levier et les fonds propres économiques dans les limites voulues.

La politique prévoit qu'une partie des bénéfices ne soit pas distribuée et soit utilisée afin d'accroître les fonds propres de la Banque à un rythme suffisant pour lui permettre de financer ses activités et de disposer d'une solide assise financière par rapport à la taille de son bilan et à ses besoins en fonds propres économiques. En temps normal, il en résulte une progression régulière des dividendes annuels, et la Banque peut donc continuer à les distribuer chaque année, que le bénéfice soit faible ou élevé. En outre, l'approbation définitive du dividende coïncide avec l'aboutissement du processus annuel d'allocation des fonds propres économiques (États financiers, section Adéquation des fonds propres, note 2), ce qui permet au Conseil de verser un dividende approprié, tout en s'assurant que l'assise financière de la Banque reste solide.

En conformité avec cette politique de dividende, le Conseil propose de déclarer pour l'exercice 2011/12 un dividende ordinaire de DTS 305 par action, soit DTS 10 de plus qu'en 2010/11. Aucun dividende supplémentaire n'est proposé pour 2011/12.

Au 31 mars 2012, les actions émises et libérées étaient au nombre de 559 125 (2011 : 547 125), y compris les 1 000 actions suspendues de l'émission albanaise, qui sont détenues en propre. Douze mille nouvelles actions ont été émises en 2011/12.

Un dividende ordinaire plein sera versé sur 546 125 actions, tandis que les 12 000 actions émises au cours de l'exercice seront rémunérées au prorata à compter de la date de valeur de la souscription. Aucun dividende ne sera payé sur les 1 000 actions détenues en propre.

Le dividende proposé, qui totalise DTS 168,4 millions, pourrait être versé le 29 juin 2012 aux actionnaires inscrits sur les registres de la Banque au 31 mars 2012, dans toute monnaie entrant dans la composition du DTS ou en francs suisses, selon les instructions desdits actionnaires.

Proposition de répartition et d'affectation du bénéfice net pour l'exercice

En application de l'article 51 des Statuts de la Banque, le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale ordinaire de répartir et d'affecter comme suit le bénéfice net de DTS 758,9 millions pour l'exercice :

- a) DTS 168,4 millions au versement d'un dividende ordinaire de DTS 305 par action ;
- b) DTS 29,5 millions à transférer au Fonds de réserve générale¹³ ;
- c) DTS 6,0 millions à transférer au Fonds spécial de réserve de dividendes ;
- d) DTS 555,0 millions, soit le reliquat du bénéfice disponible, à transférer au Fonds de réserve libre.

Rapport des commissaires-vérificateurs

Les états financiers de la Banque ont été dûment vérifiés par Deloitte SA, qui a confirmé que ces états donnent une présentation sincère et régulière de la situation financière de la Banque au 31 mars 2012 et des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date. Le rapport de Deloitte figure à la suite de la section États financiers.

Rotation des commissaires-vérificateurs

Conformément à la politique établie par le Conseil, qui institue un renouvellement septennal des commissaires-vérificateurs, Deloitte SA cessera d'auditer les comptes de la BRI une fois l'exercice clos. Après un processus de sélection auquel la Direction de la Banque ainsi que le Comité d'audit ont pris part, le cabinet Ernst & Young devrait être désigné nouveaux commissaires-vérificateurs de la Banque à compter de l'exercice 2012/13. Une résolution dans ce sens sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire.

¹³ Le Fonds de réserve générale atteignait plus du quintuple du capital libéré de la Banque au 31 mars 2012. En vertu de l'article 51 des Statuts de la Banque, 5 % du bénéfice net, après prise en compte du dividende proposé, doivent donc être affectés à ce fonds.

États financiers

Au 31 mars 2012

Les états financiers (pages 148–212) pour l'exercice clos le 31 mars 2012 ont été approuvés le 7 mai 2012 en vue d'être soumis à l'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2012. Ils sont présentés dans la forme approuvée par le Conseil d'administration, conformément à l'article 49 des Statuts de la Banque ; ils sont publiés sous réserve de l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire.

Jaime Caruana
Directeur Général

Hervé Hannoun
Directeur Général Adjoint

Les états financiers, y compris les notes annexes, ont été établis en anglais. En cas de doute, il convient de se référer à la version anglaise.

Bilan

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	Note	2012	2011
Actif			
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	3	4 077,8	329,8
Or et prêts d'or	4	35 912,7	36 637,2
Bons du Trésor	5	53 492,3	76 932,1
Titres pris en pension	5	46 210,8	51 464,0
Prêts et avances	6	22 757,1	24 170,4
Emprunts d'État et autres titres	5	77 877,7	56 987,9
Instruments dérivés	7	7 303,9	5 790,3
Créances à recouvrer	8	7 845,5	8 616,3
Immobilisations corporelles	9	193,0	190,8
Total actif		255 670,8	261 118,8
Passif			
Dépôts en monnaies	10	195 778,5	207 085,6
Dépôts en or	11	19 624,0	21 269,9
Instruments dérivés	7	4 727,0	6 959,5
Engagements à payer	12	16 745,5	8 758,1
Autres passifs	13	416,5	375,4
Total passif		237 291,5	244 448,5
Fonds propres			
Capital	14	698,9	683,9
Réserves statutaires	15	13 057,2	12 154,4
Compte de profits et pertes		758,9	816,0
Moins : actions détenues en propre	16	(1,7)	(1,7)
Autres comptes de fonds propres	17	3 866,0	3 017,7
Total fonds propres		18 379,3	16 670,3
Total passif et fonds propres		255 670,8	261 118,8

Compte de profits et pertes

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	Note	2012	2011
Produits d'intérêts	19	3 091,2	3 324,4
Charges d'intérêts	20	(1 633,1)	(1 859,0)
Produit d'intérêts net		1 458,1	1 465,4
Variation nette d'évaluation	21	(590,3)	(509,2)
Produit d'intérêts et de réévaluation		867,8	956,2
Produit net d'honoraires et de commissions	22	4,7	3,1
Gain/(perte) de change net(te)	23	9,7	(15,8)
Total produits d'exploitation		882,2	943,5
Charges d'exploitation	24	(226,7)	(205,0)
Bénéfice d'exploitation		655,5	738,5
Gain net sur ventes de titres disponibles à la vente	25	24,7	55,7
Gain net sur ventes d'actifs de placement en or	26	78,7	21,8
Bénéfice net de l'exercice		758,9	816,0
Bénéfice de base et dilué par action (en DTS par action)	27	1 374,6	1 494,2

État du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	Note	2012	2011
Bénéfice net de l'exercice		758,9	816,0
Gain/(perte) latent(e) sur titres disponibles à la vente	17A	296,5	(197,3)
Gain latent sur actifs de placement en or	17B	551,8	650,4
Total résultat global pour l'exercice		1 607,2	1 269,1

Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	Note	2012	2011
Flux provenant des/(affectés aux) activités opérationnelles			
Produits d'intérêts et produits assimilés reçus		3 676,2	3 591,1
Charges d'intérêts et charges assimilées payées		(1 625,4)	(1 769,2)
Produit net d'honoraires et de commissions	22	4,7	3,1
Gain net sur opérations de change	23	14,4	21,5
Charges d'exploitation payées		(210,4)	(190,8)
Produits d'exploitation hors trésorerie			
Variation d'évaluation sur actifs et passifs d'exploitation	21	(590,3)	(509,2)
Perte de conversion nette	23	(4,7)	(37,3)
Reprise sur provision pour perte de valeur des prêts d'or		34,7	–
Variation au titre des intérêts courus et de l'amortissement		(627,4)	(356,5)
Variation des actifs et passifs d'exploitation			
Dépôts en monnaies au passif à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes		(18 980,9)	17 500,9
Actifs bancaires en monnaies		19 630,1	(10 882,2)
Comptes de dépôts à vue et à préavis au passif		7 251,1	(11 022,2)
Dépôts en or au passif		(1 645,9)	(10 794,2)
Actifs bancaires en or et prêts d'or		1 291,5	7 042,6
Créances à recouvrer		(2,0)	1,5
Autres passifs/engagements à payer		41,1	(332,7)
Instruments dérivés, en termes nets		(3 746,1)	7 096,5
Flux net provenant des/(affecté aux) activités opérationnelles		4 510,7	(637,1)
Flux provenant des/(affectés aux) activités de placement			
Instruments en monnaies disponibles à la vente – variation nette	5B	(923,0)	(829,8)
Instruments en monnaies à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes – variation nette		(51,7)	(82,9)
Actifs de placement en or – variation nette	4B	63,5	32,2
Immobilisations corporelles – achats nets	9	(18,9)	(15,1)
Flux net affecté aux activités de placement		(930,1)	(895,6)

<i>En millions de DTS</i>	Note	2012	2011
Flux provenant des/(affectés aux) activités de financement			
Émission d'actions		262,9	–
Paiement des dividendes		(161,1)	(374,1)
Flux net provenant des/(affecté aux) activités de financement		101,8	(374,1)
Flux net total		3 682,4	(1 906,8)
Trésorerie et quasi-trésorerie – effet de change net		1,1	178,4
Trésorerie et quasi-trésorerie – variation nette		3 681,3	(2 085,2)
Trésorerie et quasi-trésorerie – variation nette		3 682,4	(1 906,8)
Trésorerie et quasi-trésorerie, début d'exercice	28	582,0	2 488,8
Trésorerie et quasi-trésorerie, fin d'exercice	28	4 264,4	582,0

Évolution des fonds propres de la Banque

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	Note	Capital	Réserves statutaires	Profits et pertes	Actions détenues en propre	Autres comptes de fonds propres	Total fonds propres
Fonds propres au 31 mars 2010		683,9	10 668,7	1 859,8	(1,7)	2 564,6	15 775,3
Total résultat global	17	-	-	816,0	-	453,1	1 269,1
Paiement du dividende 2009/10 – ordinaire		-	-	(155,6)	-	-	(155,6)
Paiement du dividende 2009/10 – supplémentaire		-	-	(218,5)	-	-	(218,5)
Affectation du bénéfice 2009/10		-	1 485,7	(1 485,7)	-	-	-
Fonds propres au 31 mars 2011		683,9	12 154,4	816,0	(1,7)	3 017,7	16 670,3
Total résultat global	17	-	-	758,9	-	848,3	1 607,2
Paiement du dividende 2010/11		-	-	(161,1)	-	-	(161,1)
Émission d'actions		15,0	247,9	-	-	-	262,9
Affectation du bénéfice 2010/11		-	654,9	(654,9)	-	-	-
Fonds propres au 31 mars 2012 portés au bilan, avant affectation proposée du bénéfice		698,9	13 057,2	758,9	(1,7)	3 866,0	18 379,3
Dividende proposé		-	-	(168,4)	-	-	(168,4)
Dotations proposées aux réserves		-	590,5	(590,5)	-	-	-
Fonds propres au 31 mars 2012, après affectation proposée du bénéfice		698,9	13 647,7	-	(1,7)	3 866,0	18 210,9

Au 31 mars 2012, les réserves statutaires comprennent des primes d'émission d'actions totalisant DTS 1 059,6 millions (2011 : DTS 811,7 millions).

Proposition d'affectation du bénéfice

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	Note	2012
Bénéfice net de l'exercice		758,9
Dotation au Fonds de réserve légale	15	–
Dividende proposé :		
DTS 305 par action, sur 546 125 actions		(166,6)
Pour les 12 000 actions de la nouvelle émission, au pro rata à partir de la date de valeur de la souscription		(1,8)
Bénéfice disponible pour affectation		590,5
Dotations proposées aux réserves :		
Fonds de réserve générale	15	(29,5)
Fonds spécial de réserve de dividendes	15	(6,0)
Fonds de réserve libre	15	(555,0)
Solde après dotations aux réserves		–

La proposition d'affectation du bénéfice est conforme à l'article 51 des Statuts de la Banque.

Évolution des réserves statutaires de la Banque

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	Note					2012
		Fonds de réserve légale	Fonds de réserve générale	Fonds spécial de réserve de dividendes	Fonds de réserve libre	Total réserves statutaires
Solde au 31 mars 2011		68,3	3 228,5	166,0	8 691,6	12 154,4
Affectation du bénéfice 2010/11	15	–	65,5	6,0	583,4	654,9
Émission d'actions		1,5	246,4	–	–	247,9
Solde au 31 mars 2012 porté au bilan, avant affectation proposée du bénéfice		69,8	3 540,4	172,0	9 275,0	13 057,2
Dotations proposées aux réserves	15	–	29,5	6,0	555,0	590,5
Solde au 31 mars 2012, après affectation proposée du bénéfice		69,8	3 569,9	178,0	9 830,0	13 647,7

Conventions comptables

Les conventions comptables décrites ci-après ont été appliquées aux deux exercices présentés, sauf indication contraire.

1. Périmètre des états financiers

Les états financiers couvrent tous les actifs et passifs dont la Banque détient le contrôle et retire l'avantage économique, exerce les droits et assume les obligations.

Ne sont pas pris en compte les actifs et passifs qui sont au nom de la Banque mais dont ce n'est pas elle qui détient le contrôle, retire l'avantage économique, exerce les droits et assume les obligations. La note 31 fournit des informations sur les éléments de hors-bilan.

2. Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de la Banque est le droit de tirage spécial (DTS) tel que défini par le Fonds monétaire international (FMI).

Le DTS est calculé à partir d'un panier de grandes monnaies en application de la Règle O-1 adoptée par le Conseil d'administration du FMI le 30 décembre 2010, avec effet au 1^{er} janvier 2011. Un DTS équivaut actuellement à la somme des éléments suivants : USD 0,660, EUR 0,423, JPY 12,1 et GBP 0,111. Avant le 1^{er} janvier 2011, la composition était la suivante : USD 0,632, EUR 0,410, JPY 18,4 et GBP 0,0903. Au 31 décembre 2010, la valeur du nouveau panier était équivalente à celle de l'ancien ; le changement de composition du DTS n'a donc engendré ni gain ni perte significatifs. Le FMI procède à une révision de la composition de ce panier tous les cinq ans ; la prochaine aura lieu en décembre 2015.

Sauf indication contraire, les chiffres figurant dans les présents états financiers sont exprimés en millions de DTS.

3. Conversion des monnaies

Les actifs et passifs monétaires sont convertis en DTS aux cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les autres actifs et passifs sont enregistrés en DTS aux cours de change prévalant à la date de transaction. Les profits et pertes sont convertis en DTS à un cours moyen.

Les variations de change résultant de la reconversion des actifs et passifs monétaires et du règlement des opérations sont comptabilisées comme gains ou pertes de change nets au compte de profits et pertes.

4. Désignation des instruments financiers

Lors de sa comptabilisation initiale, chaque instrument financier est affecté à l'une des catégories suivantes, en fonction de sa nature et de sa finalité :

- prêts et créances
- actifs et passifs financiers à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes
- actifs financiers disponibles à la vente
- passifs financiers comptabilisés au coût amorti

L'affectation d'un instrument financier à l'une de ces catégories dépend de la nature de l'instrument et de la raison pour laquelle la Banque y est partie, comme décrit à la section 5 *infra*.

La désignation ainsi déterminée pour chaque instrument financier régit son traitement comptable, décrit dans les présentes conventions comptables. Lorsqu'un instrument est désigné comme étant enregistré à sa juste valeur par le biais du compte de profits et pertes, cette désignation n'est plus modifiée ultérieurement par la Banque.

5. Structure des actifs et passifs

Les actifs et passifs sont répartis en deux types de portefeuilles.

A. Portefeuilles bancaires

Les portefeuilles bancaires sont constitués des dépôts en monnaies et en or au passif, et des actifs et dérivés correspondants.

La Banque effectue des opérations en monnaies et sur or pour le compte de sa clientèle, dans le cadre desquelles elle assume un degré restreint de risques de variation du cours de l'or, de taux d'intérêt et de change.

La Banque désigne la totalité des instruments financiers en monnaies de ses portefeuilles bancaires (hors encaisse, comptes à vue et à préavis auprès des banques, à l'actif, et comptes de dépôts à vue et à préavis, au passif) comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes. L'utilisation de la juste valeur dans les

portefeuilles bancaires en monnaies est précisée à la section 9 *infra*.

Tous les actifs financiers en or de ces portefeuilles sont désignés comme prêts et créances, et tous les passifs financiers en or sont désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

B. Portefeuilles de placement

Les portefeuilles de placement sont composés des actifs, passifs et dérivés liés principalement au placement des fonds propres de la Banque.

La Banque détient ses fonds propres pour l'essentiel sous forme d'instruments financiers libellés en monnaies du panier du DTS, gérés par référence à un portefeuille obligataire de durée déterminée.

À l'exception des actifs en monnaies décrits au paragraphe ci-après, les actifs en monnaies (hors encaisse et comptes à vue et à préavis auprès des banques) sont désignés comme actifs disponibles à la vente. Les titres correspondants donnés en pension sont, eux, désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

En outre, la Banque détient une partie de ses fonds propres dans des portefeuilles négociés plus activement. Les actifs de placement en monnaies de ces portefeuilles constituent des instruments négociables désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes.

Les fonds propres de la Banque sont, pour le reste, investis en or. L'or détenu en propre par la Banque est désigné comme actif disponible à la vente.

6. Encaisse et comptes à vue auprès des banques

L'encaisse et les comptes à vue auprès des banques sont inscrits au bilan à leur valeur de principal augmentée des intérêts courus, le cas échéant.

7. Comptes à préavis

Les comptes à préavis sont des actifs monétaires à court terme assortis d'un préavis de 3 jours au maximum, qui figurent au bilan sous Prêts et avances. Ils sont assimilés à la quasi-trésorerie aux fins du tableau des flux de trésorerie.

En raison de leur courte durée, ces instruments sont désignés comme prêts et créances. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur de principal augmentée des intérêts courus. Ces derniers sont incorporés aux produits d'intérêts, selon le principe des intérêts courus.

8. Comptes de dépôts à vue et à préavis au passif

Les comptes de dépôts à vue et à préavis sont des passifs monétaires à court terme assortis d'un préavis de 3 jours au maximum, qui figurent au bilan sous Dépôts en monnaies.

En raison de leur courte durée, ces instruments sont désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur de principal augmentée des intérêts courus. Ces derniers sont incorporés aux charges d'intérêts, selon le principe des intérêts courus.

9. Utilisation de la juste valeur dans les portefeuilles bancaires en monnaies

Dans le cadre de ses opérations bancaires en monnaies, la Banque assume le rôle de teneur de marché pour certains passifs qu'elle émet en contrepartie de dépôts en monnaies et sur lesquels elle enregistre des profits et des pertes réalisés.

Conformément à ses politiques de gestion des risques, la Banque gère le risque de marché inhérent à ces opérations de manière globale, sur la base de la juste valeur, pour la totalité des actifs, passifs et dérivés concernés détenus dans ses portefeuilles bancaires en monnaies. Les gains ou pertes réalisés et latents sur les dépôts en monnaies au passif sont ainsi, dans l'ensemble, compensés par les gains ou pertes réalisés et latents sur les actifs bancaires en monnaies et dérivés correspondants ou sur d'autres dépôts en monnaies au passif.

Pour éviter que la comptabilisation sur des bases différentes des profits et pertes réalisés et latents ne donne lieu à des incohérences, la Banque désigne les actifs, passifs et dérivés concernés de ses portefeuilles bancaires en monnaies comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes.

10. Dépôts en monnaies au passif à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes

Comme indiqué plus haut, tous les dépôts en monnaies au passif, à l'exception des dépôts sur comptes à vue et à préavis, sont désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes.

À l'origine, ils sont comptabilisés au bilan à la date de transaction et à leur coût. Le montant résultant, par la suite, des intérêts courus à verser et de l'amortissement des primes reçues et coupons payés est enregistré au compte de profits et pertes, sous Charges d'intérêts, sur la base du taux d'intérêt effectif.

Postérieurement à la date de transaction, les dépôts en monnaies au passif sont réévalués à la juste valeur, tous les écarts de valeur réalisés et latents étant enregistrés sous Variation nette d'évaluation.

11. Actifs en monnaies à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes

Sous ce titre figurent bons du Trésor, titres pris en pension, prêts et avances, emprunts d'État et autres titres.

Comme indiqué plus haut, la Banque désigne la totalité des actifs en monnaies concernés de ses portefeuilles bancaires en monnaies comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes. En outre, la Banque détient des portefeuilles de placement négociés activement. Les actifs de placement en monnaies de ces portefeuilles constituent des instruments négociables désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes.

À l'origine, ces actifs en monnaies sont comptabilisés au bilan à la date de transaction et à leur coût. Le montant résultant, par la suite, des intérêts courus et de l'amortissement des primes payées et coupons reçus est enregistré au compte de profits et pertes, sous Produits d'intérêts, sur la base du taux d'intérêt effectif.

Postérieurement à la date de transaction, les actifs en monnaies sont réévalués à la juste valeur, tous les écarts de valeur réalisés et latents étant enregistrés sous Variation nette d'évaluation.

12. Actifs de placement en monnaies disponibles à la vente

Sous ce titre figurent bons du Trésor, titres pris en pension, prêts et avances, emprunts d'État et autres titres.

Comme indiqué plus haut, la Banque désigne la totalité des actifs concernés de ses portefeuilles de placement en monnaies comme instruments disponibles à la vente, à l'exception des actifs figurant dans ses portefeuilles de placement négociés plus activement.

À l'origine, ces actifs en monnaies sont comptabilisés au bilan à la date de transaction et à leur coût. Le montant résultant, par la suite, des intérêts courus et de l'amortissement des primes payées et coupons reçus est enregistré au compte de profits et pertes, sous Produits d'intérêts, sur la base du taux d'intérêt effectif.

Postérieurement à la date de transaction, les actifs de placement en monnaies sont réévalués à la juste valeur, les gains ou pertes latents étant portés au compte de réévaluation des titres, qui figure au bilan sous Autres comptes de fonds propres. La variation de la juste valeur est comptabilisée dans l'état du résultat global sous Gain/(perte) latent(e) sur titres disponibles à la vente. Les gains

réalisés sur cessions sont enregistrés au compte de profits et pertes sous Gain net sur ventes de titres disponibles à la vente.

13. Positions courtes sur actifs en monnaies

Les positions courtes sur actifs en monnaies sont comptabilisées au bilan sous Autres passifs, à la date de transaction et à la juste valeur.

14. Or

Par « or », on entend les barres d'or détenues en conservation auprès de banques centrales et les comptes à vue en or. La Banque considère l'or comme un instrument financier.

L'or est comptabilisé sur la base de son poids (converti en DTS sur la base du cours du marché de l'or et du cours de change du dollar). Les achats et ventes d'or sont portés au bilan à la date de règlement. Les achats et ventes d'or à terme sont traités comme des dérivés jusqu'à la date de règlement.

Le traitement des gains ou pertes réalisés et latents sur or est décrit à la section 17 *infra*.

15. Prêts d'or

Les prêts d'or désignent les prêts d'or à terme à des banques commerciales. Ils sont portés au bilan à la date de transaction sur la base de leur poids d'or (converti en DTS sur la base du cours du marché de l'or et du cours de change du dollar), avec les intérêts courus

Les intérêts courus relatifs aux prêts d'or sont enregistrés au compte de profits et pertes, sous Produits d'intérêts, sur la base du taux d'intérêt effectif.

16. Dépôts en or

Les dépôts en or recouvrent les dépôts en or non alloué à vue et à terme reçus de banques centrales.

Un dépôt en or non alloué ouvre, pour le client, une créance générale sur la Banque en vue de la livraison d'une quantité et d'une qualité identiques à l'or qu'il a déposé auprès de la Banque, mais ne lui confère aucun droit sur des barres d'or spécifiques. Les dépôts en or non

alloué sont portés au bilan à la date de transaction sur la base de leur poids d'or (converti en DTS sur la base du cours du marché de l'or et du cours de change du dollar), avec les intérêts courus. Les intérêts courus relatifs aux dépôts en or sont enregistrés au compte de profits et pertes, sous Charges d'intérêts, sur la base du taux d'intérêt effectif.

Un dépôt en or alloué (ou « sous dossier ») donne au déposant un droit sur la livraison des barres d'or spécifiques qu'il a déposées auprès de la Banque dans le cadre d'un contrat de conservation. Le client conserve la propriété effective et continue d'assumer le risque. Les dépôts en or alloués au passif ainsi que les barres d'or correspondantes à l'actif ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque. Ils sont publiés comme éléments de hors-bilan (note 31).

17. Gains ou pertes réalisés et latents sur or

Le traitement des gains et pertes réalisés et latents sur or dépend de sa désignation, comme décrit ci-après.

A. Portefeuilles bancaires, composés des dépôts en or et des actifs bancaires en or correspondants

La Banque désigne les prêts d'or de ses portefeuilles bancaires comme prêts et créances, et les dépôts en or comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti. Les dérivés sur or figurant dans ces portefeuilles sont désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes.

Les gains ou pertes résultant de ces opérations sont enregistrés au compte de profits et pertes, sous Gain/(perte) de change net(te), en tant que gain ou perte de transaction net.

Les gains ou pertes résultant de la reconversion de la position nette sur or dans les portefeuilles bancaires sont comptabilisés sous Gain/(perte) de change net(te), en tant que gain ou perte de conversion net.

B. Portefeuilles de placement, composés des actifs de placement en or

L'or détenu en propre par la Banque est désigné et comptabilisé comme actif disponible à la vente.

Les gains ou pertes latents sur les actifs de placement en or de la Banque par rapport à leur coût réputé sont portés au compte de réévaluation de l'or, figurant au bilan sous Autres comptes de fonds propres. La variation de la juste valeur est comptabilisée dans l'état du résultat global sous Gain latent sur actifs de placement en or.

S'agissant des placements en or à l'actif de la Banque au 31 mars 2003 (date à laquelle le DTS a remplacé le franc or comme monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de la Banque), leur coût réputé est d'environ

DTS 151 l'once, calculé sur la base du montant de 208 dollars, appliqué de 1979 à 2003 suite à une décision du Conseil d'administration de la Banque, converti au cours de change en vigueur le 31 mars 2003.

Les gains ou pertes réalisés sur cessions d'actifs de placement en or sont comptabilisés au compte de profits et pertes sous Gain/(perte) net(te) sur ventes d'actifs de placement en or.

18. Titres donnés en pension

Lorsque ces passifs correspondent à la gestion d'actifs en monnaies à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes, ils sont désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes. Lorsqu'ils correspondent à des actifs en monnaies disponibles à la vente, ils sont désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

À l'origine, ils sont comptabilisés au bilan à la date de transaction et à leur coût. Le montant résultant, par la suite, des intérêts courus est porté au compte de profits et pertes, sous Charges d'intérêts, sur la base du taux d'intérêt effectif.

Postérieurement à la date de transaction, les passifs désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes sont réévalués à la juste valeur, les gains ou pertes latents étant enregistrés sous Variation nette d'évaluation.

19. Instruments dérivés

Les dérivés sont utilisés par la Banque pour gérer son risque de marché ou à des fins de négociation. Ils sont désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes.

À l'origine, les dérivés sont comptabilisés au bilan à la date de transaction et à leur coût. Le montant résultant, par la suite, des intérêts courus et de l'amortissement des primes payées et coupons reçus est enregistré au compte de profits et pertes, sous Produits d'intérêts, sur la base du taux d'intérêt effectif.

Postérieurement à la date de transaction, les dérivés sont réévalués à la juste valeur, tous les écarts de valeur réalisés et latents étant enregistrés sous Variation nette d'évaluation.

Les dérivés sont inscrits à l'actif ou au passif, selon que la juste valeur du contrat est positive ou négative pour la Banque.

Lorsqu'un dérivé est incorporé dans un contrat hôte qui n'est pas comptabilisé comme instrument à la juste valeur inscrit au compte de profits et pertes, il est séparé du contrat hôte à des fins comptables et traité comme s'il s'agissait d'un dérivé autonome, selon les règles indiquées ci-avant.

20. Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation de la Banque ont été approuvés par le Conseil d'administration. Dans ce cadre, la Banque définit le mode de désignation des instruments financiers, qui détermine leurs critères d'évaluation et leur traitement comptable. Des procédures d'évaluation détaillées viennent compléter ces principes.

La majorité des instruments financiers figurant au bilan sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur d'un instrument financier se définit comme le montant pour lequel il pourrait être échangé entre des parties bien informées et agissant en toute liberté dans des conditions de concurrence normales.

Le recours à la juste valeur garantit que l'information financière donnée au Conseil d'administration et aux actionnaires reflète le mode de gestion des activités bancaires et que cette information est conforme aux chiffres relatifs à la gestion des risques et aux résultats économiques communiqués à la Direction.

La Banque considère que les cours (prix/taux) établis sur un marché actif constituent le meilleur indicateur de la juste valeur. En l'absence de cours cotés, la Banque emploie une technique de valorisation adaptée à l'instrument ; elle peut utiliser la valeur de marché d'opérations récentes effectuées dans des conditions de concurrence normales et portant sur des instruments similaires, ou recourir à des modèles financiers. Quand elle a recours à de tels modèles, la Banque vise à se fonder, autant que possible, sur des données de marché observables (taux d'intérêt et volatilité, par exemple) et pertinentes. Elle s'en remet le moins possible à ses propres estimations. Parmi les modèles de valorisation figurent la méthode des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

Lorsque la juste valeur est déterminée par des techniques de valorisation, les modèles mis en œuvre font l'objet d'un examen initial et d'un réexamen périodique, comme l'exige la politique de la Banque en matière de validation des modèles.

La Banque dispose d'une fonction indépendante de contrôle des valorisations qui passe périodiquement en revue la valeur de ses instruments financiers, en tenant compte tant de l'exactitude des valorisations que des méthodes utilisées. Les contrôles comprennent, en outre, le suivi et l'analyse des profits et pertes journaliers.

La Banque évalue ses actifs au cours acheteur et ses passifs au cours vendeur. Les instruments dérivés sont évalués sur la base du cours acheteur-vendeur, les réserves de valorisation étant, le cas échéant, comptabilisées dans les passifs financiers dérivés. Les actifs et passifs financiers qui ne sont pas estimés à la juste valeur sont portés au bilan au coût amorti.

21. Dépréciation des actifs financiers

La Banque passe en revue ses actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur au compte de profits et pertes, pour déceler tout indice de dépréciation à la date des états financiers. Un actif financier est déprécié lorsqu'il existe des éléments objectifs probants montrant que les flux de trésorerie futurs estimés générés par cet actif ont diminué en raison d'un ou de plusieurs événements postérieurs à la comptabilisation initiale de l'actif. Parmi les indices de dépréciation peuvent figurer des éléments affectant la contrepartie ou l'émetteur : sérieuses difficultés financières, défaut, faillite probable, restructuration du capital.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans la mesure où l'écart négatif de juste valeur par rapport au coût amorti n'est pas jugé temporaire. Les dépréciations d'actifs en monnaies sont portées au compte de profits et pertes, sous Variation nette d'évaluation, les dépréciations de prêts d'or étant enregistrées sous Produits d'intérêts. Si, lors d'exercices ultérieurs, cet écart négatif diminue, la perte de valeur qui a été comptabilisée est reprise au compte de profits et pertes, dans la mesure où la nouvelle valeur comptable n'est pas supérieure à celle qui aurait été déterminée pour cet actif si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

22. Créances à recouvrer et engagements à payer

Il s'agit principalement de montants à très court terme liés au règlement d'opérations financières. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont ensuite portés au bilan au coût amorti.

23. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles de la Banque sont inscrites à l'actif au coût historique amorti sur une base linéaire par rapport à leur durée d'utilité estimée :

- immeubles – 50 ans
- installations et machines des immeubles – 15 ans
- équipement, informatique – jusqu'à 4 ans
- équipement, autre – 4 à 10 ans

Les terrains de la Banque ne sont pas amortis. La Banque effectue un examen annuel de la dépréciation de ses immobilisations corporelles. Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à son prix de vente estimé, elle est réduite en conséquence.

24. Provisions

Des provisions sont constituées lorsque la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements antérieurs à la date des états financiers, et lorsqu'il est probable que des ressources économiques seront requises pour s'acquitter de cette obligation, à condition que son montant puisse être raisonnablement estimé. Le montant comptabilisé en provision est déterminé sur la base des meilleures estimations et hypothèses.

25. Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

La BRI gère trois systèmes d'avantages postérieurs à l'emploi : deux régimes de retraite, respectivement au bénéfice de ses agents et de ses administrateurs ; et un système d'assurance maladie et accidents en faveur de ses agents actuels et anciens. Ces systèmes font chaque année l'objet d'une évaluation actuarielle indépendante.

A. Pensions des agents

La Banque gère, au bénéfice de ses agents, un régime de retraite à prestations déterminées sur la base du traitement de fin de carrière, reposant sur un fonds sans personnalité juridique propre. Les actifs du fonds sont gérés par la Banque au seul profit des agents actuels et anciens admis à y participer. La Banque est responsable en dernier ressort de toutes les prestations dues au titre du régime.

Le passif du Fonds de pension des agents correspond à la valeur actualisée de l'obligation de prestations déterminées à la date des états financiers, moins la juste valeur des actifs du fonds à la date des états financiers, en tenant compte des ajustements pour gains et pertes actuariels non comptabilisés et des coûts des prestations liés aux services passés. Cette obligation est calculée selon la méthode de répartition des prestations projetées. La valeur actualisée de l'obligation est calculée à partir d'une estimation des sorties de fonds futures. La Banque détermine le taux servant à actualiser les flux de trésorerie à partir du rendement de marché de titres de dette d'entreprise de première qualité, émis en francs suisses et assortis d'échéances résiduelles avoisinant celles des passifs correspondants.

Le montant imputé au compte de profits et pertes représente la somme du coût actuel des prestations constituées dans le cadre du système durant l'exercice et des intérêts au taux d'actualisation appliqué à l'obligation de prestations déterminées. En outre, les gains et pertes actuariels résultant des ajustements liés aux antécédents (en cas de divergence entre hypothèses actuarielles précédentes et résultat effectif), des changements d'hypothèses actuarielles et des modifications du Règlement relatif au Système de pensions sont imputés au compte de profits et pertes sur la période de service des

agents concernés, conformément au principe du corridor décrit ci-après. Le passif correspondant est porté au bilan sous Autres passifs.

B. Pensions des administrateurs

La Banque gère, au bénéfice de ses administrateurs, un régime de retraite non capitalisé à prestations déterminées. Le passif, l'obligation de prestations déterminées et le montant imputé au compte de profits et pertes au titre du régime de retraite des administrateurs sont calculés sur une base semblable à ceux du Fonds de pension des agents.

C. Prestations d'assurance maladie et accidents

La Banque gère, au bénéfice de ses agents, un régime d'assurance maladie et accidents non capitalisé. Le passif, l'obligation de prestations et le montant imputé au compte de profits et pertes au titre du régime d'assurance maladie et accidents sont calculés sur une base semblable à ceux du Fonds de pension des agents.

D. Principe du corridor

Des gains ou pertes actuariels résultent des ajustements liés aux antécédents (en cas de divergence entre hypothèses actuarielles précédentes et résultat effectif), des changements d'hypothèses actuarielles et des modifications du Règlement relatif au Système de pensions. Lorsque les gains ou pertes actuariels non comptabilisés cumulés dépassent, d'un montant supérieur aux limites d'un corridor de 10 %, le montant le plus élevé entre celui de l'obligation de prestations et celui de tous les actifs utilisés pour capitaliser l'obligation, le montant hors de ce corridor est amorti sur la période de service résiduelle estimée des agents concernés.

26. Tableau des flux de trésorerie

La Banque établit son tableau des flux de trésorerie selon une méthode indirecte en se fondant sur les variations du bilan, ajustées pour tenir compte des variations au titre des opérations financières en instance de règlement.

La trésorerie et la quasi-trésorerie recouvrent l'encaisse, ainsi que les comptes à vue et à préavis auprès des banques – les comptes à préavis étant des actifs financiers à très court terme assortis d'un préavis de 3 jours au maximum.

Notes annexes

1. Introduction

La Banque des Règlements Internationaux (BRI, « la Banque ») est une institution financière internationale constituée en application des accords de La Haye du 20 janvier 1930, de sa Charte constitutive et de ses Statuts. Son siège social est sis Centralbahnplatz 2, 4002 Bâle, Suisse. La Banque possède deux bureaux de représentation : l'un à Hong-Kong, région administrative spéciale de la République populaire de Chine (pour l'Asie et le Pacifique), et l'autre à Mexico, Mexique (pour les Amériques).

Comme le précise l'article 3 de ses Statuts, la Banque a pour objet de favoriser la coopération des banques centrales, de fournir des facilités additionnelles pour les opérations financières internationales et d'agir comme mandataire (*trustee*) ou agent en ce qui concerne les règlements financiers internationaux. Soixante banques centrales sont actuellement membres de la Banque. Elles exercent les droits de représentation et de vote aux Assemblées générales, en proportion du nombre d'actions BRI émises dans leurs pays respectifs. Le Conseil d'administration de la BRI est composé des gouverneurs des membres fondateurs de la Banque – banques centrales d'Allemagne, de Belgique, des États-Unis d'Amérique, de France, d'Italie et du Royaume-Uni –, d'administrateurs que ces gouverneurs nomment, ainsi que des gouverneurs des banques centrales du Canada, de Chine, du Japon, du Mexique, des Pays-Bas et de Suède, et du Président de la Banque centrale européenne.

2. Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers, la Direction de la Banque doit procéder à certaines estimations afin de calculer les montants déclarés d'actif et de passif, les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants déclarés de produits et de charges durant l'exercice. Pour arriver à ces estimations, la Direction utilise les informations disponibles, émet des hypothèses et exerce son jugement.

Les hypothèses prennent la forme d'estimations prospectives relatives, notamment, à l'évaluation des actifs et passifs, des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, ou des provisions et passifs éventuels.

La Direction exerce son jugement en choisissant les conventions comptables de la Banque et en les mettant en application. Le travail d'appréciation qui préside à la désignation et à l'évaluation des instruments financiers est également essentiel dans l'élaboration des états financiers. L'évaluation des instruments financiers dérivés, en particulier, comporte un important élément d'appréciation sur la courbe d'actualisation à appliquer, ainsi que sur les ajustements à prévoir pour intégrer le risque de crédit et les sûretés.

Les chiffres effectifs ultérieurs peuvent différer sensiblement de ces estimations.

A. Évaluation des actifs et passifs financiers

Comme il n'existe pas de marché secondaire actif pour certains actifs et passifs financiers de la Banque, la Banque utilise, pour ces instruments, des techniques de valorisation qui font appel au jugement afin de déterminer les paramètres de valorisation adéquats. Une variation des hypothèses concernant ces paramètres pourrait avoir une incidence significative sur la juste valeur déclarée des instruments financiers. Le tableau ci-après montre l'incidence d'une variation de 1 point de base des hypothèses en matière d'écart de rendement.

Pour l'exercice clos le 31 mars

En millions de DTS	2012	2011
Bons du Trésor	0,1	0,2
Titres pris en pension	0,1	0,3
Prêts et avances	0,2	0,5
Emprunts d'État et autres titres	11,3	10,2
Dépôts en monnaies	13,5	14,3
Instruments dérivés	4,1	4,3

B. Provision pour perte de valeur des actifs financiers

Chaque année, la Banque effectue un examen de la dépréciation à la date du bilan. Au 31 mars 2012, la Banque ne détenait aucun actif financier considéré comme déprécié (au 31 mars 2011 : DTS 29,0 millions).

C. Hypothèses actuarielles

L'évaluation du Fonds de pension et du régime d'assurance maladie et accidents de la Banque repose sur des hypothèses actuarielles, et notamment des anticipations concernant l'inflation, les taux d'intérêt, le renchérissement des frais médicaux ainsi que l'âge de la retraite et l'espérance de vie des participants à ces régimes. Toute variation de ces hypothèses a une incidence sur la valorisation des exigibilités du Fonds de pension et sur les montants inscrits dans les états financiers.

3. Encaisse et comptes à vue auprès des banques

L'encaisse et les comptes à vue auprès des banques sont des liquidités auprès de banques centrales et de banques commerciales dont la Banque peut disposer sur demande.

4. Or et prêts d'or

A. Total des avoirs en or

Composition de l'actif en or de la Banque :

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2012	2011
Or	34 831,9	35 401,7
Prêts d'or	1 080,8	1 235,5
Total or et prêts d'or	35 912,7	36 637,2
Dont :		
Actifs de placement en or	4 018,2	3 451,2
Actifs bancaires en or et prêts d'or	31 894,5	33 186,0

Sous Or est comptabilisé le montant de DTS 12 262,8 millions (355 tonnes d'or) (2011 : DTS 11 940,5 millions ; 409 tonnes d'or) que la Banque détient dans le cadre de contrats de swap sur or, qui consistent à échanger des devises contre de l'or physique et aux termes desquels la Banque a l'obligation de restituer l'or. Pour plus de détails sur les opérations de swap sur or, voir la note 7.

B. Actifs de placement en or

Les actifs de placement en or de la Banque sont portés au bilan sur la base de leur poids d'or (converti en DTS sur la base du cours du marché de l'or et du cours de change du dollar), avec les intérêts courus. Leur plus-value par rapport à leur coût réputé est portée au compte de réévaluation de l'or figurant au bilan sous Autres comptes de fonds propres. L'écart de valeur est comptabilisé dans l'état du résultat global sous Gain latent sur actifs de placement en or. Les gains ou pertes réalisés sur cessions d'actifs de placement en or sont comptabilisés au compte de profits et pertes sous Gain net sur ventes d'actifs de placement en or.

Pour une description du compte de réévaluation de l'or, voir la note 17B. Le gain net sur ventes d'actifs de placement en or est présenté à la note 26.

Le tableau ci-après analyse la variation de la valeur des actifs de placement en or de la Banque.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2012	2011
Solde d'ouverture	3 451,2	2 811,2
Actifs de placement en or – variation nette		
Cessions d'or	(93,3)	(26,7)
Placements échus, comptes à vue et autres variations nettes	(4,9)	(5,5)
Reprise sur provision pour dépréciation	34,7	–
	(63,5)	(32,2)
Effet de la variation du cours de l'or	630,5	672,2
Solde de clôture	4 018,2	3 451,2

Au 31 mars 2011, une provision pour dépréciation de DTS 29,0 millions était prévue pour l'or et les prêts d'or de la Banque. Cette provision a été annulée, les prêts d'or concernés ayant été remboursés intégralement au cours de l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2012. Le gain de DTS 5,7 millions réalisé entre le 31 mars 2011 et la date de l'annulation de la provision résulte de variations du cours de l'or et des cours de change.

Au 31 mars 2012, les actifs de placement en or de la Banque étaient constitués de 116 tonnes d'or fin (2011 : 119 tonnes).

5. Actifs en monnaies

A. Total

Sous ce titre figurent bons du Trésor, titres pris en pension, prêts à terme et avances, emprunts d'État et autres titres.

Les actifs en monnaies désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes sont constitués d'actifs bancaires en monnaies, qui correspondent à l'emploi de dépôts en monnaies au passif, et d'actifs de placement en monnaies qui font partie de portefeuilles négociés plus activement. Le reste des actifs de placement en monnaies de la Banque est classé parmi les actifs disponibles à la vente et, avec les actifs de placement en or, représente l'essentiel du placement des fonds propres de la Banque.

Bons du Trésor : titres de dette à court terme à intérêts précomptés émis par un État.

Titres pris en pension : opérations, habituellement à court terme, par lesquelles la Banque accorde un prêt à terme à une contrepartie qui fournit une sûreté sous forme de titres. Le taux de rémunération du prêt est fixé au début de la transaction et il y a un engagement irrévocable de restituer des titres équivalents, sous réserve du remboursement du prêt. Pendant toute la durée du contrat, la Banque assure le suivi de la juste valeur de la sûreté et, en fonction de la variation de la valeur de marché de cette dernière, peut demander une sûreté supplémentaire ou être priée de restituer une partie des titres constituant la sûreté.

Prêts à terme : placements effectués essentiellement auprès de banques commerciales, mais aussi auprès de banques centrales, d'institutions internationales et d'autres organismes publics, dont avances dans le cadre de lignes de crédit avec ou sans engagement. Ces prêts sont enregistrés au total du bilan sous Prêts et avances, lesquels comprennent également les comptes à préavis (note 6).

Emprunts d'État et autres titres : titres de dette émis par des gouvernements, des institutions internationales et autres organismes publics, des banques commerciales et des entreprises, dont papier commercial, certificats de dépôt, obligations à taux fixe ou variable, obligations sécurisées et titres adossés à des actifs.

Le tableau ci-après montre la composition des actifs en monnaies de la Banque.

Au 31 mars 2012	Actifs bancaires	Actifs de placement			Total actifs en monnaies
	À la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes	Disponibles à la vente	À la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes	Total	
<i>En millions de DTS</i>					
Bons du Trésor	53 338,3	–	154,0	154,0	53 492,3
Titres pris en pension	46 210,8	–	–	–	46 210,8
Prêts à terme et avances	22 570,5	–	–	–	22 570,5
Emprunts d'État et autres titres					
État	35 885,9	13 181,9	130,9	13 312,8	49 198,7
Établissements financiers	15 790,4	201,9	–	201,9	15 992,3
Divers	12 099,9	94,8	492,0	586,8	12 686,7
	63 776,2	13 478,6	622,9	14 101,5	77 877,7
Total actifs en monnaies	185 895,8	13 478,6	776,9	14 255,5	200 151,3

Au 31 mars 2011	Actifs bancaires	Actifs de placement			Total actifs en monnaies
	À la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes	Disponibles à la vente	À la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes	Total	
<i>En millions de DTS</i>					
Bons du Trésor	76 739,3	–	192,8	192,8	76 932,1
Titres pris en pension	51 464,0	–	–	–	51 464,0
Prêts à terme et avances	23 918,2	–	–	–	23 918,2
Emprunts d'État et autres titres					
État	11 498,1	11 083,5	–	11 083,5	22 581,6
Établissements financiers	18 933,2	226,9	601,6	828,5	19 761,7
Divers	13 808,6	836,0	–	836,0	14 644,6
	44 239,9	12 146,4	601,6	12 748,0	56 987,9
Total actifs en monnaies	196 361,4	12 146,4	794,4	12 940,8	209 302,2

B. Actifs de placement en monnaies disponibles à la vente

Les actifs de placement en monnaies de la Banque sont essentiellement liés à l'emploi de ses fonds propres. Ils sont désignés comme actifs disponibles à la vente, sauf s'ils font partie d'un portefeuille négocié activement.

Le tableau ci-dessous analyse l'évolution des actifs de placement en monnaies disponibles à la vente.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2012	2011
Solde d'ouverture	12 146,4	11 556,2
Actifs de placement en monnaies disponibles à la vente – variation nette		
Acquisitions	4 086,5	5 299,8
Cessions	(2 132,0)	(2 996,5)
Autres variations nettes	(1 031,5)	(1 473,5)
	923,0	829,8
Opérations en instance de règlement – variation nette	88,0	(98,0)
Juste valeur et autres variations	321,2	(141,6)
Solde de clôture	13 478,6	12 146,4

6. Prêts et avances

Les prêts et avances comprennent les prêts à terme à des banques commerciales ainsi que les avances et les comptes à préavis. Les avances sont effectuées dans le cadre de lignes de crédit, avec ou sans engagement, que la Banque octroie à sa clientèle. Les comptes à préavis sont des actifs financiers à très court terme assortis d'un préavis de 3 jours au maximum.

Les prêts à terme et les avances sont désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes. Les comptes à préavis sont désignés comme prêts et créances et sont portés au bilan au coût amorti.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2012	2011
Prêts à terme et avances	22 570,5	23 918,2
Comptes à préavis	186,6	252,2
Total prêts et avances	22 757,1	24 170,4

Un montant de DTS -1,7 million a été porté au compte de profits et pertes comme variation de la juste valeur sur prêts à terme et avances (2011 : DTS 12,3 millions).

7. Instruments dérivés

La Banque a recours aux dérivés suivants à des fins de couverture et de négociation.

Contrat à terme standardisé sur taux et sur obligation : engagement contractuel de recevoir ou de payer, à une date future, un montant net reposant sur la variation d'un taux d'intérêt ou du cours d'une obligation. Le marché organisé fixe, à la fin de chaque séance journalière, le cours de compensation du contrat ; l'appel de marge qui en résulte est couvert par des liquidités ou des titres négociables.

Option sur devise et sur or : engagement contractuel conférant à l'acquéreur le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à ou jusqu'à une date donnée, un montant déterminé (devise ou or) à un prix fixé à l'avance. L'acheteur rémunère le vendeur par le versement d'une prime.

Swap devise-or, swap croisé taux-devises, swap de taux : engagement contractuel bilatéral d'échanger des flux de trésorerie liés à des devises, de l'or ou des taux d'intérêt (par exemple, fixe contre variable). Les swaps croisés taux-devises consistent en un échange de flux de trésorerie combinant simultanément taux d'intérêt et cours de change. Il n'y a pas d'échange de principal, sauf pour certains swaps devise-or et certains swaps croisés taux-devises.

Contrat à terme de gré à gré sur devise ou sur or : engagement contractuel bilatéral impliquant un échange de devises ou d'or à une date future. Les opérations au comptant non livrées entrent dans cette catégorie.

Contrat de taux à terme de gré à gré : contrat bilatéral de taux à terme donnant lieu à un règlement en liquidités, à une date future, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt convenu et le taux du marché.

Option sur swap : contrat bilatéral conférant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, de conclure un swap de devises ou de taux à un prix fixé à l'avance, à ou jusqu'à une date donnée. L'acheteur rémunère le vendeur par le versement d'une prime.

En outre, la Banque vend à sa clientèle des produits qui incorporent des dérivés (note 10). Lorsque le contrat hôte n'est pas comptabilisé à la juste valeur, les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte à des fins comptables et traités en tant que dérivés ordinaires. Ainsi, les options sur devise et sur or incorporées dans les dépôts en double devise or sont comptabilisées en tant que dérivés avec les options sur devise et sur or.

Le tableau ci-après détaille la juste valeur des instruments dérivés.

Au 31 mars	2012			2011		
	Montant notionnel	Juste valeur		Montant notionnel	Juste valeur	
		Actif	Passif		Actif	Passif
<i>En millions de DTS</i>						
Contrats à terme de place sur obligation	1 023,8	0,2	(0,2)	1 095,0	0,5	(0,4)
Swaps croisés taux-devises	1 456,3	0,1	(275,4)	1 597,0	4,8	(314,8)
Contrats à terme de gré à gré sur devise et sur or	950,2	7,0	(2,6)	2 747,7	13,6	(25,2)
Options sur devise et sur or	115,2	-	(0,2)	3 430,0	43,7	(43,8)
Swaps devise-or	116 556,3	2 381,9	(945,0)	128 060,9	766,9	(3 711,9)
Contrats de taux à terme de gré à gré	15 881,2	4,1	(4,0)	18 945,7	6,3	(5,1)
Contrats à terme de place sur taux	4 722,1	0,1	-	7 559,2	0,1	-
Swaps de taux	304 954,9	4 910,5	(3 496,6)	304 357,4	4 954,4	(2 853,3)
Options sur swap	1 446,9	-	(3,0)	773,4	-	(5,0)
Total instruments dérivés en clôture	447 106,9	7 303,9	(4 727,0)	468 566,3	5 790,3	(6 959,5)
Total net instruments dérivés en clôture			2 576,9			(1 169,2)

8. Créances à recouvrer

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2012	2011
Opérations financières en instance de recouvrement	7 833,2	8 606,0
Divers	12,3	10,3
Total créances à recouvrer	7 845,5	8 616,3

Les opérations financières en instance de recouvrement sont des transactions sur créances à court terme (actifs vendus et passifs émis) effectuées, mais pour lesquelles le transfert de liquidités n'a pas encore eu lieu (à recouvrer généralement dans un délai de 3 jours au maximum).

9. Immobilisations corporelles

Pour l'exercice clos le 31 mars

				2012	2011
	Terrains	Immeubles	Equipement informatique et autre	Total	Total
<i>En millions de DTS</i>					
Coût historique					
Solde d'ouverture	41,2	250,2	92,9	384,3	373,7
Dépenses d'investissement	-	7,5	11,4	18,9	15,1
Cessions et retraits	-	-	(1,6)	(1,6)	(4,5)
Solde de clôture	41,2	257,7	102,7	401,6	384,3
Amortissement					
Solde d'ouverture	-	123,0	70,5	193,5	183,8
Dotations aux amortissements	-	7,7	9,0	16,7	14,2
Cessions et retraits	-	-	(1,6)	(1,6)	(4,5)
Solde de clôture	-	130,7	77,9	208,6	193,5
Valeur comptable nette en clôture	41,2	127,0	24,8	193,0	190,8

L'amortissement au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012 comprend une dotation supplémentaire aux amortissements de DTS 1,6 million au titre de l'équipement informatique et autre, suite à un examen de la dépréciation (2011 : DTS 1,0 million).

10. Dépôts en monnaies

Les dépôts en monnaies sont des créances comptables sur la Banque. Les instruments de dépôt en monnaies se décomposent comme suit.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2012	2011
Instruments de dépôt remboursables à 1–2 jours de préavis		
Instruments à moyen terme (MTI)	57 867,3	54 453,9
MTI avec option de remboursement anticipé	2 016,5	1 556,7
Placements à taux fixe auprès de la BRI (FIXBIS)	43 507,5	42 751,3
	103 391,3	98 761,9
Autres dépôts en monnaies		
Placements à taux variable auprès de la BRI (FRIBIS)	731,8	962,8
Dépôts à terme	66 560,0	89 550,9
Dépôts en double devise	119,9	85,7
Comptes de dépôts à vue et à préavis	24 975,5	17 724,3
	92 387,2	108 323,7
Total dépôts en monnaies	195 778,5	207 085,6
Dont :		
Désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes	170 803,1	189 361,3
Désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti	24 975,4	17 724,3

Instruments à moyen terme (Medium-Term Instruments, MTI) : placements à taux fixe auprès de la BRI dont la durée peut atteindre 10 ans (échéance trimestrielle).

MTI avec option de remboursement anticipé : MTI que la Banque a la faculté de rembourser au pair, à des dates comprises entre septembre 2012 et mars 2013 (2011 : entre juin et décembre 2011). Le total des MTI avec option de remboursement anticipé figurant au bilan comprend la juste valeur de l'option incorporée sur taux.

FIXBIS : placements à taux fixe auprès de la BRI, dont la durée peut aller de 1 semaine à 1 an.

FRIBIS : placements à taux variable auprès de la BRI, dont la durée est de 1 an au minimum, et dont le taux d'intérêt est révisé en fonction des conditions du marché.

Dépôts à terme : placements à taux fixe auprès de la Banque, dont la durée est généralement inférieure à 1 an.

Dépôts en double devise : dépôts à terme que la Banque a la faculté de rembourser, à l'échéance, soit dans la monnaie initiale, soit, pour un montant déterminé, dans une autre devise. Le total des dépôts en double devise figurant au bilan comprend la juste valeur de l'option incorporée sur devise. Tous ces dépôts sont arrivés à échéance en avril ou en mai 2012 (2011 : avril ou mai 2011).

Comptes de dépôts à vue et à préavis : passifs financiers à très court terme assortis d'un préavis de 3 jours au maximum. Ils sont désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

La Banque est l'unique teneur de marché pour certains passifs qu'elle émet en contrepartie de dépôts en monnaies et s'engage à rembourser ces instruments financiers, en intégralité ou en partie, à la juste valeur, avec un préavis de 1–2 jours ouvrés.

A. Évaluation des dépôts en monnaies

Les dépôts en monnaies (hors comptes de dépôts à vue et à préavis) sont comptabilisés au bilan à la juste valeur. Cette valeur diffère du montant que la Banque est tenue de payer à l'échéance au déposant. Augmenté des intérêts courus, ce montant s'élève, pour l'ensemble des dépôts en monnaies, à DTS 194 313,6 millions au 31 mars 2012 (2011 : 206 432,4 millions).

Pour calculer la juste valeur de ses dépôts en monnaies, la Banque utilise des techniques de valorisation, parmi lesquelles la méthode des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options. La première estime les flux de trésorerie attendus des instruments financiers à l'aide de facteurs d'actualisation dérivés en partie des taux d'intérêt cotés (Libor et taux des swaps, par exemple) et en partie d'hypothèses de marges de crédit auxquelles chaque produit est offert et racheté à la clientèle.

Les hypothèses de marges de crédit se fondent, pour chaque produit, sur les transactions de marché récentes. Lorsqu'un produit ne fait plus l'objet d'émissions (et qu'il n'existe donc plus de transactions récentes sur celui-ci), la Banque se base sur la dernière marge de crédit sur ce produit pour déterminer les données qu'il convient d'introduire dans le modèle.

Les modèles de valorisation des options recourent à des hypothèses de volatilité dérivées des cotations de marché.

B. Incidence d'une modification de la qualité de crédit de la Banque

La juste valeur des passifs de la Banque serait affectée par une modification de sa qualité de crédit. Elle diminuerait si la qualité de crédit de la Banque se détériorait, et la diminution de valeur serait inscrite comme variation d'évaluation au compte de profits et pertes. La Banque évalue régulièrement sa qualité de crédit dans le cadre de ses procédures de gestion des risques. L'évaluation de la qualité de crédit n'a pas montré de variation qui aurait pu avoir une incidence, durant l'exercice, sur la juste valeur des passifs de la Banque.

11. Dépôts en or

Les dépôts en or placés auprès de la Banque proviennent exclusivement de banques centrales. Ils sont tous désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

12. Engagements à payer

Il s'agit d'opérations financières en instance de paiement pour des engagements à court terme (achats d'actifs et rachats de titres de dette) effectuées, mais pour lesquelles le transfert de liquidités n'a pas encore eu lieu (à payer généralement dans un délai de 3 jours au maximum).

13. Autres passifs

Les autres passifs de la Banque se décomposent comme suit.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2012	2011
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi – note 18		
Pensions des agents	30,0	22,7
Pensions des administrateurs	6,4	5,9
Prestations d'assurance maladie et accidents	287,0	258,3
Positions courtes sur actifs en monnaies	69,7	65,7
À payer aux anciens actionnaires	0,6	0,6
Divers	22,8	22,2
Total autres passifs	416,5	375,4

14. Capital

Le capital de la Banque est constitué comme suit.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2012	2011
Capital autorisé : 600 000 actions, valeur nominale DTS 5 000 chacune, libérées à hauteur de DTS 1 250	3 000,0	3 000,0
Capital émis : 559 125 actions (2011 : 547 125)	2 795,6	2 735,6
Capital libéré (25 %)	698,9	683,9

Au cours de l'exercice financier clos le 31 mars 2012, la Banque a émis 3 000 actions au profit de chacune de ces quatre banques centrales : Banque de la République (Colombie), Banque centrale du Luxembourg, Banque de réserve centrale du Pérou et Banque centrale des Émirats arabes unis, ce qui a porté à 60 le nombre des banques centrales membres (31 mars 2011 : 56).

Nombre d'actions recevant un dividende :

Au 31 mars	2012	2011
Actions émises	559 125	547 125
Moins : actions détenues en propre	(1 000)	(1 000)
Actions distribuées recevant un dividende	558 125	546 125
Dont :		
Actions recevant un dividende plein	546 125	546 125
Actions de la nouvelle émission, recevant un dividende calculé au pro rata à compter de la date de valeur de la souscription	12 000	–

15. Réserves statutaires

Les Statuts de la BRI disposent que, sur la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de l'affectation du bénéfice net annuel de la Banque à trois fonds de réserve spécifiques : le Fonds de réserve légale, le Fonds de réserve générale et le Fonds spécial de réserve de dividendes ; le solde du bénéfice net, après paiement du dividende éventuel, est généralement transféré au Fonds de réserve libre.

Fonds de réserve légale. Ce fonds, qui représente actuellement 10 % du capital libéré de la Banque, a atteint son maximum.

Fonds de réserve générale. Après paiement du dividende éventuel, 5 % du solde du bénéfice net annuel de la Banque doivent être affectés à ce fonds.

Fonds spécial de réserve de dividendes. Une part du solde du bénéfice net annuel peut être affectée au Fonds spécial de réserve de dividendes, destiné à verser, en cas de besoin, tout ou partie du dividende déclaré. Le paiement du dividende est généralement imputé au bénéfice net de la Banque.

Fonds de réserve libre. Une fois effectuées les affectations ci-dessus, tout solde du bénéfice net est généralement transféré au Fonds de réserve libre.

Le produit de la souscription des actions de la Banque est affecté au Fonds de réserve légale en tant que de besoin pour le maintenir à son niveau maximum, et le solde est affecté au Fonds de réserve générale.

Le Fonds de réserve libre, le Fonds de réserve générale et le Fonds de réserve légale servent, dans cet ordre, à couvrir les pertes éventuellement subies par la Banque. En cas de liquidation de la BRI, les soldes des fonds de réserve (après règlement des obligations de la Banque et des frais de liquidation) seraient à répartir entre les actionnaires.

16. Actions détenues en propre

Pour l'exercice clos le 31 mars	2012	2011
Nombre d'actions à l'ouverture	1 000	1 000
Variation au cours de l'exercice	-	-
Nombre d'actions en clôture	1 000	1 000

Les actions détenues en propre sont les 1 000 actions de l'émission albanaise, qui ont été suspendues en 1977.

17. Autres comptes de fonds propres

Les autres comptes de fonds propres correspondent aux comptes de réévaluation des actifs en monnaies disponibles à la vente et des actifs de placement en or, également cités aux notes 4 et 5.

Autres comptes de fonds propres :

Au 31 mars	2012	2011
<i>En millions de DTS</i>		
Compte de réévaluation des titres	417,8	121,3
Compte de réévaluation de l'or	3 448,2	2 896,4
Total autres comptes de fonds propres	3 866,0	3 017,7

A. Compte de réévaluation des titres

Ce compte présente la différence entre la juste valeur et le coût amorti des actifs en monnaies disponibles à la vente.

Il a évolué comme suit.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2012	2011
Solde d'ouverture	121,3	318,6
Variation nette d'évaluation		
Gain net sur ventes	(24,7)	(55,7)
Juste valeur et autres variations	321,2	(141,6)
	296,5	(197,3)
Solde de clôture	417,8	121,3

Le tableau suivant fait apparaître le solde du compte de réévaluation des titres en ce qui concerne les emprunts d'État et autres titres.

<i>En millions de DTS</i>	Juste valeur des actifs	Coût historique	Compte de réévaluation des titres	Gain brut	Perte brute
Au 31 mars 2012	13 478,6	13 060,8	417,8	422,7	(4,9)
Au 31 mars 2011	12 146,4	12 025,1	121,3	190,4	(69,1)

B. Compte de réévaluation de l'or

Ce compte présente la différence entre la valeur comptable et le coût réputé des actifs de placement en or de la Banque. S'agissant des placements en or à l'actif de la BRI au 31 mars 2003 (date à laquelle le DTS a remplacé le franc or comme monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de la Banque), leur coût réputé est d'environ DTS 151 l'once, calculé sur la base du montant de 208 dollars appliqué de 1979 à 2003 suite à une décision du Conseil d'administration de la Banque, converti au cours de change en vigueur le 31 mars 2003.

Ce compte a évolué comme suit.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2012	2011
Solde d'ouverture	2 896,4	2 246,0
Variation nette d'évaluation		
Gain net sur ventes	(78,7)	(21,8)
Effet de la variation du cours de l'or	630,5	672,2
	551,8	650,4
Solde de clôture	3 448,2	2 896,4

18. Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

La Banque gère trois systèmes d'avantages postérieurs à l'emploi.

1. Un régime de retraite à prestations déterminées sur la base du traitement de fin de carrière au bénéfice de ses agents. Il repose sur un fonds sans personnalité juridique propre, qui assure le paiement des prestations. Les actifs du fonds sont gérés par la Banque au seul profit des agents actuels et anciens admis à y participer. La Banque est responsable en dernier ressort de toutes les prestations dues au titre du régime.

2. Un régime non capitalisé à prestations déterminées au bénéfice de ses administrateurs, dont le droit à pension est basé sur une période de service minimale de quatre ans.

3. Un régime non capitalisé de prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi au bénéfice de ses agents, dont les droits sont en principe subordonnés à une période de service minimale de dix ans et jusqu'à l'âge de 50 ans.

Des actuaires indépendants procèdent chaque année à une évaluation de ces régimes.

A. Montants comptabilisés au bilan

Au 31 mars		Pensions des agents				
<i>En millions de DTS</i>	2012	2011	2010	2009	2008	
Valeur actualisée de l'obligation	(1 264,5)	(1 039,1)	(913,1)	(747,4)	(709,7)	
Juste valeur des actifs du fonds	929,2	881,9	762,4	619,6	714,3	
Position de capitalisation	(335,3)	(157,2)	(150,7)	(127,8)	4,6	
Perte actuarielle non comptabilisée	305,3	134,5	138,6	125,4	41,2	
Coût des services passés non comptabilisé	-	-	-	-	(45,8)	
Exigibilités en clôture	(30,0)	(22,7)	(12,1)	(2,4)	-	

Au 31 mars		Pensions des administrateurs				
<i>En millions de DTS</i>	2012	2011	2010	2009	2008	
Valeur actualisée de l'obligation	(8,6)	(7,2)	(6,5)	(5,7)	(5,4)	
Juste valeur des actifs du fonds	-	-	-	-	-	
Position de capitalisation	(8,6)	(7,2)	(6,5)	(5,7)	(5,4)	
Perte actuarielle non comptabilisée	2,2	1,3	1,3	0,9	0,6	
Coût des services passés non comptabilisé	-	-	-	-	-	
Exigibilités en clôture	(6,4)	(5,9)	(5,2)	(4,8)	(4,8)	

Au 31 mars		Prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi				
<i>En millions de DTS</i>	2012	2011	2010	2009	2008	
Valeur actualisée de l'obligation	(434,3)	(316,7)	(284,2)	(225,4)	(208,0)	
Juste valeur des actifs du fonds	-	-	-	-	-	
Position de capitalisation	(434,3)	(316,7)	(284,2)	(225,4)	(208,0)	
Perte actuarielle non comptabilisée	151,2	63,3	72,3	40,1	30,3	
Coût des services passés non comptabilisé	(3,9)	(4,9)	(5,6)	(6,3)	(7,7)	
Exigibilités en clôture	(287,0)	(258,3)	(217,5)	(191,6)	(185,4)	

B. Valeur actualisée de l'obligation de prestations

Le rapprochement entre la position d'ouverture et la position de clôture de la valeur actualisée de l'obligation s'établit comme suit.

Au 31 mars	Pensions des agents			Pensions des administrateurs			Prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi		
<i>En millions de DTS</i>	2012	2011	2010	2012	2011	2010	2012	2011	2010
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture	1 039,1	913,1	747,4	7,2	6,5	5,7	316,7	284,2	225,4
Coût des services rendus au cours de l'exercice	45,6	40,1	32,0	0,4	0,3	0,2	11,3	9,4	8,5
Contributions des agents	6,0	5,2	4,5	–	–	–	–	–	–
Charges d'intérêts	29,5	25,6	24,5	0,2	0,2	0,2	9,0	8,1	7,5
Perte actuarielle / (gain actuariel)	146,8	(11,8)	84,3	1,0	–	–	88,9	(11,9)	30,2
Prestations versées	(40,0)	(29,0)	(28,3)	(0,4)	(0,4)	(0,3)	(2,6)	(2,5)	(2,2)
Variations de change	37,5	95,9	48,7	0,3	0,6	0,7	11,0	29,4	14,8
Valeur actualisée de l'obligation en clôture	1 264,5	1 039,1	913,1	8,7	7,2	6,5	434,3	316,7	284,2

C. Juste valeur des actifs du Fonds de pension des agents

Le rapprochement entre la position d'ouverture et la position de clôture de la juste valeur des actifs du Fonds de pension des agents s'établit comme suit.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2012	2011	2010
Juste valeur des actifs du fonds à l'ouverture	881,9	762,4	619,6
Rendement attendu des actifs	46,2	39,4	31,8
Gain/(perte) actuariel(le)	(23,9)	0,9	74,4
Contributions de l'employeur	25,7	22,0	20,0
Contributions des agents	6,0	5,2	4,5
Prestations versées	(40,0)	(29,0)	(28,3)
Variations de change	33,3	81,0	40,4
Juste valeur des actifs du fonds en clôture	929,2	881,9	762,4

D. Montants imputés au compte de profits et pertes

Pour l'exercice clos le 31 mars	Pensions des agents			Pensions des administrateurs			Prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi		
	2012	2011	2010	2012	2011	2010	2012	2011	2010
<i>En millions de DTS</i>									
Coût des services rendus au cours de l'exercice	45,6	40,1	32,0	0,4	0,3	0,2	11,3	9,4	8,5
Charges d'intérêts	29,5	25,6	24,5	0,2	0,2	0,2	9,0	8,1	7,5
Moins : rendement attendu des actifs du fonds	(46,2)	(39,4)	(31,8)	-	-	-	-	-	-
Moins : coût des services passés	-	-	-	-	-	-	(1,3)	(1,2)	(1,1)
Perte actuarielle nette comptabilisée en cours d'année	2,9	4,2	4,4	0,1	0,1	0,1	2,9	3,5	1,4
Total porté aux charges d'exploitation	31,8	30,5	29,1	0,7	0,6	0,5	21,9	19,8	16,3

La Banque prévoit d'apporter une contribution de DTS 28,8 millions à ses systèmes d'avantages postérieurs à l'emploi en 2012/13.

E. Principales catégories d'actifs du fonds, en % du total des actifs du fonds

Au 31 mars

<i>En %</i>	2012	2011
Actions européennes	12,7	14,6
Autres actions	30,4	32,0
Titres à revenu fixe, Europe	28,8	16,3
Titres à revenu fixe, autres	22,3	30,1
Divers	5,8	7,0
Rendement effectif des actifs du fonds	2,4 %	4,9 %

Le Fonds de pension des agents n'effectue aucun placement en instruments financiers émis par la Banque.

F. Principales hypothèses actuarielles utilisées dans les états financiers

Au 31 mars	2012	2011
Applicable aux trois régimes de prestations postérieures à l'emploi		
Taux d'actualisation – taux de marché des obligations d'entreprise suisses de première qualité	2,00 %	2,75 %
Applicable aux régimes de retraite des agents et des administrateurs		
Augmentation présumée des pensions à payer	1,50 %	1,50 %
Applicables uniquement au régime de retraite des agents		
Rendement attendu des actifs	5,00 %	5,00 %
Taux d'augmentation présumé des traitements	4,10 %	4,10 %
Applicable uniquement au régime de retraite des administrateurs		
Taux d'augmentation présumé de la rémunération des administrateurs	1,50 %	1,50 %
Applicable uniquement au régime de prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi		
Hypothèse de renchérissement des frais médicaux à long terme	5,00 %	5,00 %

Au 31 mars 2012, la hausse présumée du traitement des agents, de la rémunération des administrateurs et des pensions à payer inclut une hypothèse d'inflation de 1,5 % (comme au 31 mars 2011).

Le rendement attendu des actifs du fonds est calculé à partir d'anticipations à long terme sur l'inflation, les taux d'intérêt, les primes de risque et l'allocation des actifs. Cette estimation, établie conjointement avec les actuaires indépendants du Fonds de pension, tient compte des rendements historiques.

L'hypothèse de renchérissement des frais médicaux influe de manière significative sur les montants imputés au compte de profits et pertes. Le tableau suivant montre l'incidence d'une variation de 1 % de cette hypothèse par rapport au calcul effectué pour l'exercice 2011/12.

Pour l'exercice clos le 31 mars

En millions de DTS	2012	2011
Hausse/(baisse) du coût total des prestations et des charges d'intérêts		
Renchérissement de 6 % des frais médicaux	7,7	5,6
Renchérissement de 4 % des frais médicaux	(5,4)	(4,1)

Au 31 mars

En millions de DTS	2012	2011
Hausse/(baisse) du coût de l'obligation de prestations		
Renchérissement de 6 % des frais médicaux	104,0	70,6
Renchérissement de 4 % des frais médicaux	(77,6)	(53,6)

19. Produits d'intérêts

Pour l'exercice clos le 31 mars

En millions de DTS

	2012	2011
Actifs en monnaies disponibles à la vente		
Emprunts d'État et autres titres	288,9	299,9
	288,9	299,9
Actifs en monnaies à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes		
Bons du Trésor	304,6	335,6
Titres pris en pension	235,8	188,3
Prêts et avances	209,0	123,9
Emprunts d'État et autres titres	862,9	838,7
	1 612,3	1 486,5
Actifs désignés comme prêts et créances		
Comptes à vue et à préavis	2,2	2,8
Actifs de placement en or	1,0	1,2
Actifs bancaires en or	1,6	2,2
Reprise de la provision pour dépréciation après remboursement intégral des actifs bancaires concernés	34,7	-
	39,5	6,2
Instruments dérivés à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes	1 150,5	1 531,8
Total produits d'intérêts	3 091,2	3 324,4

20. Charges d'intérêts

Pour l'exercice clos le 31 mars

En millions de DTS

	2012	2011
Passifs à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes		
Dépôts en monnaies	1 564,8	1 811,0
Passifs désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti		
Comptes de dépôts à vue et à préavis	67,3	46,6
Dépôts en or	1,0	1,4
	68,3	48,0
Total charges d'intérêts	1 633,1	1 859,0

21. Variation nette d'évaluation

La variation nette d'évaluation ne concerne que les instruments financiers désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes. Les chiffres ci-après incluent une perte de 31,9 millions (2011 : néant) liée à la restructuration d'une dette souveraine.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2012	2011
Actifs en monnaies à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes		
Variation d'évaluation latente sur actifs en monnaies	530,1	(473,7)
Gain réalisé sur actifs en monnaies	52,9	108,5
	583,0	(365,2)
Passifs en monnaies à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes		
Variation d'évaluation latente sur passifs financiers	(258,0)	646,4
Perte réalisée sur passifs financiers	(185,1)	(292,4)
	(443,1)	354,0
Variation d'évaluation sur instruments dérivés	(730,2)	(498,0)
Variation nette d'évaluation	(590,3)	(509,2)

22. Produit net d'honoraires et de commissions

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2012	2011
Produits d'honoraires et de commissions	14,5	12,1
Charges d'honoraires et de commissions	(9,8)	(9,0)
Produit net d'honoraires et de commissions	4,7	3,1

23. Gain/(perte) net(te) sur opérations de change

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2012	2011
Gain de transaction net	14,4	21,5
Perte de conversion nette	(4,7)	(37,3)
Gain/(perte) de change net(te)	9,7	(15,8)

24. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de la Banque sont détaillées ci-après en francs suisses (CHF), monnaie dans laquelle s'effectue le règlement de la plupart de ses dépenses.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de CHF</i>	2012	2011
Conseil d'administration		
Indemnités des administrateurs	1,9	2,2
Pensions versées aux anciens administrateurs	0,9	0,6
Déplacements, séances du Conseil hors siège et divers	1,2	1,2
	4,0	4,0
Direction et personnel		
Rémunérations	122,2	120,4
Pensions	46,2	50,8
Autres dépenses de personnel	48,1	48,3
	216,5	219,5
Dépenses de bureau et dépenses diverses	70,0	71,3
Frais d'administration, en millions de CHF	290,5	294,8
Frais d'administration, en millions de DTS	210,0	190,8
Dotations aux amortissements, en millions de DTS	16,7	14,2
Charges d'exploitation, en millions de DTS	226,7	205,0

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, le nombre moyen d'agents en équivalent temps plein s'est établi à 554 (2011 : 547).

25. Gain net sur ventes de titres disponibles à la vente

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2012	2011
Produit des cessions	2 132,0	3 038,7
Coût amorti	(2 107,3)	(2 983,0)
Gain net sur ventes de titres disponibles à la vente	24,7	55,7
Dont :		
Gain brut réalisé	39,5	69,9
Perte brute réalisée	(14,8)	(14,2)

26. Gain net sur ventes d'actifs de placement en or

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2012	2011
Produit des cessions	93,2	26,7
Coût réputé – note 17B	(14,5)	(4,9)
Gain net sur ventes d'actifs de placement en or	78,7	21,8

27. Bénéfice et dividendes par action

Pour l'exercice clos le 31 mars

	2012	2011
Bénéfice net de l'exercice (en millions de DTS)	758,9	816,0
Nombre moyen pondéré d'actions recevant un dividende	552 076	546 125
Bénéfice de base et dilué par action (en DTS par action)	1 374,6	1 494,2
Dividende par action (en DTS par action)		
Ordinaire	305	295

En matière de dividende, la Banque suit une politique qui prévoit que le dividende se compose de deux éléments : un dividende ordinaire, tenable et pouvant évoluer de façon prévisible d'année en année, et un dividende supplémentaire, approprié en cas de bénéfice élevé, et à condition que les besoins en fonds propres de la Banque soient couverts. Pour cet exercice financier, seul un dividende ordinaire sera versé.

28. Trésorerie et quasi-trésorerie

Le tableau suivant détaille les éléments de trésorerie et quasi-trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2012	2011
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	4 077,8	329,8
Comptes à préavis	186,6	252,2
Total trésorerie et quasi-trésorerie	4 264,4	582,0

29. Impôts

Le statut juridique particulier de la BRI en Suisse est, pour l'essentiel, défini dans l'Accord de siège qu'elle a conclu avec le Conseil fédéral suisse. Selon les termes de ce document, la Banque est exonérée de pratiquement tous les impôts directs et indirects des autorités fédérales, cantonales et communales en Suisse.

Des conventions similaires ont été passées avec le gouvernement de la République populaire de Chine concernant le Bureau d'Asie à Hong-Kong RAS et avec le gouvernement du Mexique concernant le Bureau des Amériques.

30. Cours de change

Le tableau suivant montre les principaux cours utilisés pour convertir en DTS les soldes en devises et en or.

	Cours au comptant au 31 mars		Cours moyen sur l'exercice clos en	
	2012	2011	2012	2011
USD	0,646	0,631	0,636	0,654
EUR	0,861	0,895	0,875	0,864
JPY	0,00784	0,00762	0,00806	0,00764
GBP	1,033	1,013	1,015	1,016
CHF	0,715	0,689	0,723	0,647
Or (once)	1 074,7	907,5	1 046,3	844,9

31. Éléments de hors-bilan

Des transactions fiduciaires sont effectuées au nom de la BRI pour le compte et au risque de sa clientèle, sans possibilité de recours sur les autres actifs de la Banque. Elles ne figurent pas au bilan de la Banque.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2012	2011
Conventions de dépôt	11 167,9	11 260,6
Contrats de nantissement	34,7	33,9
Mandats de gestion de portefeuille	11 341,6	10 507,9
Barres d'or détenues sous dossier	11 176,2	8 671,1
Total	33 720,4	30 473,5

Dans le tableau ci-dessus, les titres détenus dans le cadre de conventions de dépôt et de contrats de nantissement sont indiqués en valeur nominale, et les titres détenus dans le cadre de mandats de gestion de portefeuille, en valeur de l'actif net. Les mandats de gestion de portefeuille comprennent les fonds communs de placement à capital variable (BISIP), qui sont des dispositifs de placement collectif destinés aux banques centrales, et des mandats à finalité spécifique destinés à une seule banque centrale.

Les barres d'or détenues sous dossier sont des barres spécifiques qui ont été déposées auprès de la Banque dans le cadre d'un contrat de conservation. Elles sont comptabilisées à leur poids d'or (converti en dollars au cours de l'or et en DTS au cours de change du dollar). Au 31 mars 2012, 323 tonnes d'or fin étaient détenues sous dossier (2011 : 297 tonnes).

Les instruments financiers ci-dessus sont déposés auprès de conservateurs externes (banques centrales ou banques commerciales).

Outre les éléments de hors-bilan ci-dessus, la Banque gère, pour le compte de sa clientèle, des portefeuilles de dépôts en monnaies. Ceux-ci totalisaient DTS 6 253,2 millions au 31 mars 2012 (2011 : DTS 5 776,7 millions). Les actifs de ces portefeuilles sont portés au bilan sous Dépôts en monnaies.

32. Engagements de crédit

La Banque a ouvert, en faveur de sa clientèle, plusieurs lignes de crédit avec engagement, assorties ou non de sûretés. Au 31 mars 2012, leur encours s'élevait à DTS 2 570,6 millions (2011 : DTS 2 287,7 millions), dont DTS 193,8 millions d'engagements non assortis de sûretés (2011 : DTS 189,4 millions).

33. Hiérarchie de la juste valeur

La Banque classe les évaluations de ses instruments financiers selon une hiérarchie qui reflète la représentativité des données utilisées pour réaliser les évaluations. Le calcul se fonde sur le niveau de données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. La hiérarchie adoptée par la Banque se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 – Données correspondant aux cours (prix/taux) non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.

Niveau 2 – Données, autres que celles de niveau 1, qui sont observables pour l'instrument financier soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix d'instruments financiers similaires). En font partie taux d'intérêt, primes et volatilité observables.

Niveau 3 – Données qui ne sont pas observables sur les marchés financiers.

A. Actifs mesurés à la juste valeur

Au 31 mars 2012

<i>En millions de DTS</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes				
Bons du Trésor	51 306,1	2 186,2	–	53 492,3
Titres pris en pension	–	46 210,8	–	46 210,8
Prêts à terme	–	22 570,5	–	22 570,5
Emprunts d'État et autres titres	36 620,2	27 770,6	8,3	64 399,1
Instruments dérivés	20,9	7 283,0	–	7 303,9
Actifs financiers désignés comme disponibles à la vente				
Emprunts d'État et autres titres	13 361,1	117,5	–	13 478,6
Total actifs financiers comptabilisés à la juste valeur	101 308,3	106 138,6	8,3	207 455,2
Passifs financiers à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes				
Dépôts en monnaies	–	(170 803,1)	–	(170 803,1)
Instruments dérivés	(35,6)	(4 691,4)	–	(4 727,0)
Autres passifs (positions courtes sur actifs en monnaies)	–	(69,7)	–	(69,7)
Total passifs financiers comptabilisés à la juste valeur	(35,6)	(175 564,2)	–	(175 599,8)

Au 31 mars 2011

<i>En millions de DTS</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes				
Bons du Trésor	71 198,0	5 734,2	–	76 932,1
Titres pris en pension	–	51 464,0	–	51 464,0
Prêts à terme	–	23 918,2	–	23 918,2
Emprunts d'État et autres titres	18 401,2	26 376,2	64,1	44 841,5
Instruments dérivés	5,5	5 784,8	–	5 790,3
Actifs financiers désignés comme disponibles à la vente				
Emprunts d'État et autres titres	11 862,1	284,4	–	12 146,4
Total actifs financiers comptabilisés à la juste valeur	101 466,7	113 561,7	64,1	215 092,5
Passifs financiers à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes				
Dépôts en monnaies	–	(189 361,3)	–	(189 361,3)
Instruments dérivés	(16,5)	(6 943,0)	–	(6 959,5)
Autres passifs (positions courtes sur actifs en monnaies)	–	(65,7)	–	(65,7)
Total passifs financiers comptabilisés à la juste valeur	(16,5)	(196 370,0)	–	(196 386,5)

La Banque considère que les cours (prix/taux) établis sur un marché actif constituent le meilleur indicateur de la juste valeur. Les instruments financiers évalués à l'aide de cotations de marché actif correspondent au niveau 1.

En l'absence de cours cotés fiables, la Banque emploie des techniques de valorisation aux normes du marché, parmi lesquelles la méthode des flux de trésorerie actualisés. Quand elle a recours à de tels modèles, la Banque vise à se fonder, autant que possible, sur des données de marché observables. Les instruments financiers évalués ainsi correspondent au niveau 2.

Une faible proportion des évaluations des instruments financiers de la Banque est produite à l'aide de techniques de valorisation qui utilisent d'importantes données qui ne sont pas observables. Les instruments financiers évalués ainsi correspondent au niveau 3. Les instruments financiers qui relèvent du niveau 3 aux 31 mars 2012 et 2011 comprennent des obligations illiquides.

L'exactitude des évaluations de la Banque est assurée par un exercice indépendant de vérification des prix effectué par la fonction de contrôle des valorisations.

B. Rapprochement entre actifs et passifs mesurés à la juste valeur au niveau 3

Au 31 mars 2012

<i>En millions de DTS</i>	Actifs financiers à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes	Actifs financiers désignés comme disponibles à la vente	Total
Solde d'ouverture	64,1	–	64,1
Gains dans le compte de profits et pertes	1,3	–	1,3
Gains dans les fonds propres	–	–	–
Total gains	1,3	–	1,3
Cessions	(27,4)	–	(27,4)
Transferts du niveau 3	(38,0)	–	(38,0)
Transferts au niveau 3	8,3	–	8,3
Solde de clôture	8,3	–	8,3
Gains / (pertes) dans le compte de profits et pertes pour les actifs et passifs détenus en clôture	(20,0)	–	(20,0)

Au 31 mars 2011

<i>En millions de DTS</i>	Actifs financiers à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes	Actifs financiers désignés comme disponibles à la vente	Total
Solde d'ouverture	91,4	–	91,4
Gains dans le compte de profits et pertes	0,7	–	0,7
Total gains	0,7	–	0,7
Cessions	(11,4)	–	(11,4)
Transferts du niveau 3	(31,7)	–	(31,7)
Transferts au niveau 3	15,1	–	15,1
Solde de clôture	64,1	–	64,1
Gains dans le compte de profits et pertes pour les actifs et passifs détenus en clôture	1,0	–	1,0

34. Taux d'intérêt effectif

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie estimés d'un instrument financier pour donner sa valeur comptable.

Le tableau ci-dessous présente les taux effectifs par monnaie et par instrument financier.

Au 31 mars 2012

<i>En %</i>	USD	EUR	GBP	JPY	Autres monnaies
Actif					
Prêts d'or	-	-	-	-	0,50
Bons du Trésor	0,12	0,85	0,45	0,09	0,59
Titres pris en pension	0,07	0,07	0,39	0,05	-
Prêts et avances	0,24	0,46	0,71	0,09	0,15
Emprunts d'État et autres titres	1,15	1,76	2,00	0,35	4,72
Passif					
Dépôts en monnaies	0,57	0,68	0,72	0,03	0,77
Dépôts en or	-	-	-	-	0,42
Positions courtes sur actifs en monnaies	4,33	-	-	-	-

Au 31 mars 2011

<i>En %</i>	USD	EUR	GBP	JPY	Autres monnaies
Actif					
Prêts d'or	-	-	-	-	0,46
Bons du Trésor	0,26	0,93	0,60	0,11	0,82
Titres pris en pension	0,08	0,60	0,53	0,04	-
Prêts et avances	0,28	0,94	0,68	0,10	0,16
Emprunts d'État et autres titres	1,54	2,64	2,08	0,51	5,07
Passif					
Dépôts en monnaies	0,82	1,02	1,06	0,04	0,56
Dépôts en or	-	-	-	-	0,38
Positions courtes sur actifs en monnaies	4,53	-	-	-	-

35. Analyse géographique

A. Total passif

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2012	2011
Afrique et Europe	80 509,2	76 200,4
Asie-Pacifique	99 805,3	105 303,5
Amériques	42 594,0	48 847,3
Organisations internationales	14 383,0	14 097,3
Total	237 291,5	244 448,5

B. Éléments de hors-bilan

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2012	2011
Afrique et Europe	7 972,9	7 652,0
Asie-Pacifique	20 144,4	18 918,4
Amériques	5 603,1	3 903,1
Total	33 720,4	30 473,5

Voir également la note 31. La note 3B de la section Gestion des risques (*infra*) présente une analyse géographique des actifs de la Banque.

C. Engagements de crédit

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2012	2011
Afrique et Europe	–	179,1
Asie-Pacifique	2 570,6	2 108,6
Total	2 570,6	2 287,7

Voir également la note 32.

36. Parties liées

La Banque définit ainsi les parties qui lui sont liées :

- les membres du Conseil d'administration ;
- les membres de la Direction de la Banque ;
- les parents proches des personnes ci-dessus ;
- les entités qui pourraient exercer une influence significative sur un membre du Conseil d'administration ou de la Direction, et les entités sur lesquelles une de ces personnes pourrait exercer une influence significative ;
- les régimes de la Banque offrant des prestations postérieures à l'emploi ;
- les banques centrales dont le gouverneur est membre du Conseil d'administration et les institutions qui sont associées à ces banques centrales.

La liste des membres du Conseil d'administration et celle des membres de la Direction figurent dans le présent rapport sous la section Gouvernance et administration de la BRI. Les régimes de prestations postérieures à l'emploi sont présentés à la note 18.

A. Personnes

Le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres du Conseil d'administration et de la Direction de la Banque, imputé au compte de profits et pertes, est le suivant.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de CHF</i>	2012	2011
Traitements, primes et couverture médicale	7,7	7,7
Prestations postérieures à l'emploi	2,1	2,2
Total rémunérations et avantages	9,8	9,9
Équivalent en DTS	7,1	6,8

Voir également la note 24.

La Banque offre à l'ensemble de ses agents et administrateurs la possibilité d'ouvrir un compte personnel de dépôts. Ce compte est rémunéré à un taux fixé par la BRI sur la base de celui que la Banque nationale suisse applique à des comptes similaires au bénéfice de ses propres agents. Le tableau suivant indique l'évolution des comptes de dépôts détenus par des membres du Conseil d'administration et de la Direction de la Banque, et leur solde total.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de CHF</i>	2012	2011
Solde d'ouverture	21,7	19,7
Dépôts reçus, dont produits d'intérêts (nets des impôts prélevés à la source)	4,2	4,2
Retraits	(1,8)	(2,2)
Solde de clôture	24,1	21,7
Équivalent en DTS	17,2	15,0
Charges d'intérêts sur dépôts, en millions de CHF	0,5	0,5
Équivalent en DTS	0,4	0,3

Les soldes des comptes détenus par des membres du Conseil d'administration et de la Direction de la Banque nommés durant l'exercice sont inclus dans les dépôts reçus. Ceux des comptes détenus par des membres du Conseil d'administration ou de la Direction ayant quitté leurs fonctions durant l'exercice sont incorporés aux retraits.

La Banque gère également un compte personnel de dépôts bloqué pour les agents qui bénéficiaient auparavant de son fonds d'épargne (clos le 1^{er} avril 2003), aux conditions suivantes. Les titulaires ne peuvent plus effectuer de dépôt ni de retrait sur leur compte, dont ils perçoivent le solde au moment de leur départ de la Banque. Ce compte est rémunéré à un taux fixé par la BRI sur la base de celui que la Banque nationale suisse applique à des comptes similaires au bénéfice de ses propres agents, plus 1 %. Le solde des comptes bloqués totalise DTS 19,4 millions au 31 mars 2012 (2011 : DTS 20,9 millions). Il est porté au bilan sous Dépôts en monnaies.

B. Banques centrales liées et institutions associées

La BRI offre des services bancaires à sa clientèle, qui est composée essentiellement de banques centrales, d'autorités monétaires et d'institutions financières internationales. Dans le cadre normal de ses activités, la Banque effectue à cette fin des opérations avec des banques centrales liées et des institutions qui leur sont associées. Ces opérations consistent à consentir des avances et à accepter des dépôts en monnaies et en or.

La Banque a pour politique d'effectuer les opérations avec les banques centrales liées et les institutions qui leur sont associées à des conditions similaires à celles qu'elle applique aux transactions avec la clientèle non liée.

Dépôts en monnaies des banques centrales liées et institutions associées

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2012	2011
Solde d'ouverture	47 156,3	57 512,6
Dépôts reçus	290 890,7	362 877,5
Placements échus, remboursements et variation de la juste valeur	(289 823,8)	(370 954,6)
Variation nette sur comptes à préavis	1 205,6	(2 279,2)
Solde de clôture	49 428,8	47 156,3
En % du total des dépôts en monnaies en clôture	25,2 %	22,8 %

Dépôts en or des banques centrales liées et institutions associées

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2012	2011
Solde d'ouverture	15 536,0	27 688,7
Variation nette du compte à vue en or	(1 768,9)	(12 152,7)
Solde de clôture	13 767,1	15 536,0
En % du total des dépôts en or en clôture	70,2 %	73,0 %

Prise en pension de titres des banques centrales liées et institutions associées

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2012	2011
Solde d'ouverture	5 947,0	4 942,7
Prêts contre titres pris en pension	1 569 113,8	1 176 076,2
Placements échus et variation de la juste valeur	(1 569 300,2)	(1 175 071,9)
Solde de clôture	5 760,6	5 947,0
En % du total des titres pris en pension en clôture	12,5 %	11,6 %

Opérations sur dérivés avec les banques centrales liées et institutions associées

La BRI effectue des opérations sur dérivés avec les banques centrales liées et institutions associées, y compris des opérations de change et des swaps de taux. Pour l'exercice clos au 31 mars 2012, le montant nominal de ces opérations totalise DTS 16 196,5 millions (2011 : DTS 22 669,5 millions).

Autres soldes et transactions avec les banques centrales liées et institutions associées

La Banque détient des comptes à vue en monnaies auprès des banques centrales liées et des institutions associées, dont le solde total se chiffre à DTS 4 061,8 millions au 31 mars 2012 (2011 : DTS 314,6 millions). L'or détenu auprès des banques centrales liées et institutions associées totalise DTS 34 816,2 millions au 31 mars 2012 (2011 : DTS 35 383,0 millions).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, la Banque a acheté, à hauteur de DTS 34 276,9 millions (2011 : DTS 6 013,5 millions), des titres émis par les banques centrales liées et institutions associées, dont une partie – représentant un total de DTS 36 724,0 millions (2011 : DTS 2 535,8 millions) – sont arrivés à échéance ou ont été vendus au cours de l'exercice. Au 31 mars 2012, la Banque détenait des titres de parties liées à hauteur de DTS 1 167,8 millions (2011 : DTS 3 614,8 millions).

Durant l'exercice, la Banque a acheté, auprès des banques centrales liées et des institutions associées, un total de DTS 131,1 millions (2011 : néant) de titres émis par des entités tierces, qui ont tous été cédés avant la clôture de l'exercice.

37. Passifs éventuels

De l'avis de la Direction, la Banque n'enregistrait aucun passif éventuel significatif à la date du 31 mars 2012.

Adéquation des fonds propres

1. Fonds propres

Le tableau ci-après montre la composition des fonds propres de base et du total des fonds propres.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2012	2011
Capital	698,9	683,9
Réserves statutaires au bilan	13 057,2	12 154,4
Moins : actions détenues en propre	(1,7)	(1,7)
Fonds propres de base	13 754,4	12 836,6
Compte de profits et pertes	758,9	816,0
Autres comptes de fonds propres	3 866,0	3 017,7
Total fonds propres	18 379,3	16 670,3

La Banque évalue en permanence l'adéquation de ses fonds propres. Cette évaluation s'appuie sur un processus annuel de planification de l'utilisation du capital.

La Banque a mis en place un dispositif de gestion des risques conforme au document révisé *Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres* (Bâle II) publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire en juin 2006. Elle met en œuvre l'ensemble des trois piliers du dispositif de Bâle II, tout en tenant compte du caractère particulier du domaine d'activité et de la nature des opérations de la Banque. Étant donné que la Banque n'est pas assujettie à une réglementation bancaire nationale, l'application du deuxième pilier (surveillance prudentielle) consiste simplement, pour la Banque, à évaluer elle-même l'adéquation de ses fonds propres. Cette évaluation suit essentiellement une méthodologie des fonds propres économiques, qui est plus complète et fixe des exigences de solvabilité beaucoup plus élevées que les exigences minimales (premier pilier) du dispositif de Bâle II.

2. Fonds propres économiques

La Banque évalue l'adéquation de ses fonds propres par référence à des règles encadrant l'utilisation des fonds propres économiques couvrant le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel et les autres risques. Ces règles sont conçues pour déterminer le montant de fonds propres nécessaires pour absorber les pertes liées aux expositions, avec un niveau de confiance statistique conforme à l'objectif que s'est fixé la Banque de conserver la plus haute qualité de crédit, à savoir 99,995 % à horizon de 1 an. S'agissant du risque de règlement (pris en compte dans le calcul des fonds propres alloués à la couverture du risque de crédit) et d'autres types de risque, les montants à allouer sont calculés sur la base d'une évaluation, par la Direction, des risques qui n'entrent pas (ou pas intégralement) dans le calcul des fonds propres économiques de la Banque.

Le tableau suivant présente le volume des fonds propres économiques alloués par la Banque au risque de crédit, au risque de marché, au risque opérationnel et aux autres risques.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2012	2011
Risque de crédit	6 886,2	5 974,2
Risque de marché	3 287,9	2 836,5
Risque opérationnel	700,0	700,0
Autres risques	300,0	300,0
Total utilisation des fonds propres économiques	11 174,1	9 810,7

3. Actifs pondérés des risques et exigences minimales de fonds propres en application de Bâle II

Bâle II prévoit plusieurs approches pour calculer les actifs pondérés des risques et les exigences minimales de fonds propres correspondantes. En principe, les exigences minimales correspondent à 8 % des actifs pondérés.

Le tableau ci-après présente les expositions de la Banque, classées par nature du risque (risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel), avec, en regard, l'approche suivie ainsi que les actifs pondérés et les exigences minimales correspondantes.

Au 31 mars		2012			2011		
	Approche suivie	Montant de l'exposition	Actifs pondérés des risques (A)	Exigences minimales de fonds propres (B)	Montant de l'exposition	Actifs pondérés des risques (A)	Exigences minimales de fonds propres (B)
<i>En millions de DTS</i>							
Risque de crédit							
Exposition envers les emprunteurs souverains, banques et entreprises	Approche NI (notations internes) avancée, où (B) correspond à (A) x 8 %	153 430,0	10 041,9	803,4	158 491,3	7 538,3	603,1
Exposition de titrisation, portefeuilles gérés en externe et autres actifs	Approche standard, où (B) correspond à (A) x 8 %	1 853,2	1 107,8	88,6	2 256,6	1 190,0	95,2
Risque de marché							
Exposition au risque de change et au risque de variation du cours de l'or	Approche modèles internes, où (A) correspond à (B) / 8 %	–	16 005,8	1 280,5	–	10 806,2	864,5
Risque opérationnel							
	Approche de mesure avancée, où (A) correspond à (B) / 8 %	–	4 270,3	341,6	–	3 760,4	300,8
Total			31 425,8	2 514,0		23 294,9	1 863,6

La Banque a adopté le traitement avancé, dans le cadre de l'approche fondée sur les notations internes (NI), pour la majorité de ses expositions au risque de crédit. Sous ce régime, la pondération applicable à une opération est déterminée par la fonction de pondération correspondante fixée par le dispositif de Bâle II, en introduisant comme paramètres essentiels, dans le système interne, les estimations de la Banque. Pour certaines expositions, la Banque a adopté l'approche standard. Dans cette approche, l'exposition est pondérée en fonction de sa nature.

La Banque a adopté une approche fondée sur les modèles internes pour le risque de marché et l'approche de mesure avancée pour le risque opérationnel. Ces deux approches s'appuient sur les méthodologies de valeur en risque (VeR). Les exigences minimales de fonds propres sont calculées à partir des chiffres VeR, puis converties en actifs pondérés des risques en utilisant le taux de 8 %.

Pour plus de précisions sur les hypothèses qui sous-tendent les calculs, se reporter aux sections sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

4. Ratio des fonds propres de base

Le ratio de fonds propres mesure l'adéquation des fonds propres de base en les rapportant aux actifs pondérés en fonction des risques. Le ratio de la Banque, conforme au dispositif de Bâle II, est présenté au tableau suivant.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2012	2011
Fonds propres de base	13 754,3	12 836,6
Pertes attendues	(24,3)	–
Fonds propres de base après déduction des pertes attendues (A)	13 730,0	12 836,6
Total actifs pondérés des risques (B)	31 425,8	23 294,9
Ratio des fonds propres de base (A) / (B)	43,7 %	55,1 %

En application du dispositif de Bâle II, les pertes attendues sont mesurées sur les expositions au risque de crédit visées par l'approche NI avancée. Les pertes attendues sont calculées à la date des états financiers en tenant compte d'éventuelles provisions pour perte de valeur présentées dans les états financiers. Au 31 mars 2011, la Banque avait constitué une provision de DTS 29,0 millions liée à des prêts d'or. Au 31 mars 2012, elle ne détenait aucun actif déprécié. Pour plus de détails sur la provision pour dépréciation comptabilisée au 31 mars 2011, se reporter à la note 2B. Conformément aux exigences du dispositif de Bâle II, les pertes attendues sont comparées aux provisions pour perte de valeur et tout écart est déduit des fonds propres de base.

La Banque s'attache à conserver une excellente qualité de crédit et effectue une évaluation exhaustive de ses fonds propres qui tient compte de ses spécificités. Elle dispose ainsi d'une solide base de fonds propres, bien supérieure aux exigences minimales.

Gestion des risques

1. Risques auxquels la Banque est exposée

La Banque fournit à sa clientèle, composée surtout de banques centrales, d'autorités monétaires et d'institutions financières internationales, des services pour la gestion des réserves ainsi que des activités financières connexes.

Les activités bancaires forment un élément essentiel aux fins de l'accomplissement des missions de la Banque ; elles garantissent sa solidité et son indépendance financières. Elles correspondent, d'une part, à l'emploi des ressources de sa clientèle et, d'autre part, au placement de ses fonds propres. À ces deux titres, la Banque peut se trouver exposée à des risques financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité. La Banque est exposée, en outre, au risque opérationnel.

Dans le cadre du dispositif de gestion des risques défini par le Conseil d'administration, la Direction de la Banque a mis en place des politiques de gestion des risques visant à déterminer, mesurer et maîtriser les risques de manière adéquate, mais aussi à les surveiller et à en rendre compte.

2. Gestion des risques : approche et organisation

La Banque s'attache à conserver une excellente qualité de crédit et adopte une stratégie prudente en matière de prise de risques financiers. Pour cela, elle :

- conserve une base de fonds propres exceptionnellement solide ;
- place ses actifs essentiellement dans des instruments financiers de première qualité ;
- s'efforce de diversifier ses actifs entre plusieurs secteurs ;
- adopte une approche prudente en matière de prise de risque de marché sur ses positions tactiques et gère attentivement le risque de marché associé à ses positions stratégiques, dont ses avoirs en or ;
- maintient un degré élevé de liquidité.

A. Organisation

Conformément à l'article 39 des Statuts de la Banque, le Directeur Général est responsable de la gestion de la Banque vis-à-vis du Conseil d'administration. Il est assisté dans ses fonctions par le Directeur Général Adjoint. Les fonctions indépendantes de contrôle des risques et de conformité sont placées sous l'autorité du Directeur Général Adjoint. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient de l'assistance de comités consultatifs.

Les principaux comités consultatifs sont l'Executive Committee, le Comité financier et le Comité de conformité et de gestion du risque opérationnel. Les deux premiers sont présidés par le Directeur Général et le troisième par le Directeur Général Adjoint. Ils comprennent tous des membres de la Haute Direction de la Banque. L'Executive Committee conseille le Directeur Général essentiellement sur la planification stratégique de la Banque et l'allocation des ressources, ainsi que sur les décisions concernant les grands objectifs financiers assignés aux activités bancaires et la gestion du risque opérationnel. Le Comité financier conseille le Directeur Général sur la gestion financière et les aspects stratégiques des activités bancaires, dont l'allocation des fonds propres économiques par catégorie de risque. Le Comité de conformité et de gestion du risque opérationnel, comité consultatif auprès du Directeur Général Adjoint, assure la coordination des questions de conformité et de gestion du risque opérationnel dans l'ensemble de la Banque.

La fonction indépendante de contrôle des risques financiers est assurée par l'unité Contrôle des risques. La fonction indépendante de contrôle du risque opérationnel est partagée entre l'unité Contrôle des risques, chargée de mesurer le risque opérationnel, et l'unité Conformité et gestion du risque opérationnel. Ces deux unités font directement rapport au Directeur Général Adjoint.

La fonction de conformité est assurée par l'unité Conformité et gestion du risque opérationnel, dont le rôle est de fournir une assurance raisonnable que les activités et agents de la Banque observent les lois et règlements applicables, les Statuts de la BRI, le Code de conduite de la Banque et les autres règles et politiques internes, ainsi que les normes de bonnes pratiques applicables.

L'unité Conformité et gestion du risque opérationnel identifie et évalue les risques de conformité ; elle guide et forme les agents sur les questions de conformité. En outre, le chef de l'unité Conformité et gestion du risque opérationnel fait directement rapport au Comité d'audit, comité consultatif du Conseil d'administration.

L'unité Finance et le Service juridique participent aussi à la gestion des risques de la Banque. L'unité Finance assure une fonction indépendante de contrôle des valorisations, prépare les états financiers et contrôle les dépenses en établissant le budget de l'exercice et en surveillant l'exécution. La fonction indépendante de contrôle des valorisations a pour objectif de s'assurer que les valorisations effectuées par la Banque sont conformes à ses principes et procédures d'évaluation et que les processus et procédures qui influencent ces valorisations suivent les meilleures pratiques. L'unité Finance rend compte au Directeur Général Adjoint et au Secrétaire Général.

Le Service juridique fournit conseil et assistance sur de nombreux aspects des activités de la Banque. Il fait directement rapport au Directeur Général.

L'Audit interne examine les procédures de contrôle interne et exprime son avis sur leur conformité avec les normes internes et les meilleures pratiques de la profession. Il lui appartient d'analyser les procédures de gestion des risques, les systèmes de contrôle internes, les systèmes d'information et les processus de gouvernance. L'Audit interne rend directement compte au Comité d'audit, mais il est aussi responsable vis-à-vis du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint.

B. Surveillance des risques et comptes rendus internes

Le profil de risque financier et opérationnel de la Banque, ses positions et ses résultats sont surveillés en permanence par les unités compétentes. Des rapports sur le risque financier et la conformité sont régulièrement adressés à divers niveaux de responsabilité pour permettre à la Direction d'évaluer de façon adéquate le profil de risque de la Banque et sa situation financière.

La Direction rend compte au Conseil d'administration, chaque mois et chaque trimestre, de la situation financière de la Banque et des risques associés à ses positions. En outre, le Comité d'audit reçoit des rapports périodiques des unités Audit interne, Conformité et gestion du risque opérationnel, et Finance. Le Comité des activités bancaires et de la gestion des risques, autre comité consultatif du Conseil, reçoit un rapport annuel de l'unité Contrôle des risques. L'élaboration de ces rapports est régie par des politiques et des procédures exhaustives, qui assurent un contrôle rigoureux.

C. Méthodes de gestion des risques

La Banque réévalue chaque jour la quasi-totalité de ses actifs financiers à la juste valeur et revoit ses valorisations tous les mois, en tenant compte des ajustements éventuels pour dépréciation. Elle a recours à une gamme complète de méthodes quantitatives pour évaluer les instruments financiers et pour mesurer les risques auxquels sont exposés son bénéfice net et ses fonds propres. Elle réexamine ces méthodes à la lumière des modifications de l'environnement des risques et de l'évolution des meilleures pratiques.

La politique de validation des modèles de la Banque définit les rôles, les responsabilités et les processus liés à la mise en œuvre de modèles de risques nouveaux ou sensiblement modifiés.

Une méthode fondamentale utilisée par la Banque pour mesurer et gérer les risques est le calcul des fonds propres économiques fondé sur la technique de la valeur en risque (VeR), qui consiste à évaluer, à l'aide d'outils statistiques, la perte potentielle maximale sur les positions actuelles avec un niveau de confiance donné et un horizon temporel défini.

Le calcul des fonds propres économiques sert à estimer le montant de fonds propres nécessaires pour absorber les pertes liées aux expositions, avec un niveau de confiance statistique déterminé par l'objectif que s'est fixé la Banque de conserver la plus haute qualité de crédit.

La Banque évalue l'adéquation de ses fonds propres par référence à des règles d'utilisation des fonds propres économiques couvrant le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel et les autres risques. Ces règles sont complétées par des analyses de sensibilité et de facteurs de risque. La Banque mesure ses fonds propres économiques avec un intervalle de confiance de 99,995 % pour une période de détention de 1 an.

La Banque alloue des fonds propres économiques à chacune des catégories de risque mentionnées ci-dessus. Un montant supplémentaire de fonds propres économiques est alloué, en fonction de l'évaluation qui en est faite par la Direction, aux risques qui n'entrent pas (ou pas intégralement) dans le calcul des fonds propres économiques.

Pour compléter son évaluation des risques (méthodologie VeR et calcul des fonds propres économiques alloués au risque financier), la Banque effectue de manière exhaustive des exercices de simulation de crise qui testent ses principaux facteurs de risque de marché et ses expositions au risque de crédit. La simulation de crise comprend l'analyse de scénarios historiques extrêmes ou de scénarios de crises macroéconomiques hypothétiques ; elle comporte aussi des analyses de sensibilité à des mouvements extrêmes mais néanmoins plausibles des facteurs de risque fondamentaux identifiés. La Banque effectue aussi des simulations de crise pour le risque de liquidité.

3. Risque de crédit

Le risque de crédit réside dans le fait qu'une contrepartie peut ne pas s'acquitter de ses obligations aux conditions contractuelles convenues. Un actif financier est considéré comme impayé quand une contrepartie n'a pas effectué le paiement dû à l'échéance contractuelle.

La Banque gère le risque de crédit dans le cadre d'un dispositif et de politiques arrêtés par le Conseil d'administration et la Direction. S'y ajoutent des directives et procédures plus détaillées définies au niveau de la fonction indépendante de contrôle des risques.

A. Évaluation du risque de crédit

Le risque de crédit est contrôlé en permanence au niveau des contreparties et au niveau global. La fonction indépendante de contrôle des risques effectue des évaluations de crédit par contrepartie conformément à une procédure bien définie de notation interne, utilisant 18 catégories de notation. Cette procédure recourt notamment à une analyse des états financiers publiés par chaque contrepartie et à des informations de marché. La méthodologie de notation dépend de la nature de la contrepartie. Compte tenu de la notation interne et des spécificités de la contrepartie, la Banque fixe une série de limites par contrepartie et par pays. Une note interne est attribuée à chacune des contreparties. En principe, les notations et les limites correspondantes font l'objet d'un examen au moins une fois par an. Le critère essentiel, dans les évaluations, est la capacité des contreparties à remplir leurs obligations de remboursement du principal et des intérêts en temps voulu.

Les limites applicables au risque de crédit par contrepartie sont approuvées par la Direction de la Banque dans le cadre d'un dispositif fixé par le Conseil d'administration.

Au niveau global, le risque de crédit – y compris les risques de défaut et de transfert-pays – est mesuré, surveillé et géré sur la base du calcul des fonds propres économiques en regard du risque de crédit. Pour mesurer les fonds propres économiques alloués à la couverture du risque de crédit, la Banque applique un modèle VeR à chaque portefeuille. La Direction limite l'exposition globale de la Banque en allouant un montant de fonds propres économiques au risque de crédit.

B. Risque de défaut

Les tableaux suivants présentent l'exposition de la Banque au risque de défaut, sans tenir compte des sûretés éventuellement détenues par la Banque ni des rehaussements de crédit dont elle dispose. Le risque de crédit est encore atténué grâce au recours à des sûretés et à des accords de compensation dont la validité juridique est assurée. Les actifs et passifs correspondants ne sont pas compensés au bilan.

Les expositions présentées dans les tableaux suivants sont indiquées à la valeur comptable des actifs inscrits au bilan ; elles sont ventilées par catégorie d'actif et classées successivement par type d'émetteur, zone géographique et notation de la contrepartie. La valeur comptable est la juste valeur des instruments financiers, y compris pour les dérivés, à l'exception des instruments financiers à très court terme (comptes à vue et à préavis) et de l'or, qui sont comptabilisés au coût amorti, net des pertes de valeur éventuelles. Les engagements de crédit sont présentés à leur montant notionnel. Le poste Or et prêts d'or exclut l'or détenu en conservation, et les créances à recouvrer n'incluent pas les passifs émis non réglés, car ces éléments ne représentent pas des expositions de la Banque au risque de crédit.

Les avoirs de la Banque sont placés, pour la plupart, en titres émis par des États du G 10 ou par des établissements financiers ayant reçu, d'au moins un grand organisme externe d'évaluation du crédit, une note égale ou supérieure à A-. Les contreparties de cette qualité étant en nombre limité, la Banque est exposée à un risque de concentration sur des signatures individuelles.

Chaque année, la Banque effectue un examen de la dépréciation à la date du bilan. Au 31 mars 2012, la Banque ne détenait pas d'actifs financiers qui puissent être considérés comme dépréciés (31 mars 2011 : DTS 29,0 millions). Au 31 mars 2012, aucun actif financier n'était considéré comme impayé (31 mars 2011 : néant). Au cours de la période sous revue, la Banque a enregistré une perte de crédit de DTS 31,9 millions (2011 : néant) due à la restructuration d'une dette souveraine.

Risque de défaut par catégorie d'actif et par type d'émetteur

Les tableaux suivants présentent l'exposition de la Banque au risque de défaut, par catégorie d'actif et par type d'émetteur. Sous Secteur public sont regroupés les institutions internationales et autres organismes publics.

Au 31 mars 2012

	Emprunteurs souverains et banques centrales	Secteur public	Banques	Entreprises	Titrisation	Total
<i>En millions de DTS</i>						
Expositions de bilan						
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	4 064,5	–	11,9	1,4	–	4 077,8
Or et prêts d'or	–	–	1 096,5	–	–	1 096,5
Bons du Trésor	53 492,3	–	–	–	–	53 492,3
Titres pris en pension	5 760,6	–	40 450,2	–	–	46 210,8
Prêts et avances	4 520,6	391,6	17 844,9	–	–	22 757,1
Emprunts d'État et autres titres	49 198,7	15 588,9	7 617,7	4 467,4	1 005,0	77 877,7
Instruments dérivés	49,1	139,8	7 114,6	0,4	–	7 303,9
Créances à recouvrer	10,0	337,5	20,6	9,6	–	377,7
Total expositions de bilan	117 095,8	16 457,8	74 156,4	4 478,8	1 005,0	213 193,8
Engagements de crédit						
Facilités en blanc non tirées	193,8	–	–	–	–	193,8
Facilités garanties non tirées	2 376,8	–	–	–	–	2 376,8
Total engagements de crédit	2 570,6	–	–	–	–	2 570,6
Total expositions	119 666,4	16 457,8	74 156,4	4 478,8	1 005,0	215 764,4

Au 31 mars 2011

	Emprunteurs souverains et banques centrales	Secteur public	Banques	Entreprises	Titrisation	Total
<i>En millions de DTS</i>						
Expositions de bilan						
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	316,7	–	6,8	6,3	–	329,8
Or et prêts d'or	–	–	1 225,1	29,1	–	1 254,2
Bons du Trésor	76 932,1	–	–	–	–	76 932,1
Titres pris en pension	5 947,0	–	45 517,0	–	–	51 464,0
Prêts et avances	1 182,5	424,2	22 563,7	–	–	24 170,4
Emprunts d'État et autres titres	28 467,5	14 375,1	9 206,9	3 589,2	1 349,2	56 987,9
Instruments dérivés	156,2	31,4	5 602,1	0,6	–	5 790,3
Créances à recouvrer	2,0	434,9	131,5	8,0	–	576,4
Total expositions de bilan	113 004,0	15 265,6	84 253,1	3 633,2	1 349,2	217 505,1
Engagements de crédit						
Facilités en blanc non tirées	189,4	–	–	–	–	189,4
Facilités garanties non tirées	2 098,3	–	–	–	–	2 098,3
Total engagements de crédit	2 287,7	–	–	–	–	2 287,7
Total expositions	115 291,7	15 265,6	84 253,1	3 633,2	1 349,2	219 792,8

Risque de défaut par zone géographique

Les tableaux suivants présentent l'exposition de la Banque au risque de défaut par zone géographique. Les expositions sont affectées aux diverses zones géographiques sur la base du pays où est légalement enregistrée chaque entité envers laquelle la Banque est exposée.

Au 31 mars 2012

<i>En millions de DTS</i>	Afrique et Europe	Asie-Pacifique	Amériques	Institutions internationales	Total
Expositions de bilan					
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	4 063,9	7,7	6,2	-	4 077,8
Or et prêts d'or	782,5	68,9	245,1	-	1 096,5
Bons du Trésor	14 394,7	37 072,8	2 024,8	-	53 492,3
Titres pris en pension	39 158,3	5 252,6	1 799,9	-	46 210,8
Prêts et avances	14 584,2	6 799,0	1 227,8	146,1	22 757,1
Emprunts d'État et autres titres	39 858,2	4 411,6	25 233,2	8 374,7	77 877,7
Instruments dérivés	5 613,2	94,8	1 595,8	0,1	7 303,9
Créances à recouvrer	31,6	0,9	345,2	-	377,7
Total expositions de bilan	118 486,6	53 708,3	32 478,0	8 520,9	213 193,8
Engagements de crédit					
Facilités en blanc non tirées	-	193,8	-	-	193,8
Facilités garanties non tirées	-	2 376,8	-	-	2 376,8
Total engagements de crédit	-	2 570,6	-	-	2 570,6
Total expositions	118 486,6	56 278,9	32 478,0	8 520,9	215 764,4

Au 31 mars 2011

<i>En millions de DTS</i>	Afrique et Europe	Asie-Pacifique	Amériques	Institutions internationales	Total
Expositions de bilan					
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	315,1	1,2	13,5	-	329,8
Or et prêts d'or	901,8	58,3	294,1	-	1 254,2
Bons du Trésor	37 831,2	36 796,9	2 304,0	-	76 932,1
Titres pris en pension	45 359,2	5 710,0	394,8	-	51 464,0
Prêts et avances	19 224,0	3 429,6	1 345,2	171,6	24 170,4
Emprunts d'État et autres titres	31 368,7	3 427,6	13 667,5	8 524,1	56 987,9
Instruments dérivés	4 082,8	175,1	1 532,1	0,3	5 790,3
Créances à recouvrer	140,6	0,8	435	-	576,4
Total expositions de bilan	139 223,4	49 599,5	19 986,2	8 696,0	217 505,1
Engagements de crédit					
Facilités en blanc non tirées	-	189,4	-	-	189,4
Facilités garanties non tirées	179,1	1 919,2	-	-	2 098,3
Total engagements de crédit	179,1	2 108,6	-	-	2 287,7
Total expositions	139 402,5	51 708,1	19 986,2	8 696,0	219 792,8

Risque de défaut par notation de la contrepartie ou de l'émetteur

Les tableaux suivants présentent l'exposition de la Banque au risque de défaut par catégorie d'actif financier. Les notations internes de la Banque sont exprimées sous forme de notations externes équivalentes.

Au 31 mars 2012

<i>En millions de DTS</i>	AAA	AA	A	BBB	BB et moins	Non noté	Total
Expositions de bilan							
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	3 969,7	97,8	9,4	0,3	0,3	0,3	4 077,8
Or et prêts d'or	–	83,3	1 013,2	–	–	–	1 096,5
Bons du Trésor	6 160,9	43 461,9	3 310,6	558,9	–	–	53 492,3
Titres pris en pension	–	5 760,6	39 287,8	1 162,4	–	–	46 210,8
Prêts et avances	1 101,0	4 360,9	15 913,0	800,8	581,4	–	22 757,1
Emprunts d'État et autres titres	24 965,8	42 492,8	7 471,8	2 029,8	917,5	–	77 877,7
Instruments dérivés	107,9	1 472,0	5 723,0	–	0,6	0,4	7 303,9
Créances à recouvrer	–	345,5	25,0	0,5	0,2	6,5	377,7
Total expositions de bilan	36 305,3	98 074,8	72 753,8	4 552,7	1 500,0	7,2	213 193,8
<i>En %</i>	<i>17,0 %</i>	<i>46,0 %</i>	<i>34,1 %</i>	<i>2,1 %</i>	<i>0,8 %</i>	<i>0,0 %</i>	<i>100,0 %</i>
Engagements de crédit							
Facilités en blanc non tirées	–	–	–	193,8	–	–	193,8
Facilités garanties non tirées	–	771,3	784,4	261,4	559,7	–	2 376,8
Total engagements de crédit	–	771,3	784,4	455,2	559,7	–	2 570,6
Total expositions	36 305,3	98 846,1	73 538,2	5 007,9	2 059,7	7,2	215 764,4

Au 31 mars 2011	AAA	AA	A	BBB	BB et moins	Non noté	Total
<i>En millions de DTS</i>							
Expositions de bilan							
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	315,3	11,7	2,1	0,3	0,1	0,3	329,8
Or et prêts d'or	–	303,8	921,3	29,1	–	–	1 254,2
Bons du Trésor	28 360,2	41 532,1	7 039,8	–	–	–	76 932,1
Titres pris en pension	237,0	13 499,4	37 727,6	–	–	–	51 464,0
Prêts et avances	1 543,6	7 498,1	15 128,7	–	–	–	24 170,4
Emprunts d'État et autres titres	36 427,9	12 321,0	7 501,6	686,5	50,9	–	56 987,9
Instruments dérivés	31,3	798,3	4 914,0	0,1	46,0	0,6	5 790,3
Créances à recouvrer	435,0	0,3	134,9	0,3	1,4	4,5	576,4
Total expositions de bilan	67 350,3	75 964,7	73 370,0	716,3	98,4	5,4	217 505,1
<i>En %</i>	<i>31,0 %</i>	<i>34,9 %</i>	<i>33,7 %</i>	<i>0,3 %</i>	<i>0,1 %</i>	<i>0,0%</i>	<i>100,0%</i>
Engagements de crédit							
Facilités en blanc non tirées	–	–	–	189,4	–	–	189,4
Facilités garanties non tirées	–	710,0	721,8	419,7	246,8	–	2 098,3
Total engagements de crédit	–	710,0	721,8	609,1	246,8	–	2 287,7
Total expositions	67 350,3	76 674,7	74 091,8	1 325,4	345,2	5,4	219 792,8

C. Atténuation du risque de crédit

Le risque de crédit est atténué grâce au recours à des sûretés et à des accords de compensation dont la validité juridique est assurée. Les actifs et passifs correspondants ne sont pas compensés au bilan.

La Banque exige des contreparties qu'elles lui livrent des sûretés pour les prises en pension, certains contrats sur dérivés et certains décaissements dans le cadre de facilités, afin d'atténuer le risque de contrepartie conformément aux politiques et procédures applicables à ces opérations. Pendant toute la durée du contrat, la Banque assure le suivi de la juste valeur de la sûreté et, en fonction de la variation de la valeur de marché de cette dernière, peut demander une sûreté supplémentaire ou être priée de restituer la sûreté.

La Banque atténue le risque de règlement en faisant appel à des organismes de compensation bien établis et en réglant ses opérations, autant que possible, à travers un mécanisme de règlement-livraison. Les limites journalières pour risque de règlement sont surveillées en permanence.

Le tableau ci-après montre les sûretés obtenues par la Banque. N'y figurent pas les transactions en instance de règlement (pour lesquelles il n'y a eu ni échange de liquidités ni échange de sûretés).

Au 31 mars	2012		2011	
<i>En millions de DTS</i>	Juste valeur des contrats concernés	Valeur de la sûreté	Juste valeur des contrats concernés	Valeur de la sûreté
Sûretés obtenues pour :				
Titres pris en pension	36 567,3	36 960,2	45 703,9	45 858,7
Avances	3 811,0	4 340,4	63,1	67,5
Instruments dérivés	2 754,7	2 938,2	1 639,8	1 743,5
Total sûretés obtenues	43 133,0	44 238,8	47 406,8	47 669,7

La Banque est autorisée à vendre ou nantir à nouveau les sûretés obtenues, mais doit restituer des instruments financiers équivalents à l'expiration du contrat. Les sûretés éligibles pour les dérivés sont les titres d'État et des avoirs liquides. Les prises en pension portent sur des titres d'émetteurs souverains et supranationaux ainsi que sur des titres émis par des agences de financement hypothécaire publiques. Les sûretés éligibles pour les prêts et avances comprennent les dépôts en monnaies auprès de la Banque ainsi que des unités dans les fonds communs de placement de la BRI (BISIP) et les titres détenus dans les portefeuilles gérés par la BRI.

Au 31 mars 2012, le montant des facilités non tirées qui pourraient faire l'objet d'un tirage par la contrepartie contre constitution de sûretés totalise DTS 2 376,8 millions (2011 : DTS 2 098,3 millions).

La Banque n'a fourni de sûreté sur aucun de ses contrats sur instruments financiers au 31 mars 2012 (2011 : néant).

D. Fonds propres économiques alloués à la couverture du risque de crédit

La Banque détermine les fonds propres économiques qu'elle alloue au risque de crédit, par portefeuille, en ayant recours à un modèle VeR paramétré avec un horizon de 1 an et un intervalle de confiance de 99,995 %, sauf s'agissant du risque de règlement (pris en considération, depuis juillet 2011, dans le calcul des fonds propres alloués à la couverture du risque de crédit). Le montant de fonds propres économiques réservé pour couvrir le risque de règlement, utilisé dans le calcul des fonds propres économiques, est déterminé à partir d'une évaluation de la Direction.

Pour l'exercice En millions de DTS	2012				2011			
	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars
Fonds propres économiques alloués à la couverture du risque de crédit	6 504,4	7 131,2	5 602,3	6 886,2	5 807,1	6 315,0	5 345,7	5 974,2

E. Exigences minimales de fonds propres en regard du risque de crédit

Exposition envers les emprunteurs souverains, banques et entreprises

Pour le calcul des actifs pondérés des risques concernant les expositions envers les emprunteurs souverains, banques et entreprises, la Banque a adopté une approche conforme à l'approche NI (notations internes) avancée.

Pour calculer les actifs pondérés, il convient généralement, dans cette approche, de multiplier les expositions au risque de crédit par les coefficients déterminés au moyen de la fonction de pondération correspondante dans Bâle II, en paramétrant le système interne avec les données estimées par la Banque. Ces estimations servent également au calcul des fonds propres économiques alloués à la couverture du risque de crédit.

L'exposition au risque de crédit sur une transaction ou une position – « exposition en cas de défaut (ECD) » – correspond au montant notionnel de toutes les expositions au risque de crédit (de bilan et de hors-bilan), à l'exception des dérivés et de certaines expositions assorties de sûretés. Pour les dérivés, l'ECD est calculée en utilisant une approche conforme à la méthode des modèles internes du dispositif de Bâle II. Conformément à cette méthodologie, la Banque calcule les expositions effectives attendues qu'elle multiplie ensuite par un facteur alpha comme indiqué dans ce dispositif.

Dans la fonction de pondération, les paramètres essentiels déterminés par la Banque sont la probabilité de défaut de la contrepartie (PD), estimée sur 1 an, ainsi que la perte en cas de défaut (PCD) estimée et l'échéance de chaque opération.

En raison de la haute qualité des placements de la Banque et de la prudence qui préside au processus de gestion des risques à la BRI, la Banque n'est pas en mesure d'estimer les valeurs PD et PCD sur la base de sa propre expérience en matière de défaut. La Banque estime la PD des contreparties en convertissant ses notations internes en évaluations de crédit externes sur la base de données de défaut externes. De même, les estimations PCD sont obtenues à partir de données externes. Ces estimations sont corrigées, le cas échéant, des effets d'atténuation du risque résultant des sûretés obtenues, compte tenu de la volatilité des prix du marché ainsi que de la fréquence des appels de marge et des réévaluations. Les effets d'atténuation du risque résultant de la réception de sûretés dans le cadre des contrats sur dérivés, prises en pensions et avances sont pris en considération dans le calcul de l'ECD.

Le tableau ci-après donne le détail du calcul des actifs pondérés des risques. Les expositions sont mesurées en tenant compte de l'incidence de la compensation et des sûretés. Au 31 mars 2012, le total des expositions figurant dans le tableau ci-dessous comprend DTS 421,4 millions de contrats de taux (31 mars 2011 : DTS 463,0 millions) et DTS 726,5 millions de contrats sur devise et sur or (31 mars 2011 : DTS 287,5 millions).

Au 31 mars 2012

Notation interne exprimée sous forme de notation externe équivalente	Montant de l'exposition	PD pondérée par l'exposition	PCD moyenne pondérée par l'exposition	Coefficient moyen de risque pondéré par l'exposition	Actifs pondérés des risques
<i>En millions de DTS / en %</i>	<i>En millions de DTS</i>	<i>En %</i>	<i>En %</i>	<i>En %</i>	<i>En millions de DTS</i>
AAA	34 310,0	0,002	35,6	1,2	397,8
AA	88 287,5	0,02	37,6	3,9	3 415,5
A	26 344,3	0,07	49,5	15,8	4 158,9
BBB	3 530,3	0,15	42,8	30,1	1 064,2
BB et moins	957,9	1,32	48,4	105,0	1 005,5
Total	153 430,0				10 041,9

Au 31 mars 2011

Notation interne exprimée sous forme de notation externe équivalente	Montant de l'exposition	PD pondérée par l'exposition	PCD moyenne pondérée par l'exposition	Coefficient moyen de risque pondéré par l'exposition	Actifs pondérés des risques
<i>En millions de DTS / en %</i>	<i>En millions de DTS</i>	<i>En %</i>	<i>En %</i>	<i>En %</i>	<i>En millions de DTS</i>
AAA	63 927,4	0,004	37,8	1,9	1 197,8
AA	61 483,3	0,02	40,7	4,1	2 496,1
A	32 008,5	0,05	48,2	10,6	3 399,1
BBB	1 008,2	0,19	41,7	39,5	398,1
BB et moins	63,9	1,00	42,3	73,7	47,2
Total	158 491,3				7 538,3

Le tableau ci-après montre l'impact du recours à des sûretés sur le montant de l'exposition au risque de crédit après prise en compte des accords de compensation.

Impact du recours à des sûretés

<i>En millions de DTS</i>	Montant de l'exposition après prise en compte de la compensation	Effets positifs des sûretés	Montant de l'exposition après prise en compte de la compensation et des sûretés
Au 31 mars 2012	207 533,6	54 103,6	153 430,0
Au 31 mars 2011	212 964,8	54 473,5	158 491,3

F. Expositions de titrisation

La Banque détient des expositions de titrisation de première qualité de forme classique, c'est-à-dire non synthétiques. Compte tenu du domaine d'activité de la Banque, les actifs pondérés des risques sont déterminés, en application du dispositif de Bâle II, selon l'approche standard pour la titrisation. Dans cette approche, les coefficients de pondération sont déterminés sur la base d'évaluations de crédit fournies par des organismes externes d'évaluation du crédit tels que Moody's Investors Service, Standard & Poor's et Fitch Ratings. Les actifs pondérés des risques sont ensuite obtenus en multipliant les montants notionnels des expositions par les coefficients correspondants.

Le tableau suivant montre les placements de la Banque en opérations de titrisation, par type d'actif sous-jacent.

Au 31 mars 2012

<i>En millions de DTS</i>	Notation externe	Montant de l'exposition	Coefficient de pondération	Actifs pondérés des risques
Titres adossés à des hypothèques sur immobilier résidentiel	AAA	62,8	20 %	12,6
Titres adossés à des hypothèques sur immobilier résidentiel	A	39,7	50 %	19,9
Titres adossés à des créances achetées sur carte de crédit	AAA	78,8	20 %	15,8
Titres adossés à d'autres créances achetées (bénéficiant d'une garantie publique)	AAA	765,5	20 %	153,1
Total		946,8		201,4

Au 31 mars 2011

<i>En millions de DTS</i>	Notation externe	Montant de l'exposition	Coefficient de pondération	Actifs pondérés des risques
Titres adossés à des hypothèques sur immobilier résidentiel	AAA	161,1	20 %	32,2
Titres adossés à des créances achetées sur carte de crédit	AAA	376,3	20 %	75,3
Titres adossés à d'autres créances achetées (bénéficiant d'une garantie publique)	AAA	795,8	20 %	159,2
Total		1 333,2		266,7

4. Risque de marché

Le risque de marché réside dans la vulnérabilité de la situation financière de la Banque à une évolution défavorable des prix du marché. Pour la BRI, ce risque est essentiellement lié au cours de l'or, aux taux d'intérêt et aux cours de change. Elle mesure le risque de marché et calcule les fonds propres économiques correspondants par une méthodologie VeR utilisant une technique de simulation Monte-Carlo. La Banque estime la volatilité et les corrélations de facteurs de risque sur une période d'observation de 1 an. Elle calcule, en outre, des valeurs de sensibilité à certains facteurs de marché.

Conformément à l'objectif qu'elle s'est fixé de conserver la plus haute qualité de crédit, la Banque mesure les fonds propres économiques avec un intervalle de confiance de 99,995 % pour une période de détention de 1 an. La Direction gère l'allocation des fonds propres économiques au risque de marché dans le cadre d'un dispositif fixé par le Conseil d'administration. Les limites de VeR sont complétées par des limites opérationnelles.

Les modèles VeR dépendent d'hypothèses statistiques et de la qualité des données de marché disponibles ; s'ils sont de nature prédictive, les modèles VeR extrapolent néanmoins à partir d'événements passés.

Pour s'assurer que les modèles fournissent une mesure fiable des pertes potentielles à horizon de 1 an, la Banque a mis en place un dispositif complet de contrôles *ex post* réguliers, qui permet de comparer les résultats effectifs au jour le jour avec les estimations de VeR correspondantes. Les résultats sont analysés et communiqués à la Direction.

La Banque complète sa mesure du risque de marché fondée sur le modèle VeR et ses calculs de fonds propres économiques correspondants par une série de simulations de crise, dont des scénarios historiques extrêmes, des scénarios de crise macroéconomique hypothétiques et des analyses de sensibilité aux variations du cours de l'or, des taux d'intérêt et des cours de change.

A. Risque de variation du cours de l'or

Le risque de variation du cours de l'or réside dans la vulnérabilité de la situation financière de la Banque à une évolution défavorable du cours de l'or.

La Banque y est exposée principalement sur ses actifs de placement en or, qui totalisent 116 tonnes (2011 : 119 tonnes). Ceux-ci sont détenus en conservation ou placés auprès de banques commerciales. Au 31 mars 2012, les actifs de placement en or de la Banque s'établissaient à DTS 4 018,2 millions en termes nets (2011 : DTS 3 451,2 millions), ce qui correspond à environ 22 % de ses fonds propres (2011 : 21 %). La Banque a aussi parfois de faibles expositions à ce risque du fait de ses opérations bancaires avec les banques centrales et commerciales. Ce risque est pris en compte dans la méthodologie VeR de la Banque, et notamment dans son dispositif de fonds propres économiques et ses simulations de crise.

B. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt réside dans la vulnérabilité de la situation financière de la Banque à une évolution défavorable des taux d'intérêt et des marges de crédit. La Banque y est exposée sur les actifs porteurs d'intérêts correspondant à la gestion de ses fonds propres, détenus dans ses portefeuilles de placement, et sur les placements correspondant à ses portefeuilles bancaires. Les portefeuilles de placement sont gérés par référence à un portefeuille obligataire de durée fixe.

La Banque mesure et surveille ce risque par une méthodologie VeR et des analyses de sensibilité qui tiennent compte des variations des taux du marché monétaire, des cotations des obligations d'État, des taux des swaps et des marges de crédit.

Le tableau suivant montre l'incidence d'une hausse de 1 % de la courbe des rendements sur la valeur des fonds propres de la Banque, en fonction de l'échéance.

Au 31 mars 2012							
En millions de DTS	Jusqu'à 6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans
Euro	(1,2)	(13,6)	(14,0)	(25,6)	(32,4)	(16,7)	(40,0)
Yen	1,1	(2,7)	(4,2)	(16,3)	(7,3)	(4,0)	(7,2)
Livre sterling	1,4	(3,7)	(6,0)	(15,2)	(18,0)	(7,6)	0,1
Franc suisse	6,1	(0,2)	(0,4)	(0,6)	(3,2)	(4,6)	8,6
Dollar	17,3	(36,2)	(26,9)	(31,2)	(47,8)	(37,9)	(12,4)
Autres monnaies	(1,3)	0,4	-	(0,9)	0,4	-	0,1
Total	23,4	(56,0)	(51,5)	(89,8)	(108,3)	(70,8)	(50,8)

Au 31 mars 2011

<i>En millions de DTS</i>	Jusqu'à 6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans
Euro	2,6	(8,6)	(16,9)	(11,0)	(27,4)	(32,1)	(29,3)
Yen	0,9	(3,3)	(6,1)	(5,2)	(13,7)	(2,8)	(3,2)
Livre sterling	1,8	(2,9)	(3,5)	(12,8)	(9,5)	(9,1)	(19,9)
Franc suisse	(1,2)	(0,3)	(0,4)	(0,6)	(0,8)	(5,7)	7,5
Dollar	19,4	(15,9)	(13,5)	(47,5)	(39,4)	(26,7)	(7,3)
Autres monnaies	(0,7)	(5,6)	0,2	(0,6)	0,4	0,3	-
Total	22,8	(36,6)	(40,2)	(77,7)	(90,4)	(76,1)	(52,2)

C. Risque de change

La monnaie fonctionnelle de la Banque, le DTS, est une unité composite constituée de montants déterminés des monnaies suivantes : USD, EUR, JPY et GBP. Le risque de change réside dans la vulnérabilité de la situation financière de la Banque à une évolution défavorable des cours de change. La Banque y est exposée principalement sur les actifs liés à la gestion de ses fonds propres, mais aussi dans la gestion des dépôts de sa clientèle et en tant qu'intermédiaire dans les opérations de change entre banques centrales et banques commerciales. Elle réduit ce risque en alignant périodiquement le montant des actifs libellés dans ces monnaies sur la composition du DTS et en limitant les expositions de change découlant des dépôts de la clientèle et de ses activités d'intermédiation.

La Banque mesure et surveille le risque de change en ayant recours à une méthodologie VeR et à des analyses de sensibilité tenant compte des variations des principaux cours de change.

Le tableau suivant montre l'exposition en monnaies et sur or des actifs et passifs de la Banque. Il fait apparaître ensuite la position nette en monnaies, par déduction des placements en or, puis, une fois déduite l'incidence du DTS, l'exposition nette en monnaies sur une base neutre à l'égard du DTS.

Au 31 mars 2012

<i>En millions de DTS</i>	DTS	USD	EUR	GBP	JPY	CHF	Or	Autres monnaies	Total
Actif									
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	-	6,4	171,6	4,7	0,1	3 883,7	-	11,3	4 077,8
Or et prêts d'or	-	9,7	-	-	-	-	35 903,0	(0,0)	35 912,7
Bons du Trésor	-	1 960,6	12 504,4	322,6	36 439,9	1 108,8	-	1 156,0	53 492,3
Titres pris en pension	-	2 768,8	27 383,6	10 805,8	5 252,6	-	-	-	46 210,8
Prêts et avances	146,1	11 071,1	8 671,5	679,4	436,4	56,7	-	1 695,9	22 757,1
Emprunts d'État et autres titres	-	37 283,1	30 273,3	5 329,0	2 421,1	-	-	2 571,2	77 877,7
Instruments dérivés	1 224,8	50 812,8	(8 337,0)	117,1	(28 957,4)	(1 093,0)	(6 939,9)	476,5	7 303,9
Créances à recouvrer	-	7 662,4	0,7	-	-	9,7	-	172,7	7 845,5
Immobilisations corporelles	189,6	-	-	-	-	3,4	-	-	193,0
Total actif	1 560,5	111 574,9	70 668,1	17 258,6	15 592,7	3 969,3	28 963,1	6 083,6	255 670,8
Passif									
Dépôts en monnaies	(7 840,2)	(136 634,5)	(27 870,9)	(13 147,3)	(2 798,4)	(514,0)	-	(6 973,2)	(195 778,5)
Dépôts en or	-	(6,4)	-	-	-	-	(19 617,6)	-	(19 624,0)
Instruments dérivés	3 793,5	35 928,0	(25 098,0)	(1 185,9)	(10 347,6)	(3 445,0)	(5 324,2)	952,2	(4 727,0)
Engagements à payer	-	(3 387,4)	(11 585,7)	(925,7)	(783,5)	-	-	(63,2)	(16 745,5)
Autres passifs	-	(70,9)	-	-	-	(345,3)	-	(0,3)	(416,5)
Total passif	(4 046,7)	(104 171,2)	(64 554,6)	(15 258,9)	(13 929,5)	(4 304,3)	(24 941,8)	(6 084,5)	(237 291,5)
Position nette en monnaies et sur or	(2 486,2)	7 403,7	6 113,5	1 999,7	1 663,2	(335,0)	4 021,3	(0,9)	18 379,3
Ajustement pour actifs de placement en or	-	-	-	-	-	-	(4 021,3)	-	(4 021,3)
Position nette en monnaies	(2 486,2)	7 403,7	6 113,5	1 999,7	1 663,2	(335,0)	-	(0,9)	14 358,0
Position neutre à l'égard du DTS	2 486,2	(7 019,0)	(6 378,0)	(1 895,0)	(1 552,2)	-	-	-	(14 358,0)
Exposition nette en monnaies (sur une base neutre à l'égard du DTS)	-	384,7	(264,5)	104,7	111,0	(335,0)	-	(0,9)	-

Au 31 mars 2011

	DTS	USD	EUR	GBP	JPY	CHF	Or	Autres monnaies	Total
<i>En millions de DTS</i>									
Actif									
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	-	12,6	151,3	8,0	-	151,3	-	6,6	329,8
Or et prêts d'or	-	9,0	-	-	-	-	36 628,2	-	36 637,2
Bons du Trésor	-	2 304,0	29 737,0	397,2	36 796,9	5 337,0	-	2 360,0	76 932,1
Titres pris en pension	-	394,8	37 559,5	7 799,6	5 710,0	-	-	0,1	51 464,0
Prêts et avances	171,7	8 460,0	10 937,4	1 368,1	1 062,4	544,4	-	1 626,4	24 170,4
Emprunts d'État et autres titres	-	29 061,1	21 378,5	3 769,8	1 209,5	35,3	-	1 533,7	56 987,9
Instruments dérivés	(36,5)	23 335,2	8 337,9	(408,9)	(26 700,9)	327,2	(247,0)	1 183,3	5 790,3
Créances à recouvrer	0,1	6 969,2	684,9	426,6	-	8,0	-	527,5	8 616,3
Immobilisations corporelles	189,7	-	-	-	-	1,1	-	-	190,8
Total actif	325,0	70 545,9	108 786,5	13 360,4	18 077,9	6 404,3	36 381,2	7 237,6	261 118,8
Passif									
Dépôts en monnaies	(7 691,5)	(140 478,2)	(38 882,7)	(10 083,1)	(4 667,5)	(680,8)	-	(4 601,8)	(207 085,6)
Dépôts en or	-	(5,6)	-	-	-	-	(21 264,3)	-	(21 269,9)
Instruments dérivés	4 221,7	79 073,2	(59 048,3)	126,6	(11 840,3)	(5 452,7)	(11 666,5)	(2 373,2)	(6 959,5)
Engagements à payer	-	(1 964,2)	(4 761,1)	(1 491,8)	-	(275,6)	-	(265,4)	(8 758,1)
Autres passifs	-	(66,6)	(2,8)	-	-	(305,3)	-	(0,7)	(375,4)
Total passif	(3 469,8)	(63 441,4)	(102 694,9)	(11 448,3)	(16 507,8)	(6 714,4)	(32 930,8)	(7 241,1)	(244 448,5)
Position nette en monnaies et sur or	(3 144,8)	7 104,5	6 091,6	1 912,1	1 570,1	(310,1)	3 450,4	(3,5)	16 670,3
Ajustement pour actifs de placement en or	-	-	-	-	-	-	(3 450,4)	-	(3 450,4)
Position nette en monnaies	(3 144,8)	7 104,5	6 091,6	1 912,1	1 570,1	(310,1)	-	(3,5)	13 219,9
Position neutre à l'égard du DTS	3 144,8	(6 818,8)	(6 196,9)	(1 840,6)	(1 508,4)	-	-	-	(13 219,9)
Exposition nette en monnaies (sur une base neutre à l'égard du DTS)	-	285,7	(105,3)	71,5	61,7	(310,1)	-	(3,5)	-

D. Fonds propres économiques alloués à la couverture du risque de marché

La Banque mesure le risque de marché par une méthodologie VeR qui utilise une technique de simulation Monte-Carlo tenant compte des corrélations entre facteurs de risque. Elle calcule aussi par cette méthodologie les fonds propres économiques alloués au risque de marché, avec un intervalle de confiance de 99,995 % pour une période de détention de 1 an. Elle mesure son risque de variation du cours de l'or en termes de fluctuation du cours de l'or en dollars. La composante risque de change qui résulte des variations du cours du dollar par rapport au DTS est intégrée dans la mesure du risque de change. Le tableau suivant montre, sur les deux derniers exercices, les chiffres représentatifs de l'exposition de la Banque au risque de marché en termes d'allocation des fonds propres économiques.

Pour l'exercice En millions de DTS	2012				2011			
	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars
Fonds propres économiques alloués à la couverture du risque de marché	3 232,7	3 716,0	2 734,0	3 287,9	2 884,2	3 069,2	2 684,0	2 836,5

Le tableau ci-après détaille l'analyse de l'exposition de la Banque au risque de marché par catégorie de risque.

Pour l'exercice En millions de DTS	2012				2011			
	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars
Risque de variation du cours de l'or	2 345,6	2 741,6	1 835,5	2 501,3	1 956,7	2 121,0	1 830,6	1 909,8
Risque de taux d'intérêt	1 565,2	1 660,6	1 463,6	1 560,4	1 617,7	1 760,7	1 456,1	1 542,2
Risque de change	923,0	1 095,7	788,9	894,2	797,0	874,6	666,3	814,6
Effets de diversification	(1 601,1)	(1 809,2)	(1 403,8)	(1 668,0)	(1 487,1)	(1 711,4)	(1 352,4)	(1 430,1)

E. Exigences minimales de fonds propres en regard du risque de marché

Pour calculer les exigences minimales de fonds propres en regard du risque de marché en application du dispositif de Bâle II, la Banque a adopté une approche de portefeuille bancaire conforme à la portée et à la nature de ses activités. En conséquence, elle mesure les actifs pondérés du risque de marché pour le risque de variation du cours de l'or et le risque de change, mais pas pour le risque de taux d'intérêt. Les exigences minimales de fonds propres sont calculées grâce à la méthode des modèles internes VeR. Les calculs VeR sont effectués à l'aide de la méthodologie VeR de la Banque, avec un intervalle de confiance de 99 % pour une période de détention de 10 jours et une période d'observation historique de 1 an.

L'exigence minimale effective de fonds propres correspond à la valeur la plus élevée entre la VeR à la date du calcul et la moyenne des VeR relevées quotidiennement sur les 60 jours ouvrés antérieurs (date du calcul comprise), multipliée par trois, plus, éventuellement, un supplément déterminé en fonction des résultats des contrôles *ex post*. Durant la période examinée, le nombre de résultats extrêmes recensés par ces contrôles *ex post* est resté inférieur au seuil à partir duquel une exigence majorée est applicable. Le tableau ci-après résume, pour l'exercice considéré, l'évolution du risque de marché sous l'angle du calcul des exigences minimales de fonds propres et du montant des actifs pondérés des risques qui en découle.

Au 31 mars En millions de DTS	2012			2011		
	VeR	Actifs pondérés des risques (A)	Exigences minimales de fonds propres (B)	VeR	Actifs pondérés des risques (A)	Exigences minimales de fonds propres (B)
Risque de marché, où (A) correspond à (B) / 8 %	426,8	16 005,8	1 280,5	288,2	10 806,2	864,5

5. Risque de liquidité

Le risque de liquidité résulte de l'éventualité que la Banque ne soit pas en mesure de faire face aux flux de trésorerie actuels et futurs, attendus ou inattendus, et aux appels de sûretés sans nuire à ses opérations journalières ni à sa situation financière.

La taille du bilan de la Banque évolue essentiellement en fonction de l'encours des dépôts en monnaies et en or effectués par les banques centrales, autres autorités monétaires et organisations internationales. La Banque s'engage à rembourser certains de ses instruments de dépôt en monnaies, à la juste valeur, avec un préavis de 1-2 jours ouvrés. Elle a élaboré un dispositif de gestion de la liquidité qui s'appuie sur un modèle statistique fondé sur des hypothèses prudentes concernant les entrées de trésorerie et la liquidité des passifs. Dans le cadre de ce dispositif, le Conseil d'administration assigne une limite au ratio de liquidité de la Banque : les actifs liquides doivent représenter au moins 100 % des besoins de liquidité auxquels la Banque pourrait être appelée à faire face. Des simulations de crise permettent, en outre, d'analyser divers scénarios comportant des retraits massifs. Les exigences supplémentaires de liquidité ainsi définies doivent également être satisfaites par la détention d'actifs liquides. Le ratio de liquidité de la BRI s'est toujours situé bien au-dessus de son seuil minimal et des exigences ressortant de ses simulations de crise.

Les dépôts en monnaies et en or auprès de la BRI, principalement de banques centrales et institutions internationales, représentent 91 % (2011 : 93 %) du total de ses passifs. Au 31 mars 2012, ces dépôts provenaient de 172 déposants (2011 : 171) et présentaient une certaine concentration sur quelques clients, cinq d'entre eux contribuant chacun pour plus de 5 % du total sur la base de la date de règlement (2011 : quatre clients).

Les tableaux suivants montrent le profil des échéances des flux de trésorerie pour les actifs et passifs. Les montants indiqués sont les flux de trésorerie non actualisés correspondant à des obligations de la Banque.

Au 31 mars 2012

<i>En millions de DTS</i>	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	5-10 ans	Plus de 10 ans	Total
Actif									
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	4 077,8	-	-	-	-	-	-	-	4 077,8
Or et prêts d'or	35 353,6	137,9	139,5	-	-	284,4	-	-	35 915,4
Bons du Trésor	10 035,9	30 652,9	8 256,7	3 576,1	-	-	-	-	52 521,6
Titres pris en pension	27 593,1	4 686,9	-	-	-	-	-	-	32 280,0
Prêts et avances	12 204,2	8 127,7	1 142,4	-	-	-	-	-	21 474,3
Emprunts d'État et autres titres	3 475,1	8 892,3	9 786,2	20 647,0	10 137,1	22 703,1	3 470,0	983,5	80 094,3
Total actif	92 739,7	52 497,7	19 324,8	24 223,1	10 137,1	22 987,5	3 470,0	983,5	226 363,4
Passif									
Dépôts en monnaies									
Instruments de dépôt remboursables à préavis de 1-2 jours									
	(3 531,3)	(24 460,6)	(17 340,6)	(15 139,2)	(14 964,6)	(23 677,2)	(202,9)	-	(99 316,4)
Autres dépôts en monnaies									
	(56 016,8)	(21 657,6)	(9 272,2)	(2 984,0)	-	-	-	-	(89 930,6)
Dépôts en or									
	(19 204,8)	-	(138,5)	-	-	(282,9)	-	-	(19 626,2)
Titres vendus à découvert									
	61,2	8,0	(0,8)	(1,6)	(3,1)	(9,3)	(15,5)	(124,3)	(85,4)
Total passif	(78 691,7)	(46 110,2)	(26 752,1)	(18 124,8)	(14 967,7)	(23 969,4)	(218,4)	(124,3)	(208 958,6)
Instruments dérivés									
<i>Réglés sur base nette</i>									
Contrats de taux									
	20,1	179,9	313,3	333,4	391,9	240,9	(31,8)	-	1 447,7
<i>Réglés sur base brute</i>									
Contrats sur devise et sur or									
Entrées	41 207,3	52 261,0	19 830,5	10 073,7	-	-	-	-	123 372,5
Sorties	(40 756,6)	(51 444,4)	(19 642,6)	(10 008,9)	-	-	-	-	(121 852,5)
Sous-total	450,7	816,6	187,9	64,8	-	-	-	-	1 520,0
Contrats de taux									
Entrées	1,1	13,5	2,0	270,7	245,7	788,6	-	-	1 321,6
Sorties	(0,3)	(23,4)	(8,5)	(361,3)	(310,3)	(896,0)	-	-	(1 599,8)
Sous-total	0,8	(9,9)	(6,5)	(90,6)	(64,6)	(107,4)	-	-	(278,2)
Total instruments dérivés	471,6	986,6	494,7	307,6	327,3	133,5	(31,8)	-	2 689,5
Total flux de trésorerie futurs non actualisés	14 519,6	7 374,1	(6 932,6)	6 405,9	(4 503,2)	(848,4)	3 219,8	859,2	20 094,3

Au 31 mars 2011

<i>En millions de DTS</i>	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	5-10 ans	Plus de 10 ans	Total
Actif									
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	329,8	-	-	-	-	-	-	-	329,8
Or et prêts d'or	35 402,2	0,2	116,9	235,6	675,2	241,4	-	-	36 671,5
Bons du Trésor	20 560,7	34 860,3	9 809,3	11 493,0	-	-	-	-	76 723,3
Titres pris en pension	37 247,3	6 508,0	1 922,6	-	-	-	-	-	45 677,9
Prêts et avances	10 979,7	11 508,3	1 159,4	-	-	-	-	-	23 647,4
Emprunts d'État et autres titres	2 714,6	3 182,7	4 433,6	11 945,4	12 101,3	20 634,4	5 019,1	608,1	60 639,2
Total actif	107 234,3	56 059,5	17 441,8	23 674,0	12 776,5	20 875,8	5 019,1	608,1	243 689,1
Passif									
Dépôts en monnaies									
Instruments de dépôt remboursables à préavis de 1-2 jours									
	(7 108,9)	(15 075,9)	(17 684,3)	(16 343,5)	(18 205,4)	(21 450,7)	(2 331,1)	-	(98 199,8)
Autres dépôts en monnaies									
	(63 470,8)	(21 510,5)	(12 675,9)	(7 303,5)	(3,2)	-	-	-	(104 963,9)
Dépôts en or									
	(20 714,5)	-	-	(82,4)	(236,3)	(239,9)	-	-	(21 273,1)
Titres vendus à découvert									
	(0,4)	(0,7)	(1,1)	(2,1)	(4,2)	(12,7)	(21,4)	(71,3)	(113,9)
Total passif	(91 294,6)	(36 587,1)	(30 361,3)	(23 731,5)	(18 449,1)	(21 703,3)	(2 352,5)	(71,3)	(224 550,7)
Instruments dérivés									
<i>Réglés sur base nette</i>									
Contrats de taux									
	99,2	243,4	410,3	447,1	634,0	318,3	4,5	-	2 156,8
<i>Réglés sur base brute</i>									
Contrats sur devise et sur or									
Entrées									
	42 049,4	52 875,9	21 374,8	11 771,3	-	-	-	-	128 071,4
Sorties									
	(42 703,7)	(54 108,8)	(21 993,1)	(12 287,9)	-	-	-	-	(131 093,5)
Sous-total	(654,3)	(1 232,9)	(618,3)	(516,6)	-	-	-	-	(3 022,1)
Contrats de taux									
Entrées									
	0,8	50,4	1,4	39,1	289,4	1 023,5	25,1	-	1 429,7
Sorties									
	-	(54,5)	(9,9)	(76,8)	(400,7)	(1 215,6)	(34,7)	-	(1 792,2)
Sous-total	0,8	(4,1)	(8,5)	(37,7)	(111,3)	(192,1)	(9,6)	-	(362,5)
Total instruments dérivés	(554,3)	(993,6)	(216,5)	(107,2)	522,7	126,2	(5,1)	-	(1 227,8)
Total flux de trésorerie futurs non actualisés	15 385,4	18 478,8	(13 136,0)	(164,7)	(5 149,9)	(701,3)	2 661,5	536,8	17 910,6

Dans le cadre de ses activités bancaires ordinaires, la Banque émet des options. Le tableau ci-après indique, en fonction de la date d'exercice, la juste valeur de ces options.

Options émises									
<i>En millions de DTS</i>	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	5-10 ans	Plus de 10 ans	Total
Au 31 mars 2012	(0,2)	-	-	-	(0,2)	(2,8)	-	-	(3,2)
Au 31 mars 2011	(38,6)	(0,1)	-	(5,1)	-	(5,0)	-	-	(48,8)

Le tableau suivant indique, en fonction de la date d'expiration contractuelle, les engagements de crédit de la Banque à la date du bilan.

Date d'expiration contractuelle									
<i>En millions de DTS</i>	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	5-10 ans	Indéter- minée	Total
Au 31 mars 2012	-	-	-	193,8	-	-	-	2 376,8	2 570,6
Au 31 mars 2011	-	-	-	368,4	-	-	-	1 919,2	2 287,7

6. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini par la Banque comme le risque de pertes financières et/ou d'atteinte à la réputation de la Banque. Il peut avoir une ou plusieurs des sources suivantes.

- Facteur humain : effectif insuffisant, manque de connaissances, de compétences ou d'expérience, inadaptation de la formation ou de la mise en valeur des ressources humaines, contrôle inadéquat, perte de personnel essentiel, programme de succession inadapté, manque d'intégrité ou manquement à la déontologie.
- Procédure défaillante ou inadaptée : procédure déficiente dans sa conception ou inadéquate, imparfaitement documentée, comprise, mise en œuvre, appliquée ou contrôlée.
- Système défaillant ou inadapté : système déficient dans sa conception, inadéquat, indisponible ou mal utilisé.
- Cause externe : hors du contrôle de la Banque.

Le risque opérationnel inclut le risque juridique mais exclut le risque stratégique.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel de la Banque, ses politiques et ses procédures dans ce domaine couvrent la gestion et la mesure du risque opérationnel – et notamment la détermination des paramètres essentiels et des données correspondantes –, les programmes de continuité d'exploitation et le suivi des grands indicateurs de risque.

La Banque a mis en place une procédure de communication immédiate des incidents liés au risque opérationnel. L'unité Conformité et gestion du risque opérationnel élabore des plans d'action avec chaque unité et assure le suivi régulier de leur mise en œuvre.

Pour mesurer les fonds propres économiques alloués au risque opérationnel et les actifs pondérés du risque opérationnel, la Banque a adopté une méthodologie VeR utilisant une technique de simulation Monte-Carlo, suivant l'approche de mesure avancée fixée par le dispositif de Bâle II. En application des règles établies par ce dispositif, la mesure du risque opérationnel ne prend pas en compte le risque de réputation. Les paramètres essentiels introduits pour le calcul sont les suivants : données internes et externes sur les pertes ; estimations découlant de scénarios ; autoévaluation de l'efficacité des contrôles existants pour s'assurer de la prise en compte de l'évolution de l'environnement opérationnel et des modifications apportées au contrôle interne de la Banque. Pour mesurer le risque opérationnel, la Banque ne prend pas en considération la protection dont elle peut bénéficier dans le cadre de polices d'assurance.

A. Fonds propres économiques alloués à la couverture du risque opérationnel

Comme elle le fait pour le calcul des fonds propres économiques alloués au risque financier, la Banque mesure les fonds propres économiques alloués au risque opérationnel avec un intervalle de confiance de 99,995 % pour une période de détention de 1 an. Le tableau suivant montre, sur les deux derniers exercices, les chiffres représentatifs de l'exposition de la Banque au risque opérationnel en termes d'allocation des fonds propres économiques.

Pour l'exercice En millions de DTS	2012				2011			
	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars
Fonds propres économiques alloués à la couverture du risque opérationnel	700,0	700,0	700,0	700,0	643,8	700,0	475,0	700,0

B. Exigences minimales de fonds propres en regard du risque opérationnel

En application des règles établies par le dispositif de Bâle II, le calcul des exigences minimales de fonds propres en regard du risque opérationnel est effectué avec un intervalle de confiance de 99,9 % à horizon de 1 an. Le tableau ci-après montre les exigences minimales de fonds propres correspondant au risque opérationnel et les actifs pondérés des risques en résultant.

Au 31 mars En millions de DTS	2012			2011		
	VeR	Actifs pondérés des risques (A)	Exigences minimales de fonds propres (B)	VeR	Actifs pondérés des risques (A)	Exigences minimales de fonds propres (B)
Risque opérationnel, où (A) correspond à (B) / 8 %	341,6	4 270,3	341,6	300,8	3 760,4	300,8

Rapport des commissaires-vérificateurs indépendants

au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale
de la Banque des Règlements Internationaux, Bâle

Nous avons examiné les états financiers de la Banque des Règlements Internationaux, publiés dans les pages qui précèdent. Ces états financiers se composent du bilan au 31 mars 2012, du compte de profits et pertes et du tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que d'une synthèse des principales conventions comptables et autres éléments explicatifs.

Responsabilité de la Direction concernant les états financiers

La Direction est responsable de l'élaboration et de la présentation sincère des états financiers, en conformité avec les Statuts et avec les principes d'évaluation décrits dans les notes annexes comme conventions comptables, ainsi que de tout contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour pouvoir établir des états financiers exempts d'anomalie significative, résultant de fraude ou d'erreurs.

Responsabilité des commissaires-vérificateurs

Notre responsabilité est de formuler une opinion sur ces états financiers à partir des conclusions de l'audit, que nous avons mené selon les Normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer à des règles déontologiques et de planifier et réaliser l'audit de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit consiste à exécuter des procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations communiqués dans les états financiers. Le choix de ces procédures relève du jugement des commissaires-vérificateurs, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives résultant de fraude ou d'erreurs. Pour évaluer ce risque, ils examinent le contrôle interne mis en place aux fins de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, et cela, afin de définir des procédures d'audit adaptées à la situation, non dans le but de former une opinion sur l'efficacité du contrôle interne. Un audit consiste, par ailleurs, à évaluer la pertinence des règles comptables appliquées, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que la présentation des états financiers dans leur ensemble.

Nous avons la conviction que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et adéquats pour nous permettre de former notre opinion.

Opinion

Selon notre appréciation, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque des Règlements Internationaux au 31 mars 2012 ainsi que du résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, en conformité avec les principes comptables définis dans les notes annexes aux états financiers et avec les Statuts de la Banque.

Deloitte SA

Mark D. Ward

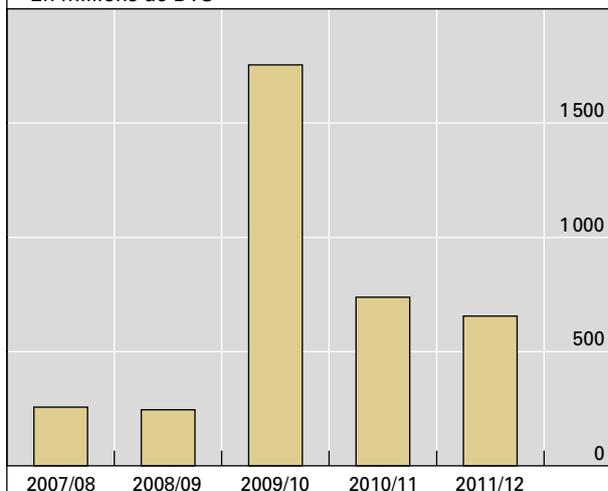
Erich Schärli

Zurich, 7 mai 2012

Récapitulatif des cinq derniers exercices

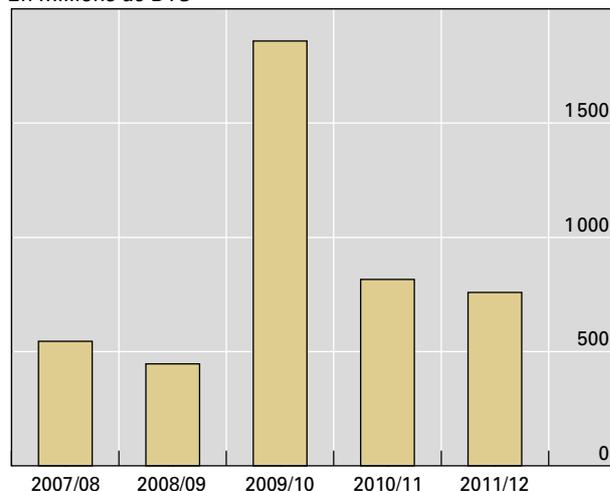
Bénéfice d'exploitation

En millions de DTS



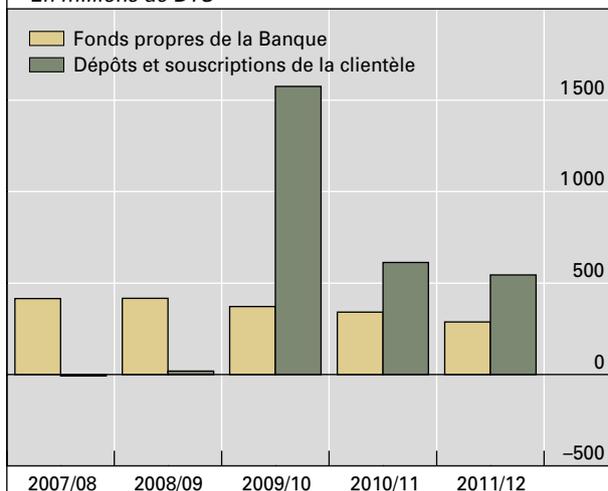
Bénéfice net

En millions de DTS



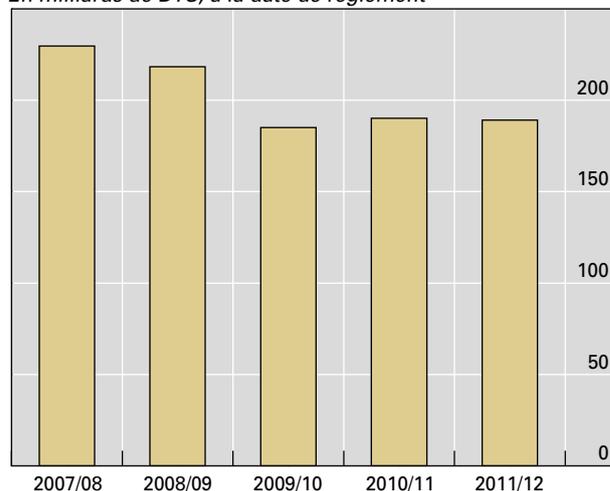
Produit d'intérêts net sur placements en monnaies

En millions de DTS



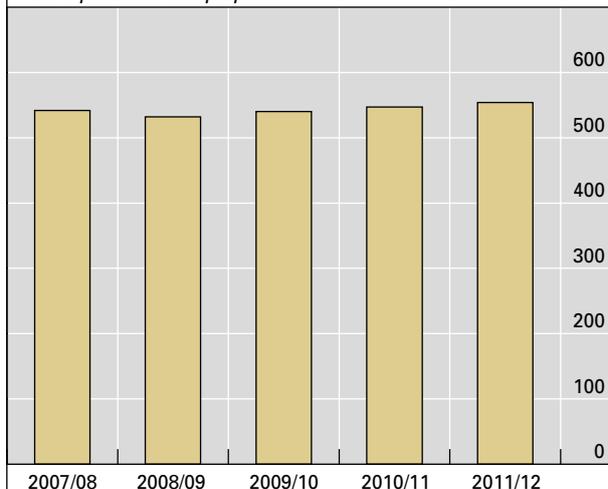
Dépôts en monnaies (moyenne)

En milliards de DTS, à la date de règlement



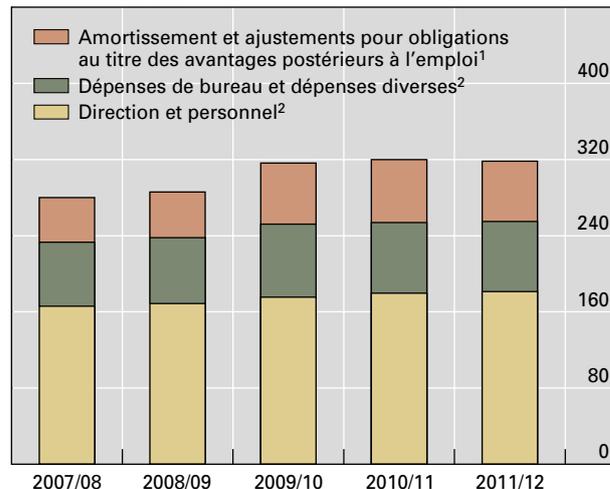
Effectifs moyens

En équivalent temps plein



Charges d'exploitation

En millions de CHF



Quatre cadres du haut: chiffres retraités en raison de modifications apportées aux conventions comptables lors d'exercices antérieurs.

¹ Prestations et provisions. ² Sur la base du budget.

